



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum CG 21.06.23 - Comptes

Du 21.06.2023, N°/2021-2024

Lieu : Espace St-Marc, Grande salle
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Léonard Fellay, Vice-président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löf, Membre scrutateur

Excusé(s) :

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Câline Yamakawa, Martin Engstroem et Peter Brabeck-Letmathe pour
le point 04.01
Corinne Dettwiler pour le point 04.02

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

01 Nomination de M. Anthony Corthay en remplacement de M. Bastian Moulin dans la commission "Bourgeoisie, bâtiment et agriculture"

02. Approbation – modification

03. Approbation du procès-verbal du Plenum

04. Présentation

01. Verbier Festival – 30e anniversaire
02. Le système qualité : structures, actions et labellisations

05. Décisions

01. Comptes 2022
02. Règlement sur les structures d'accueil communales
03. Règlement de soutien à la jeunesse
04. Postulat : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce (Tristan, Fournier)

- 05. Postulat : Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages (Tristan, Heinis)
- 06. Question : L'école publique de Val de Bagnes déperit-elle ? (Egger)
- 07. Question : Liaison zone commerciale de Villette et Chemin de la Gare (Amos)

06. Informations

- 01. Synthèse des travaux des commissions sur le projet Curala
- 02. Mise à jour du programme de législature 2021-24
- 03. Postulat sur le Plan de mobilité scolaire (Amos)
- 04. Situation et prochaines étapes du chantier du Centre sportif
- 05. Carte d'accès Gastrovert et Ecorecyclage communal

07. Divers

Point 5.1 Comptes 2022 de la Municipalité de Val de Bagnes

Acceptés à l'unanimité

Point 5.2 Nouveau règlement sur les structures d'accueil communales

Accepté à l'unanimité

Point 5.3 Nouveau règlement de soutien à la jeunesse

Accepté à l'unanimité

Point 5.4 Postulat « Transports publics offerts et développement de la mobilité douce »

Accepté à l'unanimité

Point 5.5 Postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Accepté à l'unanimité

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à ce plenum consacré aux comptes. J'invite les personnes présentes dans le hall à rejoindre rapidement la salle.

Sans plus attendre, nous allons procéder au contrôle des présences.

Nous comptons la présence de 46 Conseillères et Conseillers généraux, 9 sont excusés, 2 sont absents, et 3 postes sont encore vacants. Vous trouverez la liste complète des présences en annexe.

Vaudan Julien : Nous en profitons également pour accueillir chaleureusement Anthony Corthay, notre nouveau membre du Conseil général.

Concernant le dernier plenum, nous constatons l'absence de Constance Jaillet. Est-ce que quelqu'un a prévu de les présenter ou d'adresser quelques mots à leur sujet ? Puis-je demander à Constance de se présenter brièvement ?

Jaillet Constance : Je suis résidente de Vollèges, âgée de 42 ans et ingénieure en hydraulique. Je représente le parti Entremont Autrement et je remplace Matthieu Moulin à la commission "Aménagement du territoire, construction et mobilité".

Je suis ravie de vous rejoindre ce soir pour la première fois. Merci.

Vaudan Julien : Nous sommes ravis de vous accueillir et nous vous souhaitons beaucoup de plaisir parmi nous.

Corthay Anthony : Bonsoir à tous, je m'appelle Anthony Corthay. Je réside à Prarreyer et je possède un garage à Lourtier. Je suis également père de deux petites filles. Aujourd'hui, c'est avec une grande motivation et de nombreuses idées en tête que je débute ma participation au Conseil général. Je fais également partie du parti Entremont Autrement et je suis impliqué dans le dicastère "Bourgeoisie, Bâtiment et agriculture". Je vous remercie.

Vaudan Julien : Bienvenue et merci de votre présence. Nous souhaitons également que vous passiez un agréable moment ici.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous informer qu'il reste encore quelques postes vacants. Nous invitons donc les chefs de groupe à les pourvoir dès que possible. Néanmoins, nous disposons de temps jusqu'au prochain plénum pour effectuer cette tâche. En attendant, veuillez remplir vos devoirs d'été. Nous vous en remercions.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Approbation de l'ordre du jour. La question est : est-ce que vous approuvez l'ordre du jour ?

Est-ce qu'il y a des refus ? Des abstentions ?

L'ordre du jour est approuvé.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum

Vaudan Julien : Je tiens à souligner que le procès-verbal du 22 mars était très détaillé et complet, et nous avons pu bénéficier de l'aide de l'intelligence artificielle pour sa rédaction, ce qui s'est avéré très utile. Cela étant dit, si vous avez des commentaires ou des retours à nous faire concernant le procès-verbal ou son utilisation de l'intelligence artificielle, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous sommes ouverts à vos suggestions. Je profite également de l'occasion pour vous rappeler, lors de vos interventions ou de vos questions, d'indiquer clairement vos noms et prénoms. Bien que nous envisagions de continuer à utiliser l'intelligence artificielle pour la reconnaissance, nous n'en sommes pas encore là et il est important que vous vous identifiiez. Merci de votre collaboration à cet égard.

Si vous avez des retours à nous transmettre, n'hésitez pas à contacter le bureau. Nous avons fait de notre mieux pour réduire la longueur du texte, mais nous avons également veillé à conserver l'essentiel. Un résumé exécutif est inclus pour faciliter la lecture.

Merci à tous pour votre attention et votre coopération.

Est-ce que c'est approuvé ? Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Amos Guillaume : Je crois que dans la version longue ou la version courte, il manque juste aussi les annexes, donc la présence, je crois mais juste pour ajouter merci.

Vaudan Julien : Donc le procès-verbal du 23 mars 2023 est approuvé.

04. Présentation

01. Verbier Festival – 30e anniversaire

Vaudan Julien : Nous passons tout de suite aux présentations et j'invite Câlina, Peter et Martin à rejoindre l'estrade. Merci M. Michellod pour votre introduction.

Michellod Vincent : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous sommes ravis ce soir de recevoir la direction du Verbier Festival. Comme vous le savez tous, cette année marque le 30e anniversaire de cet événement, et il nous a semblé important d'avoir une vue d'ensemble de leur situation. Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Câlina Yamakawa, Directrice opérationnelle du festival, M. Peter Brabeck, Président du Conseil d'administration, et bien sûr, M. Martin Engstroem, fondateur du Verbier Festival.

Nous aurons d'abord une brève présentation de la part de Mme Yamakawa, suivie d'une session de questions-réponses. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions d'être ici ce soir.

Brabeck Peter : Mesdames et Messieurs, chers amis, nous sommes extrêmement ravis et honorés d'avoir été invités à vous présenter ce soir. Au fil des années, nous avons déployé des efforts considérables pour faire de Verbier et du Val de Bagnes une référence culturelle à l'échelle mondiale. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous offrir un bref aperçu de ce qu'est le festival et de son importance pour la vallée et Verbier. À cet égard, Câlina prendra la parole pendant environ dix minutes pour une présentation, puis nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous tenons à exprimer notre gratitude pour cette opportunité et nous nous réjouissons de partager cette expérience avec vous.

Yamakawa Câline : Merci, Peter, tu as réduit ma présentation de 15 minutes à 10. Je vais essayer de faire de mon mieux.

Bonsoir à tous, je suis Câline Yamakawa, directrice des opérations du Verbier Festival. À travers mon rôle, j'espère également être une ambassadrice pour cette merveilleuse Commune qui me tient à cœur depuis 2006.

Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas encore le Verbier Festival, il s'agit d'un festival de musique classique. Permettez-moi de partager quelques images avec vous, car parfois les images parlent mieux, surtout pour transmettre l'ambiance de notre merveilleux festival.

Si nous sommes réunis ici en 2023, 30 ans après sa création en 1994, c'est grâce à l'audace et à la vision de Martin Engström, qui est ici avec nous ce soir. Notre mission, que vous avez devant vous, met en avant les mots-clés "communauté d'échanges" et "leader dans notre domaine", qui est la musique classique. Que vous aimiez ou non ce genre musical, nous sommes reconnus comme leaders dans notre domaine, et j'espère que cela est une source de fierté pour vous et pour nous.

Le festival se distingue notamment par le fait qu'il n'y a que 5 festivals dans le monde entier qui ont la même envergure et renommée que le Verbier Festival.

Chaque été, nous accueillons plus de 300 artistes talentueux dans notre station. Cela comprend 3 orchestres, 200 jeunes musiciens en formation âgés de 13 à 35 ans, ainsi qu'un certain nombre de solistes mondialement reconnus.

Les autres festivals de cette envergure se situent dans d'autres parties du monde, notamment le Festival de musique de Sapporo au Japon, Aspen et Tanglewood aux États-Unis, et Schleswig-Holstein en Allemagne.

Je vais être brève, car il est difficile de tout résumer en quelques minutes. Notre festival comprend 3 pôles principaux : le premier pôle est la scène principale, que nous appelons le "main stage". Vous pouvez voir devant vous la salle des Combins, notre salle principale, dont l'évolution est remarquable depuis 1994, où elle était initialement une tente. Aujourd'hui, c'est une structure qui ressemble à une salle permanente. Nous proposons environ 70 concerts dans ces deux lieux, avec une capacité de 1 500 places pour la salle des Combins et 450 places pour l'église.

Le deuxième pôle, qui nous distingue également, est notre académie, qui sert d'incubateur de talents. Elle propose 7 programmes de formation mondialement reconnus et très compétitifs. Chaque année, nous recevons plus de 1 500 candidatures pour un nombre limité de places. Vous pouvez voir devant vous les 7 programmes de formation, où nous nous efforçons d'accueillir la crème de la crème.

Le troisième pôle, appelé "Unlimited", est plus récent. Mon collègue Stephen McHolm, qui en est le directeur, n'apprécie pas trop que je le compare au côté "off" du festival, mais c'est tout de même une sorte de prolongement du festival. Ce programme propose plusieurs activités, dont la plupart sont gratuites, et invite à découvrir le festival sous un angle différent.

Un aspect très important de ce pôle est la médiation culturelle, notamment à travers un projet appelé "Storytellers", qui touche principalement plus de 1000 écoliers tout au long de l'année scolaire, principalement dans la région du Valais.

En plus de cela, nous organisons des conférences et des cabarets post-concerts après les performances sur la scène principale, où nous mélangeons la musique classique avec des éléments d'électro et parfois même du rap. Cela varie beaucoup selon les événements. Cette approche offre une autre expérience du festival, et nous avons souhaité la rendre accessible à un public plus large. Ainsi, les prix des billets sont très abordables, voire gratuits.

Les chiffres peuvent souvent parler plus fort que les descriptions. Je vais vous présenter ici quelques données de 2022 pour vous rappeler que nous avons tous survécu, malgré la période marquée par la pandémie de Covid-19 où de nombreux secteurs ont connu des baisses en termes de fréquentation et de capacité. Les chiffres que vous voyez ici, bien qu'ils soient encore impressionnants, sont légèrement inférieurs à ceux d'une année normale.

Ce qu'il est important de transmettre à travers ces chiffres, c'est l'impact que le festival a sur Verbier, bien sûr, puisqu'il porte le nom de la ville, mais aussi sur la région, la commune, le Valais et même au-delà. Cet impact est économique, il a également une influence sur l'image de Verbier et de la région à l'échelle internationale, et il a aussi un impact sociétal, car nous sommes là pour offrir une expérience culturelle.

Les chiffres qui se démarquent le plus pour moi sont ceux situés au milieu, en particulier notre portée globale de 55 millions. Cela englobe non seulement les personnes présentes dans nos salles de concert, mais également toutes les diffusions mondiales de nos concerts chaque été. Le nom de Verbier est ainsi exposé à des millions de personnes via leur télévision chaque année.

D'autres chiffres intéressants sont les nuitées réservées directement par l'organisation du Verbier Festival, sans compter les 14 000 à 15 000 nuitées réservées par les personnes qui viennent assister aux concerts et autres événements.

Enfin, je tiens à souligner nos événements gratuits. Chaque été, nous proposons plusieurs centaines d'événements gratuits, y compris des masterclasses, qui permettent à un large public de profiter du festival.

Il est intéressant de constater que la majorité de notre public réside en Suisse, avec de nombreux résidents secondaires qui se sont installés à Verbier, attirés notamment par l'offre culturelle estivale. La France et l'Allemagne sont également des pays d'origine importants pour notre public.

En ce qui concerne l'âge, bien que l'on puisse associer la musique classique à un public plus âgé, il est important de souligner que ces personnes disposent souvent de moyens financiers plus importants pour se faire plaisir. Ainsi, elles sont prêtes à dépenser lors de leur séjour à Verbier. Selon notre étude "Muse" réalisée l'été dernier et renouvelée cette année, la plupart des participants restent en moyenne 6 jours à Verbier spécifiquement pour le festival. De plus, ils assistent en moyenne à 7 concerts pendant leur séjour. Cela démontre que ces personnes, lorsqu'elles viennent à Verbier pour une semaine de détente, contribuent activement à l'économie locale. En ce qui concerne l'hébergement, on constate que 78,5% des participants choisissent de séjourner sur place, avec une répartition entre les hôtels, les résidences secondaires, etc.

Effectivement, l'impact du Verbier Festival ne se limite pas seulement à l'économie locale, mais il contribue également à faire rayonner Verbier et sa région. Il est important de souligner que le nom "Verbier" est au cœur de notre festival, et il est donc naturel que Verbier en bénéficie directement.

Chaque été, nous accueillons près d'une centaine de journalistes, ce qui génère une couverture médiatique importante dans de nombreux pays. Le nombre d'articles et d'impressions varie d'une année à l'autre, mais nous parvenons souvent à toucher près d'une centaine de pays à travers le monde. Cela permet de promouvoir non seulement le festival, mais aussi Verbier et la région dans leur ensemble.

En outre, je voudrais souligner notre partenariat exceptionnel avec "medici.tv". Pour ceux qui ne sont pas familiers avec "medici.tv", il s'agit d'une plateforme de diffusion en ligne de concerts, de ballets et d'opéras. Ce partenariat nous permet d'étendre notre portée et de toucher un public mondial encore plus large grâce à la diffusion de nos concerts en ligne. Cela nous offre une visibilité accrue et renforce notre position en tant que festival de renommée internationale.

Ce sont là quelques-uns des aspects qui témoignent de l'impact du Verbier Festival, non seulement sur Verbier, mais également sur la scène culturelle mondiale.

Il est vraiment impressionnant de constater l'impact de notre partenariat avec "medici.tv". Chaque été, depuis plus de 10 ou 15 ans, nous diffusons en direct et en différé une trentaine de concerts qui sont visionnés par environ 1 million de personnes. Ces diffusions touchent en moyenne 160 pays à travers le monde. Vous pouvez donc imaginer l'ampleur de l'impact en termes de rayonnement.

Grâce à "medici.tv" et à l'esprit novateur de Martin Engström, notre fondateur, qui a rapidement commencé à enregistrer les concerts, nous disposons aujourd'hui d'un patrimoine exceptionnel. En collaboration avec l'EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne), nous travaillons à la numérisation de ce matériel. Il a été estimé que notre collection est la plus importante au monde dans le domaine de la musique classique. Ce patrimoine culturel est aussi précieux pour nous que la raclette d'Eddy Baillifard, car il appartient à notre commune et en émane.

Cela démontre à quel point le Verbier Festival contribue à la préservation et à la diffusion de la musique classique à travers le monde, tout en mettant en valeur notre commune et sa culture.

Effectivement, nous disposons d'une quantité impressionnante de matériel d'enregistrement, notamment 3'000 heures d'enregistrements audio, 10'000 négatifs inédits de photographies, et bien d'autres ressources. Nous espérons pouvoir rendre ce matériel accessible au public prochainement, que ce soit à des fins pédagogiques ou pour d'autres utilisations.

En ce qui concerne le budget du festival, il a évolué depuis sa création il y a 30 ans. Aujourd'hui, nous travaillons avec un budget d'environ 12 millions de francs suisses. Tout au long de l'année, nous nous efforçons de lever environ 10 millions de francs suisses en soutien financier. Ce soutien provient d'une variété de sources, notamment des sponsors, des donateurs, des subventions, des amis du festival, etc. En plus de ces levées de fonds, nous générons des recettes grâce à la billetterie, qui représente environ 2,2 à 2,6 millions de francs suisses chaque année, en fonction de l'édition du festival.

C'est un travail considérable et intensif. On me demande souvent ce que je fais en dehors du festival, mais en réalité, il est impossible de s'occuper d'autres activités, car le festival demande énormément de temps et d'efforts pour sa préparation. Notre équipe permanente compte environ 18 employés à l'année, et pendant l'été, elle s'agrandit pour

accueillir environ 100 collaborateurs du personnel d'été, que nous appelons le "Summer Staff", ainsi qu'une centaine de bénévoles.

Effectivement, le festival a un impact économique substantiel sur la région. En 2014, une étude réalisée en collaboration avec McKinsey a estimé le retour sur investissement pour la commune et d'autres entités partenaires par rapport au budget du festival qui était alors de 9 millions de francs suisses. Le retour estimé était d'environ 22 millions de francs suisses. Cet impact économique se traduit également par la création d'emplois, bien que les chiffres précis n'aient pas été mentionnés.

Au-delà de la musique, le Verbier Festival joue également un rôle important en tant que plateforme d'échange. Le Conseil de fondation a travaillé activement dans ce sens et nous sommes fiers d'attirer des personnalités de divers secteurs. Des personnalités telles que Klaus Schwab, fondateur du Forum économique mondial, Alain Berset, conseiller fédéral suisse, Ignazio Cassis, actuel conseiller fédéral suisse, Kenneth Roth de Human Rights Watch, et bien d'autres encore, ont découvert la région grâce au festival. Cette plateforme d'échange est également bénéfique pour l'économie locale, car elle favorise les opportunités d'affaires qui se développent en coulisses.

Je vous remercie pour votre message et pour partager votre engagement en faveur du développement durable. Il est encourageant de voir que le Verbier Festival prend des mesures pour réduire son impact environnemental et s'engage dans des démarches durables. La protection de l'environnement est en effet une préoccupation majeure de la Commune et de la région, et il est important que tous les acteurs locaux contribuent à cet effort commun.

Nous sommes reconnaissants du soutien que nous avons reçu de la part de la Commune et de ses habitants, notamment pendant la période difficile de la pandémie de Covid-19. Nous sommes conscients des défis qui persistent et des efforts nécessaires pour les surmonter. Cependant, nous restons confiants dans notre capacité à continuer à travailler ensemble, en tirant parti des qualités et des compétences de notre équipe, du Conseil de fondation et de la Commune, afin de développer et de renforcer ce pilier culturel essentiel qu'est le Verbier Festival. Nous croyons en un festival reconnu, innovant, inclusif et source de joie pour tous.

Merci encore pour cette opportunité de m'exprimer, et je cède maintenant la parole à Peter. Je vous souhaite une excellente soirée.

Brabeck Peter : Merci beaucoup Câlène, peut-être quelques mots encore du fondateur parce que c'est finalement l'homme qui l'a créé.

Engstroem Martin : Merci pour cet ajout intéressant. En effet, les festivals ont connu une expansion considérable en Europe depuis la fin de la guerre, et ils sont devenus des moteurs économiques importants pour de nombreux endroits, qu'il s'agisse de villes ou de villages. Le Verbier Festival se distingue en tant que l'un des plus grands festivals d'Europe se déroulant en dehors d'une ville. Alors que de nombreux grands festivals européens sont situés dans des centres urbains renommés, tels que Salzbourg, Lucerne, Berlin, Londres ou Aix-en-Provence, Verbier a suivi un modèle similaire à celui d'Aspen aux États-Unis, en créant une intimité particulière qui favorise le travail des

artistes et une expérience unique pour le public. Cette approche a contribué à la renommée du festival et à sa réputation d'excellence artistique.

Merci encore pour ces précisions. Vous avez réussi à créer une atmosphère et une identité unique pour le Verbier Festival, où l'intimité, l'interaction avec le public et la participation à la vie du village sont valorisées. Cela a permis au festival de se distinguer et de devenir une référence dans le domaine de la musique. Maintenant, après ces 30 premières années de succès, vous vous posez la question de la direction à prendre pour l'avenir du festival. C'est un moment clé qui suscite la réflexion et l'exploration de nouvelles possibilités. Je vous souhaite beaucoup de succès dans cette démarche et dans la poursuite de votre engagement envers la musique et la culture à Verbier.

Brabeck Peter : C'est une question essentielle à se poser pour assurer la croissance et le développement futur du Verbier Festival. Après avoir analysé les résultats positifs et l'impact que le festival a déjà eu sur Verbier, il est légitime de se demander s'il existe une place pour un deuxième pilier de développement axé sur la culture tout au long de l'année, et non seulement pendant les trois semaines de l'été. Cette expansion pourrait contribuer à diversifier l'offre de Verbier et à attirer un public encore plus large, tout en renforçant son positionnement en tant que destination culturelle. La collaboration avec la Commune et la société de développement de Verbier est précieuse dans cette réflexion collective pour définir la vision et les actions à entreprendre pour les prochaines décennies. Il s'agit d'une opportunité excitante pour façonner l'avenir du festival et de la région, en explorant de nouvelles possibilités de développement culturel et en créant une synergie entre les domaines du sport et de la culture.

Il est intéressant d'envisager la musique comme base d'une académie et d'explorer des opportunités tout au long de l'année, au-delà du festival de musique de Verbier. Des festivals de musiques baroques en septembre ou un festival de Pâques sont des exemples concrets qui pourraient être développés. Cependant, la mise en place d'un deuxième pilier culturel nécessite une conviction collective, impliquant à la fois vous, la population et la Commune. Il est clair que pour réussir, une infrastructure adéquate est indispensable, notamment un centre culturel avec une salle appropriée.

Il est crucial de réfléchir à la manière de concrétiser cette idée. Vous soulignez que la construction et l'exploitation de la salle ne devraient pas être financées par la Commune, mais plutôt être la responsabilité de votre organisation pour trouver des financements adéquats. Cependant, vous indiquez que le terrain nécessaire devrait provenir de la Commune, ce qui serait un soutien essentiel de la partie officielle.

Je comprends parfaitement l'importance de l'engagement émotionnel de la population pour la réalisation d'un deuxième pilier de développement culturel à Verbier. Au-delà des aspects financiers, il est crucial d'avoir le soutien et la conviction de la population locale pour que ce projet puisse prendre forme et prospérer. Vous êtes convaincu que cela pourrait être une excellente direction pour les prochains 30 ans du Verbier Festival, mais cela nécessitera un engagement émotionnel fort de la part de tous les acteurs impliqués.

Je vous remercie également d'avoir saisi cette occasion pour présenter directement vos idées et votre vision. L'importance de la communication directe et de la compréhension mutuelle ne peut être sous-estimée dans la réalisation de projets ambitieux tels que celui-ci.

Maret Christophe : Merci beaucoup pour vos mots et pour souligner l'implication continue du Conseil municipal dans les décisions et le fonctionnement du Verbier Festival. Votre soutien et votre engagement tout au long de l'année sont essentiels pour assurer le succès et la pérennité de cet événement emblématique.

Je tiens également à vous remercier d'encourager les membres de la communauté à profiter des offres et des réductions sur les billets du festival. C'est une excellente façon de promouvoir et de soutenir cette initiative culturelle importante.

Enfin, je joins ma voix à la vôtre pour exprimer ma gratitude envers Cécile, Peter, Martin et tous ceux qui ont contribué à faire du Verbier Festival ce qu'il est aujourd'hui. Leur engagement de 30 ans envers cet événement d'excellence est à saluer et mérite nos remerciements sincères.

Vaudan Julien : C'est l'occasion de poser des questions, n'hésitez pas. Aucune question, tout est clair. Alors on est dans les temps, vous avez tous reçu des brochures, je vous invite aux lises et je vous remercie encore chaleureusement. Merci beaucoup. On continue dans les présentations.

02. Le système qualité : structures, actions et labellisations

Maret Christophe : Nous allons maintenant passer d'un sujet d'excellence à un autre sujet d'excellence. J'ai transmis le sujet à Corinne Dettwiler, notre responsable qualité. Pour ceux qui ne la connaissent pas, Corinne est déjà présente depuis la fusion de Val de Bagnes. Elle est responsable de toute la partie qualité de notre commune. Je vais donc lui céder la parole.

Dettwiler Corinne : Bonsoir, permettez-moi de vous parler d'un sujet un peu moins glamour, mais néanmoins important. Je tiens à souligner que derrière l'obtention de labels, il y a un travail conséquent à réaliser. Il ne s'agit pas simplement de rechercher des logos attrayants à mettre sur nos documents. L'obtention d'un label implique avant tout la mise en place d'une organisation orientée vers l'amélioration continue.

Permettez-moi de vous présenter les différents labels que nous avons obtenus en tant que commune de Val de Bagnes. Le label Valais Excellence regroupe les normes ISO 9001 pour la gestion organisationnelle, la norme ISO 14001 pour l'environnement, ainsi qu'une charte de durabilité contraignant les entreprises certifiées Valais Excellence à contribuer au développement économique et à la création de richesses dans le canton du Valais.

Nous sommes certifiés Valais Excellence depuis 2022. Dans le cadre de cette certification, nous avons également obtenu le label Cité de l'Énergie. La commune de Bagnes a été certifiée pour la première fois en 2014, et Val de Bagnes a renouvelé cette certification cette année.

Le label Cité de l'Énergie met l'accent sur la question de l'énergie, comme son nom l'indique. Nous travaillons en étroite collaboration avec ALTIS, qui est responsable de la gestion énergétique dans notre mandat. Cela concerne non seulement l'énergie, mais également la mobilité, les communications et l'organisation. De plus, l'obtention de la certification Valais Excellence nous permet également de bénéficier de subventions. Lors du dernier renouvellement en 2017, nous avons atteint un taux de 66%, et nous sommes actuellement à 73,3%. Notre objectif pour 2024 est d'obtenir la distinction Cité

de l'Énergie Gold, qui est décernée à partir d'un taux de 75%. Je pense que nous sommes bien positionnés pour y parvenir.

Dans le cadre de nos initiatives, nous avons créé l'Énergithèque, dont vous avez probablement entendu parler. Ce guichet, géré par ALTIS, offre des conseils aux citoyens concernant les subventions disponibles pour la rénovation énergétique, l'installation de bornes électriques, de panneaux solaires sur les maisons, etc. Il est accessible à tous les citoyens de la commune. Nous avons également connu un grand succès avec les Kits Durabilité, qui se sont vendus rapidement. Les 500 kits ont été vendus en environ trois mois. Ils sont également liés à notre engagement en tant que Cité de l'Énergie. De plus, nous avons signé la Charte de Climat des Villes au niveau européen, en vue de fixer des objectifs contraignants.

Dans le cadre de ces actions, notre futur délégué au développement durable commencera ses fonctions en juillet. Il sera chargé de mener des projets de ce type.

Nous avons également obtenu le label "Cuisinons notre région", qui est assez explicite quant à son objectif. Ce label concerne la production des repas de la commune et nous contraint à privilégier les produits locaux et de saison. Nous avons également obtenu le label "Fourchette Verte", qui met l'accent sur la diététique et l'équilibre alimentaire. Nous avons donc ces deux certifications.

Nous sommes également certifiés "Commune de Montagne, la Jeunesse de notre Avenir", un label qui nous oblige à prendre des mesures pour lutter contre l'exode des jeunes et leur offrir des possibilités de développement. Nous veillons à ce que les jeunes aient leur mot à dire, notamment grâce à un Parlement des Jeunes.

Enfin, nous travaillons actuellement sur l'obtention du label "Commune en Santé" pour l'année 2023. Il était important pour nous de nous engager dans le domaine social. Ce label valorise toutes les actions entreprises par une commune en faveur de la préservation de la santé de ses citoyens, que ce soit à travers des subventions pour soutenir des associations, des initiatives sportives, culturelles, ou encore des programmes de prévention. Nous avons réalisé notre inventaire et c'est Promotion Santé Valais qui décerne ce label. Nous sommes en phase d'obtention prévue pour cet automne.

Permettez-moi de vous présenter un dernier diaporama qui illustre l'organisation mise en place au sein de la commune. Nous utilisons le cycle PDCA de la qualité, connu comme la roue de l'amélioration continue. Ce schéma présente les éléments clés de notre démarche, en commençant par la planification stratégique du plan de législature. Cette étape est essentielle pour fixer nos objectifs et orientations. Pour soutenir cette planification, nous avons créé un manuel qualité qui définit notre politique qualité et notre politique environnementale. Ce manuel est accessible à tous les collaborateurs. Nous avons également développé des outils de planification, tels que des tableaux d'indicateurs, des objectifs, des planifications d'audit et de suivi, afin de guider nos actions en conformité avec notre plan de législature.

En ce qui concerne la réalisation, nous mettons en œuvre nos activités et prestations pour servir nos citoyens. Nous avons également mis en place un guichet, géré par ALTIS, qui offre des conseils aux citoyens sur les subventions disponibles pour les

projets de rénovation énergétique, les bornes électriques, les panneaux solaires, etc. Ce guichet est accessible à tous les citoyens de la commune. De plus, nous avons lancé avec succès les Kits Durabilité, dont les 500 exemplaires ont été vendus en environ trois mois. Ces initiatives sont également liées à notre engagement en tant que Cité de l'Énergie. Par ailleurs, nous avons adhéré à la Charte de Climat des Villes au niveau européen pour fixer des objectifs ambitieux.

Nous sommes également fiers de nos autres labels, tels que "Cuisinons notre région", qui favorise la consommation locale et de saison dans les repas de la commune, ainsi que le label "Fourchette Verte", qui met l'accent sur l'équilibre alimentaire. Nous sommes également certifiés "Commune de Montagne, la Jeunesse de notre Avenir", qui nous oblige à prendre des mesures pour lutter contre l'exode des jeunes et leur offrir des opportunités de développement et de participation. Enfin, nous visons l'obtention du label "Commune en Santé" en 2023, qui valorise nos actions en faveur de la préservation de la santé des citoyens.

Pour soutenir notre démarche d'amélioration continue, nous avons mis en place un système de gestion appelé "Optimiso", accessible à tous les collaborateurs. Cet outil regroupe les procédures, documents, processus et veille légale nécessaires. Des formations sont également proposées pour promouvoir son utilisation généralisée.

J'ai ainsi conclu ma présentation. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Amos Samuel : Je vous remercie pour votre présentation mais j'ai une question concernant la communication des labels. J'ai remarqué que certains labels présentés ce soir et obtenus par la commune ne sont pas tous visibles ou mis en valeur de la même manière sur le site internet.

Par exemple, dans le diaporama de ce soir, nous avons pu voir les labels "Valais Excellence" et "Cité de l'énergie". Cependant, sur le site internet, il semble qu'il y ait un label supplémentaire. Il semblerait que les labels tels que "Cuisinons notre région", "Fourchette verte" et "Commune de montagne, la jeunesse notre avenir" ne soient pas mentionnés.

Je me demande s'il existe une stratégie particulière derrière cette communication des labels. Je comprends que l'inclusion de tous les labels sur une seule diapositive peut rendre la lecture difficile. Cependant, j'aimerais connaître la stratégie de valorisation de ces labels en termes de communication.

Schaller Antoine : La mise en valeur des labels est un processus en cours. Au départ, nous avons souhaité mettre en avant les certifications ISO 9001 et ISO 14001 dans le cadre de Valais Excellence, car cela représentait un aspect important de notre marque. De même, Cité de l'énergie a été mis en avant car il existait déjà avant la fusion et de nombreux travaux avaient été réalisés dans ce domaine.

Pour les autres labels, tels que Commune de montagne, il était prévu d'attendre le forum des jeunes qui a eu lieu fin mai. Les informations correspondantes seront certainement ajoutées sur le site avec des explications détaillées sur leur signification et leurs objectifs.

Par ailleurs, sur notre programme de législature, nous aborderons ces labels de manière plus complète. En ce qui concerne les aspects corporatifs, tels que les pieds de page, cela dépend de l'émetteur. Par exemple, le département de la jeunesse, de la formation

et de la cohésion sociale peut utiliser Cité de l'énergie, mais il est certain qu'ils doivent également mettre en avant Commune de montagne. Cela dépend donc des dicastères ou des personnes qui s'expriment, et chaque cas est traité individuellement.

Nous travaillons donc activement sur la communication des labels et nous cherchons à trouver la meilleure façon de les mettre en valeur en fonction de chaque contexte spécifique.

Vaudan Julien : S'il y a d'autres questions ? Merci beaucoup.

05. Décisions

01. Comptes 2022

Vaudan Julien : Alors, on passe à la partie décision de ce soir en commençant par les comptes.

Rosset Eric : Bonsoir à tous. Nous aspirons à atteindre l'excellence avec le Verbier Festival, tout comme nous l'avons fait avec les différents labels. Nous chercherons à accomplir la même chose avec des comptes qui seront probablement moins prestigieux que les labels de Corinne et ceux obtenus par la commune.

Nous avons légèrement modifié la présentation, car je crois que vous êtes familiers avec les comptes. Vous les avez étudiés en commission et vous avez reçu votre pendant du Conseil municipal. Ainsi, nous modifions légèrement notre approche. Tout d'abord, permettez-moi de dresser un contexte : le marché immobilier de Verbier est très attractif, voire extravagant dans certains cas, compte tenu des chantiers en cours. Ce qui est particulièrement notable, c'est le grand nombre de transactions, notamment celles dépassant les 10 millions. Ces transactions génèrent des revenus fiscaux pour la commune, que ce soit par le biais des droits de mutation ou de l'impôt sur les gains immobiliers, qui connaissent une forte augmentation.

Nous sommes souvent considérés comme prudents, mais il est difficile de prévoir à l'avance le nombre de transactions immobilières et les impôts qui en découleront, car il existe plusieurs moyens de reporter l'impôt grâce à d'autres investissements.

Les revenus fiscaux des personnes physiques sont en constante croissance, ce qui témoigne de notre attractivité générale. La pandémie de Covid-19 a accru l'attractivité des régions périphériques, en particulier des montagnes de l'arc alpin. Cela se remarque partout et s'entend partout, notamment par l'augmentation des écoles privées. Vous avez approuvé un DDP (Droit de superficie Distinct et Permanent) pour les écoles privées qui prospèrent, ce qui a entraîné une augmentation des recettes fiscales.

Il est important de noter la flambée des prix de l'électricité. Nous nous souvenons des inquiétudes et des incertitudes de l'année dernière. Bien que la situation se soit légèrement corrigée, les prix restent nettement plus élevés qu'auparavant. Cela a permis une augmentation des revenus liée à la valorisation de nos productions, ce qui a rendu possible la distribution des chèques que vous avez récemment reçus dans votre boîte aux lettres.

Nous avons effectué des changements au niveau du personnel comptable et du directeur financier chez ALTIS, ainsi que dans notre manière de travailler et de communiquer, qui n'a pas toujours été optimale. Nous avons travaillé à améliorer cette situation et nous sommes maintenant mieux organisés. Cependant, quelques informations ont été perdues vers la fin de l'année 2022, ce qui a entraîné des dépassements budgétaires, notamment pour l'irrigation et l'éclairage public.

Nous avons constitué une réserve budgétaire pour les grands investissements et les projets à venir, dont nous discuterons plus en détail ultérieurement, notamment le centre sportif que vous avez déjà eu l'occasion de voir. Ainsi, nous réservons à nouveau des fonds pour ces projets majeurs sur le plan comptable.

Les investissements demeurent techniquement élevés, mais ils sont principalement des prêts accordés aux filiales de la commune. Dans nos conclusions, nous espérons pouvoir réaliser des investissements davantage basés sur des constructions tangibles plutôt que sur des prêts financiers, mais cela reflète la réalité de ce qui s'est passé l'année dernière.

Un point très positif est que l'autofinancement et la marge d'autofinancement ont permis de financer intégralement tous les investissements, avec même une marge supplémentaire.

Les chiffres importants dont tout le monde parle, notamment dans Le Nouvelliste, font état d'une marge d'autofinancement de 50,7 millions. L'excédent des revenus se situe autour de 4 à 5 millions, mais il est inévitablement affecté par la constitution de la réserve budgétaire. Bien sûr, la marge d'autofinancement est bien plus importante, et un excédent de financement avant cette marge a permis de couvrir largement les investissements réalisés l'année dernière.

La COGEST a raison, les colonnes changent à chaque fois de sens, ce qui peut être un peu complexe.

Les recettes financières se chiffrent à 152 millions, légèrement supérieures à l'année précédente et largement supérieures au budget, comme je l'ai mentionné précédemment. Les charges sont assez proches du budget, mais elles ont augmenté d'environ 7% par rapport au compte de l'année dernière, ce qui a généré cette marge de financement de 50,7 millions. Les amortissements s'élèvent à 24,7 millions, ce qui est relativement stable.

Nous continuons à générer un excédent sur les services autofinancés, notamment pour l'eau. Nous en discuterons plus en détail, car nous en avons déjà parlé. De plus, nous avons affecté une partie à la réserve budgétaire par principe, même si cela n'a pas été inclus dans le budget initial. Cette année, les résultats nous permettent de dégager 20 millions pour cette réserve.

Je cède maintenant la parole à Jérôme pour les aspects techniques.

Maret Jérôme : Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas m'étendre sur les détails du compte de fonctionnement, mais je vais vous présenter quelques représentations schématiques.

Cette première représentation montre le résultat en valeur absolue. Il y a des revenus positifs et des dépenses négatives, mais cela permet de visualiser la répartition des différentes compétences, avec une part prépondérante pour Alexandre Gordio et ses recettes fiscales.

Je souhaite également faire un commentaire concernant l'administration générale, située en haut à droite. Les 35 millions sont bien entendu impactés par l'affectation à la réserve politique budgétaire.

Je n'ai pas inclus de comparaison avec l'année 2021, mais les données sont extrêmement similaires, avec peu de variations significatives à souligner.

Un autre élément à prendre en compte dans le compte de résultat concerne la nature des charges. On constate que les charges de personnel représentent 18,3%. Autrement dit, sur 100 francs de dépenses communales, 18,30 francs sont consacrés aux frais de personnel.

La deuxième rubrique importante concerne les charges liées aux biens, services et autres dépenses d'exploitation. Il s'agit des charges énergétiques, des frais d'entretien, des frais de location et des autres services fournis par des tiers.

Les amortissements du bâtiment administratif sont assez explicites. Les charges financières et les attributions de financements spéciaux sont peu significatives, en revanche les charges de transfert sont d'un montant important, s'élevant à 38 millions.

Qu'entendons-nous par charges de transfert ? Il s'agit bien sûr de la péréquation. Les 10 millions de péréquation sont inclus dans ce montant, mais il englobe également toutes les subventions versées pour les événements, ainsi que les aides accordées aux cantons pour les écoles, les routes, etc.

En ce qui concerne les revenus, ils découlent du schéma présenté précédemment, avec une part prédominante pour les recettes fiscales.

Les patentes et concessions, principalement les redevances hydrauliques, figurent en deuxième position, tandis que les taxes et redevances constituent la troisième composante essentielle à ce niveau.

Voici une représentation schématique de l'évolution des recettes fiscales. En haut, nous avons l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En vert, légèrement plus clair, nous avons l'impôt sur la fortune des personnes physiques. On peut observer une baisse en 2022 sur la partie droite du tableau. Cependant, cette baisse est davantage liée au pic de 2021 qu'à une véritable chute. La tendance globale reste à la hausse sur la période.

L'élément essentiel se trouve en bleu, sous forme d'un bloc sur la troisième ligne depuis le fond. Il s'agit des gains immobiliers, qui affichent une croissance significative en 2022. Les explications à ce sujet ont déjà été fournies lors de l'introduction par Eric, et le message présidentiel a également apporté des éclaircissements à ce sujet. La vente de biens immobiliers à Verbier, dépassant les 10 millions de francs, a connu une forte augmentation en 2022, ce qui a généré ces gains immobiliers.

Je laisse à présent la parole à Eric pour aborder les éléments liés aux investissements.

Rosset Eric : Merci, Eric. Revenons rapidement sur le tableau que nous connaissons, avec des dépenses d'investissement de 52 millions de francs et des recettes d'investissement principalement sous forme de subventions de 3,5 millions de francs. Cela donne un montant net d'investissement d'environ 49 millions de francs, par rapport à la marge d'autofinancement de 50,7 millions de francs que j'ai mentionnée précédemment. Ainsi, nous avons un excédent de financement, ce qui est positif d'un point de vue comptable, mais on peut se demander si nous aurions pu ou dû investir davantage, ce que nous espérons réaliser. Nous savons qu'il y a de gros projets à venir.

Passons rapidement en revue les investissements importants que vous connaissez déjà. Dans la partie inférieure du tableau, nous avons les prêts de 10 millions de francs entre les trois sociétés du groupe ALTIS, Gecal et EVB. Dans la partie supérieure, nous avons toujours les 8 à 9 millions de francs annuels consacrés à l'entretien des routes et à la réfection de l'asphalte. Les dépenses liées à l'eau potable s'élèvent à 8,6 millions de francs, couvrant la rénovation des réseaux, des centrales et des bassins. La nouvelle déchetterie du Merdenson, qui devrait être prête en septembre. Les dépenses liées aux eaux usées et aux égouts, y compris la station d'épuration, atteignent 2,8 millions de francs. Nous avons également les travaux de remise en état des torrents et du réseau d'irrigation. Un exercice comptable a été effectué avec ALTIS, car nous avons repris ce qu'on appelle la "boîte grise" qui abrite le chauffage à distance, et la commune la loue à Gecal.

Passons maintenant à une vision du bilan, qui m'a également surpris car il comporte de nombreux zéros en moins. Si nous regardons le total du bilan, il s'élève à 537 millions de francs, soit un peu plus d'un demi-milliard. Nous avons dépassé la commune de Sion, ce qui fait de nous la commune ayant le plus gros bilan du Valais. Dans le chiffre de 294 en bas à droite, nous pouvons voir la réserve, qui comprend les 25 millions de francs de 2021 ainsi que les 20 millions de francs de 2022 que nous avons mis de côté pour les projets futurs. Ainsi, nous constatons que notre bilan est très solide, et vous avez reçu les indicateurs financiers demandés par le canton, ce qui est plutôt encourageant.

En conclusion, nous avons obtenu d'excellents résultats en 2022, qui font suite à d'autres excellents résultats en 2021. En ce qui concerne les recettes fiscales, comme nous l'avons vu dans le graphique présenté par Jérôme, il y a eu une accélération des gains immobiliers, mais ce qui est réjouissant, c'est que la tendance globale des impôts est à la hausse. Ce n'est pas le taux qui augmente en réalité, mais le nombre de contribuables qui paient des impôts. Par conséquent, le taux ne peut pas baisser, car nous sommes déjà au niveau le plus bas autorisé par le canton.

La marge d'autofinancement, une fois de plus, nous permet de couvrir nos investissements, et nous maintenons un niveau élevé d'investissement, d'environ 50 millions de francs. Cependant, il y a un aspect négatif à cela : plus nous encaissons de recettes fiscales, plus notre contribution à la péréquation ne s'améliore pas, voire se détériore. Ainsi, nous pouvons nous attendre, dans les années à venir, à devoir payer davantage à ce titre. Actuellement, notre contribution à la péréquation est supérieure à 8 millions de francs, à moins qu'il n'y ait un changement au niveau du canton sur lequel nous essayons de travailler, mais nous nous orientons plutôt vers une augmentation de la péréquation.

Nous attendons toujours la concrétisation de ces investissements majeurs. Le projet Curala est encore loin dans le temps, car vous ne vous êtes pas encore prononcé à ce sujet. En revanche, des crédits ont été engagés pour le centre sportif, et il y a également des projets en cours pour la maison de commune et la sécurité, au moins sur le plan administratif, et nous espérons vraiment qu'ils se concrétiseront visuellement.

Il y a toujours une grande incertitude, car nous vivons dans un endroit qui dépend fortement de ce qui se passe à l'international et qui se situe sur un marché de niche. Ainsi, la force du franc, le prix de l'électricité et les normes en vigueur peuvent influencer les résultats financiers. Malgré tout, nous avons acquis une certaine stabilité qui nous permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

Je remercie Jérôme et toute l'équipe des finances d'avoir bouclé ces comptes et d'avoir répondu aux différentes questions lors des commissions. Si vous avez d'autres questions, nous sommes maintenant à votre disposition.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une question ?

Ça veut dire que tout le monde a bien travaillé. Merci. Alors, c'est à l'organe de révision que je passe la parole.

Forré Bastien : Bonsoir à tous. Je vais peut-être résumer notre rapport. Le rapport qui figure dans les comptes sur le site de la commune. Finalement on a vérifié l'audit des comptes au 31 décembre 2022 et nos conclusions sont qu'ils sont conformes aux dispositions légales édictées par le canton.

Dans nos conclusions, on recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels. C'est la dernière phrase de notre rapport. Je vous remercie.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez une question pour l'organe de révision ?

Non, alors on va passer aux rapports de commission. Je vais faire ça de droite à gauche. En commençant par bourgeoisie bâtiments agriculture.

Veuthey François : La Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie en date du 24.05.2023 afin d'analyser les comptes 2022 de notre commune. Nous avons pu poser de nombreuses questions auxquelles l'exécutif et les collaborateurs concernés ont répondu avec clarté et nous les remercions.

Nous constatons une fois de plus l'excellente santé financière de notre commune et tenons à relever les points suivants qui concernent plus particulièrement notre commission.

Les soutiens directs à l'agriculture sont un peu plus élevés que les budgets dû au financement de projets d'améliorations d'étables et d'alpage. Les montants mis pour la réalisation des pâturages boisés sont également plus élevés car la demande de la part des agriculteurs est importante. Nous saluons la volonté des acteurs de la branche agricole d'investir dans l'amélioration des structures.

Les frais imprévus de fr.149'000.- dus aux réparations urgentes lors de la mise en eau du réseau d'irrigation montrent une fois de plus l'importance d'investir dans son renouvellement.

Nous regrettons que les investissements prévus pour les bâtiments, en particulier le centre sportif, n'aient pas pu être réalisés dans leur ensemble au vu du temps que prennent les procédures (autorisation, oppositions etc.).

La commission donne un préavis positif à l'unanimité sur les comptes 2022.

Bruchez Sari : Notre commission « Tourisme, culture et sport » s'est réunie le 1er juin 2023 en la présence de Vincent Michellod et Bertrand Deslarzes. La commission remercie ces Messieurs pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration. Nous n'avons rien relevé de particulier dans les comptes 2022 de la nouvelle commune Val de Bagnes. Nous les acceptons donc à l'unanimité.

Amos Samuel : Nous avons mis à disposition le rapport complet et je vais vous en faire la lecture uniquement de la conclusion.

La commission remercie Anne-Michèle Lack et Mathieu Moulin ainsi que tous le dicastère Jeunesse, Formation et Cohésion sociale pour la collaboration sur l'examen des comptes 2022. Toutes les questions ont pu être répondues dans les délais, permettant à la commission de se prononcer pour l'acceptation des comptes 2022 de la commune de Val de Bagnes. De plus, la commission encourage le dicastère à prendre en compte les remarques concernant l'élaboration du budget 2024 et se tient à dispositions pour en discuter. Merci.

Heinis Olivia : Réunie le 12 juin dernier, notre commission « Santé et sécurité publique » a pu poser ces questions à la conseillère municipale et au directeur opérationnel relatif au compte 2022. Notre commission est satisfaite des réponses apportées et donne ainsi un préavis favorable au compte 2022 à l'unanimité des membres présents. Nous remercions Anne Bühler et Louis-Ernest Sidoli pour leur collaboration.

Saillen Lionel : Notre commission « Travaux publics, environnement et énergie » s'était réunie le 3 mai. Une répartition sectorisée des comptes a été transmise en interne aux membres de notre équipe. Les questions et réponses ont été obtenues.

Dans le cadre de l'énergie, la rencontre trimestrielle associée à la participation à l'AG via la Cogest, nous a permis de bien saisir les enjeux financiers actuels d'Altis dans sa politique énergétique de développement et d'investissement. Nous remercions les différents acteurs pour leurs collaborations et engagement et nous approuvons les comptes 2022.

Amos Guillaume : La commission « Contributions, cadastre et population » s'est réunie à deux fois, le 2 mai et le 22 mai, avec la présence de M. Bruno Moulin et de M. Alexandre Gordio pour la réponse aux questions posées. A ce propos, nous remercions également la collaboration avec les autres commissions pour le traitement des questions transversales ainsi que la collaboration avec le Conseil communal et le directeur opérationnel. La commission s'est penchée notamment sur les recettes fiscales qui ont le mérite de permettre certains investissements communaux.

On rappelle notamment l'importance des forfaits fiscaux pour la commune puisque ce sujet est parfois remis sur la table politique au niveau fédéral. A la lumière de tous les éléments que la commission a analysés, elle émet un préavis positif à l'approbation des comptes 2022 à l'unanimité des membres présents, vous trouverez les réponses aux questions détaillées dans le rapport qui est sur la plateforme ePartage. Merci.

Roserens Stéphane : La commission « Aménagement du territoire, constructions et mobilité » s'est réunie deux fois durant le mois de mai 2023.

Elle a analysé en détail les comptes et elle a reçu toutes les réponses à ses questions. Elle remercie le conseiller Pierre-Yves Gay et les membres de son dicastère pour leurs précisions lors des séances de la commission.

Nous constatons que l'excellente conjoncture génère des excédents de recettes pour l'exercice 2022 provenant principalement des forfaits fiscaux et des droits de mutations exceptionnels. Notre commission encourage le conseil communal à diversifier ses recettes par du foncier et de l'immobilier pour sécuriser ses revenus à l'avenir et éviter un retournement de situation par une nouvelle lois Européenne ou l'arrivée d'une mauvaise conjoncture.

Les comptes 2022 de la commune Val de Bagnes ont été acceptés par l'unanimité des membres présents et donne décharge au conseil communal.

La commission ATCM aimerait ajouter à ce prévis quelques remarques en lien avec son dicastère.

Centre sportif : nous avons été mis au courant durant la dernière séance qu'une visite du centre sportif sera organisée le 17 juillet in-situ pour le conseil général et qu'une demande de crédit complémentaire pour la reconstruction de ce dernier sera demandée lors du prochain plénum de septembre.

Curala : nous remercions la commune et plus particulièrement Guillaume Colin pour l'organisation des différents ateliers participatifs en lien avec le projet Curala, qui nous a permis de nous plonger plus profondément dans ce dossier complexe, d'identifier les enjeux majeurs et de transmettre au conseil communal les inquiétudes de la population. Les remarques suivront sur le point Curala.

Ecole de Villette : notre commission rappelle également qu'il est prioritaire de mettre à l'étude le déplacement de l'école de Villette qui n'est plus aux normes dans un site proche des infrastructures sportives et de voies piétonnes.

Routes de contournement et mobilité : pour conclure, au vu des excellents résultats de l'exercice 2022, la commission suggère à la commune de relancer au plus vite et à ses frais la mise à l'enquête des routes de contournement de Verbier et du Châble si l'état du Valais ne veut toujours pas rentrer en matière. Il est essentiel de résoudre les problèmes de la circulation avant tout développement futur touristique tel que Curala. Nous attendons également avec impatience la présentation du concept de mobilité douce qui redessinerait l'avenir de notre commune. Merci.

Darbellay Baptiste : Peut-être préciser que les différentes commissions se répartissent le travail sur les comptes par rapport aux dicastères qui les concernent et la Commission de Gestion travaille sur l'administration générale et également les comptes dans leur ensemble bilan, investissements et autres.

Nous nous sommes réunis à 3 reprises : 1er mai avec les présidents de commission et le bureau pour la présentation globale des comptes, le mardi 16 mai pour le travail sur les comptes et le lundi 5 juin pour les réponses au compte par l'exécutif.

Une partie des membres de la Commission de Gestion ont également pu participer aux assemblées générales des sociétés du groupe ALTIS, ce qui était fort intéressant pour bien comprendre aussi les enjeux. Je vais me contenter de vous dire les conclusions du rapport qui se trouve en entier sur ePartage.

La situation financière de la commune est toujours excellente, grâce à son attractivité et au travail entrepris par ses dirigeants. Elle consent à d'importants investissements pour son développement et offrir à sa population et ses hôtes des services de qualité. Il est constaté que les charges sont maîtrisées par rapport au budget, pour ce qui est des recettes les budgets sont toujours prudents et les comptes montrent chaque année des chiffres bien plus importants.

Les membres de la COGEST resteront attentifs à l'évolution des charges de personnel dans les années à venir.

La réalisation des investissements prévus doit continuer d'être mise en priorité à l'avenir. Nous remercions le conseiller communal en charge des finances M. Eric Rosset, ainsi que les directeurs opérationnels et responsables financiers pour leurs présentations, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Thierry Varone.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

Les membres de la commission de gestion donnent un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des comptes 2022.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a encore des remarques ou des questions ? Alors, la question qui vous est posée : approuvez-vous les comptes 2022 de la Municipalité Val de Bagnes ?

Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Donc, les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous pour votre contribution remarquable lors des analyses de comptes. Votre travail en commission a été exemplaire.

Je souhaite également souligner le bon fonctionnement de ePartage. Chacun a participé en mettant à disposition les documents sur cette plate-forme d'échange. Cela revêt une grande importance, car c'est notre principal moyen de communication. J'encourage vivement chacun à conserver sa curiosité et à lire les rapports complets. Je tiens également à remercier chaleureusement les membres de l'Exécutif et les directeurs opérationnels, qui ont consacré de nombreuses heures à ce travail. Il est essentiel de maintenir cette transparence, cette disponibilité et cet esprit critique au sein des commissions. Nous pouvons être fiers non seulement de la qualité de nos comptes, mais aussi du travail accompli, tant du point de vue opérationnel de l'Exécutif que législatif de chacun d'entre vous. Merci sincèrement à tous pour votre contribution.

Approuvez-vous les comptes 2022 de la Municipalité de Val de Bagnes ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2022 de la Municipalité de Val de Bagnes.

02. Règlement sur les structures d'accueil communales

Vaudan Julien : Nous passons à l'objet suivant : il s'agit du règlement sur les structures d'accueil communal.

Lack Anne-Michèle : Bonsoir à tous. Ce soir, le dicastère "Jeunesse, formation et cohésion sociale" présente des propositions de modification pour 2 règlements.

Le premier règlement concerne les structures d'accueil communales. L'objectif est d'adapter notre nouvel outil administratif appelé "mon portail", qui permet désormais l'inscription des enfants dans nos structures d'accueil et cantines, ainsi que leur suivi électronique. Les modifications apportées sont principalement de nature cosmétique, sans aucun changement fondamental. Tout le reste identique à ce qui a été approuvé par le Conseil général le 5 mai 2021.

Vaudan Julien : Tu peux présenter les 2 règlements et nous les voterons après.

03. Règlement de soutien à la jeunesse

Lack Anne-Michèle : Le deuxième règlement concerne le soutien à la jeunesse. Nous souhaitons le rendre pérenne et permettre au Conseil communal de fixer, en début

d'année, un montant dédié aux jeunes de 16 à 25 ans, qui pourra leur être distribué jusqu'au 31 décembre de chaque année.

Des changements sont apportés au financement, car nous vous demandons de prévoir un budget minimum compris entre 600'000 et 700'000 francs chaque année. De plus, nous vous demandons la suppression de l'article 4, qui stipule que les représentants légaux des bénéficiaires mineurs ou les majeurs présentant un défaut de paiement envers la commune verront leur soutien réduit du montant dû.

Nous estimons que cette disposition n'est pas équitable, car cela pourrait aggraver la situation des jeunes, et nous devons également respecter le principe d'égalité de traitement. Les autres tranches d'âge ne sont pas du tout concernées par cette règle. Voilà, si vous avez des questions.

Amos Samuel : Je vous donne les rapports dans l'ordre des décisions.

A nouveau, pour ces 2 objets, nous avons mis à disposition sur la plateforme ePartage les rapports complets de la commission. C'est pourquoi je vais vous faire la lecture uniquement de la conclusion et vous pourrez lire les échanges que la commission a eus avec le dicastère dans ses rapports. Je profite de l'occasion pour remercier le dicastère pour les fructueux échanges et le travail qui a été commis en très bonne collaboration.

Concernant les structures d'accueil, la commission se réjouit de l'introduction du nouvel outil de gestion Mon Portail et accepte après avoir étudié la nouvelle mouture du règlement, les modifications y découlant. Elle remercie le dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » pour la collaboration et l'entente trouvée pour maintenir l'annonce de maladie à 09h00, tel que c'est le cas à présent. Elle invite donc le Conseil général a accepté cette nouvelle version du règlement.

J'enchaîne avec la conclusion du rapport sur le soutien à la jeunesse. La commission remercie le dicastère pour la collaboration et l'efficacité quant à l'adaptation de ce règlement, elle espère que ce règlement répondra pleinement aux attentes de la jeunesse ValBagnarde et favorisera ainsi son développement au cœur de la commune. La commission invite le Conseil général a accepté ce règlement. Merci.

Vaudan Julien : Avant la Commission de Gestion, est-ce qu'une autre commission désire s'exprimer sur ces règlements ? Alors la Commission de Gestion merci.

Darbellay Baptiste : Je souhaite préciser que deux membres de la Commission de Gestion ont assisté à la réunion de la commission "Jeunesse, formation et cohésion sociale" et ont reçu des réponses aux questions posées. Ils nous ont ensuite fait part de leurs commentaires.

La conclusion est que les membres de la COGEST émettent un avis favorable à l'unanimité pour les deux règlements. Merci. J'en profite également pour souligner la parfaite coordination et collaboration entre les différentes parties impliquées.

Vaudan Julien : Je profite de l'occasion pour souligner la parfaite collaboration entre les différentes commissions. Cela correspond aux retours que nous avons reçus en début d'année. Les choses avancent dans la bonne direction. Je tiens à vous remercier pour cela.

A la question : approuvez-vous le nouveau règlement sur les structures d'accueil communal, y a-t-il des refus ? Les abstentions ? Donc le nouveau règlement sur les structures d'accueil communal est accepté.

Approuvez-vous le nouveau règlement sur les structures d'accueil communales ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nouveau règlement sur les structures d'accueil communales.

Le deuxième : approuvez-vous le nouveau règlement de soutien à la jeunesse, y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Il est également accepté à l'unanimité.

Approuvez-vous le nouveau règlement de soutien à la jeunesse ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nouveau règlement de soutien à la jeunesse.

04. Postulat : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce (Tristan, Fournier)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant. Nous avons deux postulats et deux questions. Qui les présente ?

Tristan Martine : Le premier postulat concerne la demande de gratuité des transports publics. Je tiens à préciser qu'il y avait déjà une priorité accordée à la mobilité douce et durable dans notre programme législatif.

En effet, des efforts ont été déployés pour certaines catégories d'âge, comme les personnes âgées et les jeunes. Cependant, il est évident que nous n'avons pas encore atteint nos objectifs. Malgré une offre de transports relativement étendue, bien qu'il y ait des lacunes dans certains horaires, les bus restent vides. La vraie question est de comprendre pourquoi ils sont vides. Quoi qu'il en soit, l'idée derrière ce postulat est de proposer la gratuité totale des transports publics. Je tiens à préciser qu'à l'heure actuelle, nous savons qu'il existe un arrêt du Tribunal fédéral stipulant que la gratuité totale n'est pas possible et que les transports publics doivent être proposés à un prix juste.

Cela ne remet pas en question le postulat lui-même. Ce dernier demande une étude pour que le Conseil municipal puisse déterminer quel serait le prix juste dans une commune qui, comme nous venons de le voir, dispose de finances plus que satisfaisantes. L'objectif est de déterminer un prix incitatif permettant à toutes les tranches d'âge d'utiliser les transports publics et de favoriser la mobilité douce.

Je rappelle que nous bénéficions de subventions et de possibilités d'ouvrir de nouvelles lignes de transport de la part de l'Office fédéral des transports, en fonction du nombre de personnes transportées sur ces lignes. Si nous réduisons les prix et encourageons l'utilisation de nos bus, nous pourrions maintenir voire augmenter ces lignes.

C'est pourquoi il est essentiel de se poser la vraie question du prix juste, puisque la gratuité n'est actuellement pas autorisée en vertu de l'arrêt du Tribunal fédéral. Cela étant dit, compte tenu de l'adoption de la loi sur le climat il y a trois jours, les arrêts du Tribunal fédéral ne sont pas définitifs et pourraient donc être modifiés.

C'est la raison pour laquelle le postulat a été maintenu, et nous demandons cette étude de faisabilité du prix juste afin de favoriser davantage la mobilité douce dans notre commune.

Gay Pierre-Yves Bonsoir à tous. En ce qui concerne le postulat concernant les transports publics gratuits sur la commune et le développement de la mobilité douce, je souhaite vous transmettre le préavis du Conseil municipal.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce que Martine a déjà mentionné, car son exposé était très complet. En effet, nous sommes conscients de l'arrêt du Tribunal fédéral qui encadre cette question.

Comme l'a souligné Martine, des réflexions seront menées au niveau local sur les tarifs des transports publics, en tenant compte des différents groupes d'âge. Des discussions seront également engagées concernant les infrastructures nécessaires au développement de la mobilité douce sur notre territoire. Il existe déjà plusieurs infrastructures en place, telles que des conteneurs et des bornes électriques, mais nous continuerons à réfléchir à leur expansion.

En ce qui concerne la communication sur la mobilité douce et durable, plusieurs canaux sont déjà utilisés, tels que notre site internet interne et le magazine Val de Bagnes. Toutefois, nous réfléchissons également à des moyens d'améliorer la communication avec nos partenaires.

En conclusion, le Conseil municipal émet un préavis favorable au postulat.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ? J'ai le sentiment que c'était assez clair, où on veut en venir. Est-ce qu'il y a des prises de position ?

Roserens Stéphane : En date du 30 mai 2023, le dicastère nous a soumis le postulat « Transports publics offerts et développement de la mobilité douce » lancé Martine Tristan et Romain Fournier.

La Commission ATCM soutient la dépose du postulat dans la mesure où il est primordial d'uniformiser sur tout le territoire la gratuité des transports pour les moins de 25 ans et plus de 65 ans.

Et ce pour la raison qu'à l'heure actuelle, les habitant(e)s résidents sur l'ancienne commune de Vollèges ne profitent pas de la gratuité lorsqu'ils empruntent le train pour rejoindre le territoire de Bagnes.

Par ailleurs, il est prioritaire de mener une politique active dans le développement de la mobilité durable et douce sur notre territoire afin de désengorger les voies de circulations, d'encourager les déplacements en transports en commun et ainsi réduire notre empreinte carbone communale.

Lors de la séance Tourisme, AT et Cogest du 25 mai 2023 et durant notre commission du 30 mai 2023, il nous a été rappelé que la gratuité pour tous était anticonstitutionnelle pour la raison du pollueur payeur.

Néanmoins, notre commission pense qu'il serait intéressant de creuser la piste d'une abonnement général Entremont avec une offre de transport densifié à moindre coût pour encourager l'utilisation des transports publics par les citoyens(ne)s.

C'est pourquoi la commission ATCM préavise favorablement ce postulat.

Darbellay Baptiste : Je vais éviter de répéter ce qui a déjà été dit. Nous avons effectivement pris connaissance du problème de l'arrêt du Tribunal Fédéral.

Nous avons pris connaissance du postulat. L'arrêt n'empêche pas une étude. Nous soutenons tout en relevant peut-être quelques points : l'égalité de traitement, comme relevé par Stéphane, la coordination avec les différents partenaires (TMR, RégionAlp,

TéléVerbier, Verbier Tourisme) et évaluer les coûts à charge de la commune, vous savez bien que la Commission de Gestion s'inquiète des finances.
Nous donnons un préavis favorable à l'unanimité. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a encore des questions ?

La question qui vous est posée : approuvez-vous le postulat : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce ? Est-ce qu'il y a des refus ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien merci. Le postulat est accepté par le Conseil général.

Approuvez-vous le postulat : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le postulat : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce.

05. Postulat : Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages (Tristan, Heinis)

Vaudan Julien : Le deuxième postulat, je ne sais pas si c'est Martine ou Olivia qui le présente ?

Tristan Martine : Le deuxième postulat concerne l'éventuelle aide par le biais de prêts pour soutenir le maintien des petits commerces tels que les épiceries et les cafés dans nos villages. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une aide à l'exploitation, mais plutôt d'une aide potentielle pour des rénovations et divers travaux, tels que le remplacement de vitres ou l'amélioration des systèmes de chauffage, dans le but de favoriser une meilleure efficacité énergétique.

Cette aide serait accordée sous la forme de prêts, sans intérêt, dont la durée serait indéterminée. L'objectif est de permettre aux jeunes entrepreneurs éventuels de se lancer dans l'exploitation de ces commerces, qui ne sont déjà pas forcément faciles à gérer, sans avoir à s'inquiéter de l'emprunt ou de l'impossibilité d'emprunter pour réaliser des travaux qui pourraient réellement les aider à démarrer.

Il est également important de noter que nos petits villages ont tendance à vieillir, malheureusement, mais c'est un constat, notamment en raison de la localisation des écoles principalement en fond de vallée. Cela signifie que les habitants ont souvent des difficultés de mobilité malgré les moyens de transport public disponibles. Il est donc crucial de préserver non seulement les commerces, mais aussi les cafés. Je tiens à souligner que les cafés de village jouent un rôle social important, avec des repas organisés une fois par semaine et des activités comme les jeux de cartes et le Scrabble. Ce sont des lieux de cohésion sociale.

L'idée ici est de tirer parti des fonds Covid qui n'ont pas été entièrement utilisés et de les réaffecter pour ce type d'utilisation. Ainsi, nous pourrions réviser les règlements relatifs à ces fonds et les consacrer à soutenir nos petits commerces. Merci beaucoup.

Rosset Eric : Je profite de cette occasion pour vous remercier du vote sur les comptes. J'aimerais également exprimer ma gratitude envers Martine et Olivia pour leurs initiatives et idées. Le Conseil communal a mandaté le dicastère finance et gestion afin d'analyser la faisabilité juridique et légale d'une telle aide, en particulier en attendant l'arrivée

récente du délégué à la promotion économique qui est déjà au travail à Genève. Nous travaillerons donc en collaboration avec lui. Le message que je vais vous transmettre aujourd'hui est celui qui a été approuvé par le Conseil le 20 juin dernier. La première constatation est qu'il n'y a aucune contestation. Je crois fermement en l'importance des cafés, des magasins et des épiceries dans les villages en tant que lieux de lien social, d'échange et de rencontres. En particulier, les épiceries permettent aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport de faire leurs courses et de profiter de moments agréables. Les cafés jouent également un rôle social évident, et nous en sommes tous conscients.

Malheureusement, nous ne pouvons pas allouer des fonds sans un règlement en place. Certains d'entre vous ont probablement participé à l'élaboration du règlement de soutien à l'hôtellerie, ce qui a pris du temps, entre une et deux législatures. Par conséquent, nous devons nous faire accompagner par un bureau externe pour garantir l'égalité de traitement, tant pour les petits détaillants que pour les épiceries de village. Nous ne voulons pas créer de disparités entre eux. Nous devons donc travailler et trouver des solutions. Nous avons l'intention d'aider ces villages, ces commerçants et ces restaurateurs, car cela revêt une importance capitale pour tous et pour la vie en général. Si vous acceptez ce postulat, nous devons donc travailler sur les aspects juridiques, et malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé de modèle de commune à suivre. Si certains d'entre vous sont au courant d'initiatives similaires ailleurs, n'hésitez pas à nous les partager.

La prochaine étape consistera donc, si vous l'acceptez, à la création d'un fonds similaire à celui mis en place pour l'hôtellerie, accompagné d'un règlement ad hoc qui vous sera présenté et validé. Toutefois, cela nécessitera une nouvelle étude, comme je l'ai mentionné précédemment, du point de vue juridique et légal. En tout cas, nous soutenons à l'unanimité ce postulat.

Je vous remercie beaucoup. J'espère avoir été suffisamment clair. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole pour exprimer une position ?

Darbellay Baptiste : La commission de Gestion a également pris connaissance du postulat et nous trouvons que c'est une bonne idée. En complément nous précisons qu'il serait important de délimiter le type de commerce éligible, leur situation géographique ainsi que d'analyser la crédibilité des projets afin de soutenir des projets viables à long terme. Aussi, en plus d'une aide pour les travaux, un soutien pour l'établissement d'un business plan serait intéressant. Attentifs à la présence de commerces permettant d'offrir un service, ainsi qu'un lien social dans les villages de notre vallée, les membres présents de la COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a encore des questions ou des remarques ? Nous allons passer au vote : approuvez-vous le postulat fond d'aide au maintien des petits commerces et du café dans les villages ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le postulat est accepté à l'unanimité des membres présents.

Approuvez-vous le postulat : Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le postulat : Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages.

06. Question : L'école publique de Val de Bagnes se dépréit-elle ? (Egger)

Vaudan Julien : Nous continuons avec les questions, sur lesquelles vous n'avez pas besoin de voter. Caroline, est-ce que tu peux présenter la question ?

Egger Caroline : Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal. La commission "Jeunesse, formation et cohésion sociale" a débattu récemment à propos de la situation de l'école publique sur le territoire de la commune.

A titre d'illustration, prenons le cas de l'école primaire de Verbier. Après avoir reçu plusieurs retours inquiétants de la part d'enseignantes et de parents de Verbier sur la baisse de fréquentation de l'école primaire, notre commission se questionne sur la vision communale pour le futur de cette dernière.

Selon les chiffres transmis par la direction des écoles primaires, la fréquentation est passée de 145 élèves en 2015 à 67 en 2023, soit une baisse de plus de 50% en 8 ans alors que la population de Verbier n'a pas diminué sur cette période. De plus, l'ensemble des établissements primaires de la commune fonctionne à flux tendu en termes de nombre de classes.

La pénurie de logements et l'augmentation des loyers poussent beaucoup de familles à déménager et "descendre" dans la vallée. Nous sommes conscients de la volonté communale de scolariser les élèves dans leur village de résidence, mais nous pensons que, au vu de cette baisse, il faudrait par exemple tolérer quelques cas annuels de parents qui souhaiteraient laisser leurs enfants à l'école de Verbier malgré un déménagement.

La cohabitation entre les écoles privées et l'école publique est également à relever. Notre commission reconnaît la valeur d'un système qui offre le choix entre le privé et le public mais s'inquiète du "dépérissement" de l'école publique.

La commune a par exemple récemment octroyé une DDP soutenant le développement de la "Verbier International School" mais nous n'aimerions pas que ce genre de soutien se fasse au détriment de l'école publique, augmentant le risque d'une perte de cohésion sociale dans le village.

En s'appuyant sur la tendance actuelle, la commission s'interroge sur la vision communale à propos de l'école publique. Cette problématique semble également inquiéter le conseil municipal et nous souhaiterions connaître son avis sur cette dernière.

Le cahier distribué dernièrement lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants est une très bonne initiative que nous saluons et encourageons à approfondir mais suite à de multiples échanges avec le personnel enseignant ainsi que les parents, il semble évident que des lacunes en termes de primo-information personnalisée auprès des parents nouveaux-arrivants subsistent.

Quelle est la vision du Conseil Communal à propos de cette problématique et quelles sont les actions prévues afin de prévenir une détérioration du système public et de notre cohésion sociale ?

Lack Anne-Michèle : Merci Caroline pour cette question, je vais être assez succincte dans ma réponse et m'attarder sur l'école de Verbier car c'est une problématique dont on a souvent parlé. Vous trouverez la réponse détaillée sur ePartage.

C'est un fait que la population en âge scolaire a diminué à Verbier depuis 2010.

Toutefois, l'étude démographique que nous avons commandée montre une augmentation de la population en âge de scolarité pour les 15 prochaines années. En fin d'année scolaire 2022-2023, nous avons 98 élèves scolarisés au centre scolaire de Verbier et le même nombre est prévu pour la rentrée scolaire 2023-2024 réparti en 6 classes, selon la dotation signée par le chef de service de l'enseignement.

En ce qui concerne les écoles internationales, pour le moment, nous ne sommes pas inquiets du transfert des élèves de l'école publique vers les écoles internationales. Nous ne touchons pas la même catégorie de population. Aujourd'hui, ces familles viennent scolariser leurs enfants à Verbier justement grâce à l'offre des écoles privées. Ce constat devra être affiné ces prochaines années.

Est-ce qu'il y a encore des questions, des remarques ?

Oreiller Marie : En réalité, la remarque concernant les écoles internationales ne porte pas sur qui fréquente ces écoles, mais sur le fait que les nouveaux arrivants devraient recevoir des informations plus détaillées que celles fournies par l'école publique en Suisse. Dans de nombreux endroits, les écoles privées offrent une meilleure qualité d'éducation, car le système scolaire suisse n'est pas fantastique. Cependant, en Suisse, le système scolaire est en fait de bonne qualité. Ainsi, dans ce contexte, il est suggéré que les enfants de ces nouveaux arrivants n'ont pas nécessairement besoin d'aller à l'école publique, surtout s'ils prévoient de rester ici pendant longtemps.

Bruchez Sari : Je tiens à faire une remarque concernant l'observation que vous avez faite sur l'absence de transferts vers le système public. Je souhaite préciser que souvent les transferts se font avant même que les enfants ne commencent leur scolarité, c'est-à-dire au niveau de la crèche. Les nouveaux arrivants rencontrent des difficultés pour inscrire leurs enfants dans les crèches, contrairement aux résidents employés en Suisse, ce qui les pousse à inscrire leurs enfants dans des écoles privées, où ils peuvent être accueillis plus tôt qu'en système public, et ce, pour un tarif similaire. C'est pourquoi ils ne sont certainement pas pris en compte dans les statistiques des transferts qui concernent l'école primaire.

Lack Anne-Michèle : Nous sommes conscients de ce problème de prise en charge des tout-petits, et nous allons y réfléchir lors de la prochaine commission. Merci beaucoup.

Egger Caroline : Dans le passé, il y avait souvent des autorisations exceptionnelles pour permettre à des habitants d'un autre village d'être scolarisés à Verbier. C'était accepté, mais récemment cela ne l'est plus. Je pense que cela a également contribué à la baisse de fréquentation.

Lack Anne-Michèle : La question des autorisations d'aller à l'école à Verbier pour certains élèves est à la fois politique et une question de cohérence. Il est complexe d'accorder cette possibilité à certains élèves si cela entraîne la fermeture d'une classe en bas. Nous examinons les demandes au cas par cas, en nous assurant que les parents ont de réels motifs et besoins. Pour le moment, le Conseil communal refuse cette option, car cela mettrait en jeu le tourisme. Cependant, il convient de noter que ces parents travaillent à Verbier et que leur emploi est en jeu. Cependant, cela nécessite également des places en crèche ou en UAPE. La situation est donc plus complexe qu'il n'y paraît.

Egger Caroline : Je voudrais également faire une remarque concernant l'initiative de l'école internationale d'inviter des élèves de l'école publique de Verbier à participer à des activités avec des élèves de l'école privée. C'est une excellente initiative en termes de collaboration entre les écoles, mais il serait intéressant d'explorer également la possibilité d'échanges dans l'autre sens, c'est-à-dire que l'école publique puisse inviter des élèves des écoles privées afin d'évaluer et de partager leurs expériences. Il pourrait y avoir des initiatives dans ce sens, telles que des programmes d'échange ou de formation. Cela pourrait contribuer à contrer l'effet de baisse de fréquentation.

Lack Anne-Michèle : Pourquoi pas ? Ce sont clairement des décisions qui relèvent des personnes sur le terrain, notamment la directrice des écoles primaires. Nous lui soumettrons ces suggestions. Merci beaucoup.

Amos Samuel : Au nom de la commission "Jeunesse, Formation et Cohésion sociale", je tiens à exprimer ma gratitude envers le Conseil municipal pour avoir abordé cette question lors de sa dernière séance et pour nous avoir fourni une réponse. J'aimerais demander au bureau s'il est possible d'obtenir la réponse complète du Conseil municipal via la plateforme ePartage, ainsi que de rendre la question accessible à l'ensemble du Conseil général sur cette même plateforme.

Vaudan Julien : Nous nous en occuperons. Je vous remercie également pour votre question. Je suis convaincu que cette question suscitera de nombreuses autres discussions intéressantes et je suis certain qu'elle continuera à être débattue en commission.

07. Question : Liaison zone commerciale de Vilette et Chemin de la Gare (Amos)

Vaudan Julien : Nous passons à la question suivante. Samuel, je te laisse la présenter.

Amos Samuel : Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal. Le développement d'un hub multimodal à Curala pointe à l'horizon et nous nous en réjouissons. Cependant, entretemps, depuis la construction de la nouvelle gare TMR en 2019, l'accès piéton au site Curala depuis le rondpoint des eaux gazeuses s'est malheureusement détérioré. Desservi auparavant par deux routes d'accès dont l'une à sens unique et peu fréquentée par le trafic automobile, la situation actuelle concentre tous les flux sur une seule voie. Les piétons, cyclistes et véhicules automobiles sont donc regroupés sur une route à deux voies pour les véhicules et une voie piétonne délimitée par une ligne jaune continue. Il est donc fréquent de voir des parents avec poussettes ou cyclistes, croiser, à la fois les bus et le flux automobile parfois chargé lors de période d'affluence. La sécurité de cet accès est aujourd'hui réduite au strict minimum, soit la ligne jaune mentionnée plus haut. C'est sans compter, que le point d'arrivée actuel pour le piéton est d'abord l'entrée du parking situé sur le toit de la gare, entrée à partager avec les véhicules et une zone à traverser avant d'emprunter un escalier encore plus loin ou de pouvoir accéder à l'ascenseur. Pour les cyclistes, le parcours est encore plus long, puisqu'il nécessite de poursuivre la route ou alors de traverser l'ensemble du parking pour accéder à la rampe d'accès de la gare. A l'heure ou la commune souhaite encourager la mobilité douce et la multimodalité au sein du territoire, il est difficile de voir ici une quelconque incitation en la matière. Au contraire, l'aménagement actuel décourage fortement la mobilité piétonne par le rallongement du parcours et le manque de sécurité. Pourtant lors de la fin des travaux de la gare, des

alternatives piétonnes se sont dessinées naturellement. Ainsi la création de deux sentiers informels à travers le pré démontrait l'utilité et l'habitude des usagers. Pour des raisons de sécurité, l'un de ces derniers a été condamné. Néanmoins, l'observation de la pratique et l'espace actuel suggère qu'il serait intéressant d'avoir un accès piétons/cycliste permettant de joindre directement le passage piéton de la Raiffeisen au parking situé sur le toit de la gare et dans le prolongement, la rampe d'accès aux étages inférieurs, tels que représenté en rouge sur l'illustration annexée. Il est évident que cette problématique serait résolue avec le nouveau projet de quartier Curala, mais cela ne sera pas le cas avant plusieurs années. Dans l'intervalle, il est toujours plus sympathique de traverser un ruisseau et un espace vert que de croiser le bus TMR dans le virage du Chemin de la Gare actuel...

Dans le contexte des objectifs 1,2,3 et 4 du chapitre Infrastructures du programme de législature, je souhaiterais donc savoir si le Conseil municipal étudie ou envisage la possibilité d'un tel tracé ou du moins d'une alternative piétonne pour rendre l'accès entre la zone commerciale de Villette et la gare plus pratique et surtout plus attractif pour les piétons et cyclistes ?

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à ma question, je vous transmets, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal, mes salutations les meilleures.

Vaudan Jean-Baptiste : Bonsoir à toutes et à tous. Je tiens tout particulièrement à saluer Samuel Amos et à le remercier pour sa question concernant la liaison entre la zone commerciale de Villette et la gare. Pour répondre à cette question, la réponse pourrait être simplement "oui". Je tiens à souligner que Samuel a bien détaillé la question. En effet, il est prévu que cette liaison soit déjà intégrée dans le projet Curala. Cependant, nous ne souhaitons pas attendre la réalisation complète de ce projet, car cela prendra encore un certain temps. Ainsi, les travaux publics vont rapidement étudier la faisabilité légale et technique d'un tel cheminement. La réponse est donc positive. Par ailleurs, je note que cette question fait écho à une demande émanant des commerçants de la zone, ainsi que des résidents de la villa et des habitants du quartier, suite aux modifications des espaces du parc. En conséquence, une solution sera mise en place dans un délai assez court.

Martin Sacha : Je remercie Samuel pour sa question, qui met en lumière plusieurs problématiques liées aux déplacements, notamment en ce qui concerne la mobilité douce au Châble. Nous aurons l'occasion de discuter plus longuement du projet Curala, mais je tiens à souligner qu'il existe d'autres projets importants qu'il ne faut pas négliger, tels que le développement des zones piétonnes au Châble et le concept global de mobilité. Ces problèmes sont présents au quotidien pour nos habitants, et nous avons la possibilité de les résoudre avant la réalisation complète du projet Curala, qui est encore prévu dans quelques années. Par conséquent, il est essentiel de mettre l'accent sur ces aspects, que ce soit en ce qui concerne la villa des Dames, les rues du Châble ou la circulation dans cette zone névralgique où nous constatons un goulot d'étranglement dû à la mobilité des voitures. Il serait opportun que la Municipalité mette en avant ces aspects au même titre que le projet Curala, et cela pourrait bénéficier du soutien du Conseil général.

Vaudan Julien : Je considère cela comme une autre question complexe, qui soulève plusieurs aspects à prendre en compte. Merci beaucoup pour votre contribution.

Nous passons à la suite, aux informations et en particulier la synthèse des travaux de commission.

06. Informations

01. Synthèse des travaux des commissions sur le projet Curala

Vaudan Julien : Nous passons à la suite, avec les informations et en particulier la synthèse des travaux de commission sur le projet Curala.

Gay Pierre-Yves : En préambule, permettez-moi de préciser que ces comptes rendus sont présentés sans modifications, comme vous pouvez le constater. Ce soir, il n'y a pas de validation supplémentaire à apporter à leur sujet. Les présidents ou rapporteurs des différentes commissions sont présents pour vous les présenter.

Ces ateliers ont suscité des réflexions et des enjeux, que nous aborderons plus en détail par la suite. Différents éléments ont été mis en avant, soulevés et interrogés. Tous ces éléments seront pris en compte de diverses manières, notamment dans les explications générales destinées à tous les habitants concernant ce projet.

Vous pouvez trouver des foires aux questions actualisées sur le site internet de la commune. De plus, ces éléments seront utilisés dans les discussions et les négociations en cours et à venir avec les investisseurs, que ce soit en ce qui concerne les logements adaptés, les logements à loyer contrôlé ou les surfaces commerciales et de bureaux favorables à l'économie locale. Il s'agit d'un élément important.

Je ne résume pas tous les détails ici, mais ces éléments issus des différents ateliers sont également pris en compte dans la vision globale de la commune pour le projet CURALA. Cela a été mentionné à plusieurs reprises ce soir. Cette vision globale englobe des aspects tels que la mobilité générale, la route de contournement, les infrastructures scolaires et parascolaires, entre autres. Cette vision sera précisée et communiquée avant que vous ne vous prononciez sur CURALA en 2024.

En ce qui concerne les ateliers, il y a eu cinq rencontres thématiques portant sur le tourisme, la mobilité, le stationnement, les services publics, les nouveaux logements, les crèches, la planification, le financement, ainsi que la volumétrie et l'architecture. Ces rencontres ont donné lieu à un travail en commission, parfois en collaboration de plusieurs commissions. Les résultats de ces travaux, structurés autour des enjeux et des matrices SWOT (forces, faiblesses, menaces et opportunités), seront présentés à l'écran et commentés par le rapporteur ou le président de chaque commission. Je vais donc céder la parole directement aux commissions pour présenter leurs travaux. Chaque fois, nous avons l'enjeu qui est défini puis le SWOT avec les différents éléments.

Bruchez Sari : Nous n'allons pas détailler chaque ligne du SWOT, car ce tableau donne une image complète des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Nous allons synthétiser ces points en nous concentrant sur la partie touristique. Les membres de la commission TCS accueillent favorablement la requalification du site de Curala et voient la possibilité de dynamiser et améliorer l'attrait d'une zone stratégique idéalement située au centre du village. En développant une offre hôtelière et para hôtelière, cette zone

pourrait bénéficier de la liaison multimodale entre la gare, les télécabines et les parkings, encourageant ainsi les visiteurs à utiliser les transports publics et réduisant ainsi l'empreinte carbone du tourisme, dont la moitié est due aux déplacements.

Faciliter l'accès aux transports publics permettrait de cibler et d'attirer un tourisme local afin de soutenir un modèle plus résilient. Ce nouveau pôle touristique comblerait le besoin en offre hôtelière dans la vallée inférieure et constituerait une offre complémentaire à celle de Verbier, s'adressant à un public en quête d'authenticité et désireux de découvrir notre patrimoine et notre savoir-faire local. Cette nouvelle offre attractive offrirait une alternative au modèle saisonnier, favorisant un fonctionnement tout au long de l'année.

Cependant, compte tenu de la vision de la commune de devenir la référence des destinations de montagne pour un tourisme respectueux de ses habitants, de ses acteurs économiques, de son patrimoine, de ses paysages et de son environnement, nous nous interrogeons sur l'adéquation du projet actuel, qui prévoit un hôtel de 200 lits et une résidence touristique de 500 lits, avec cette vision qui stipule 700 lits pour les employés. Selon les chiffres fournis, cela pourrait générer environ 175 emplois. Quelle solution est envisagée pour loger ces nouveaux résidents alors que nous avons déjà du mal à répondre à la demande de logements de la population locale et aux besoins en logements des 500 permis prévus pour 2023 ? Ne risquons-nous pas d'aggraver la situation et, en fin de compte, de nuire à l'accueil ou de ne plus trouver de personnel en raison du manque de logements abordables ? De plus, nous nous interrogeons sur l'intégration urbaine de l'architecture du projet actuel dans nos villages, nos paysages et notre environnement. Est-ce que la recherche d'authenticité et de dépaysement des touristes sera satisfaite ?

En tant que commission du tourisme, de la culture et du sport, nous regrettons cependant l'absence d'infrastructures sportives intégrées au projet Curala, alors que la zone actuelle est d'intérêt général et qu'il existe un besoin avéré à cet égard, tant pour la population locale que pour les touristes.

Besson Félix : Nous nous sommes réunis avec la commission ATCM et la commission sécurité et santé publique pour discuter de la mobilité. Les forces de ce projet résident dans l'amélioration de la mobilité douce par rapport au projet actuel, notamment grâce à l'accès au site de Curala, aux chemins le long des berges de la Dranse et aux passages entre Villette et Le Châble, ainsi qu'entre Curala et la Villa des Dames. Ce projet permet également de stimuler l'intermodalité, facilitant ainsi les transferts entre trains, voitures, bus et télécabines grâce à une gare routière et des parkings souterrains.

Cependant, au niveau de la mobilité, il y a une densification du trafic à Curala, qui est déjà un point de congestion. La gestion des flux de trafic ne sera pas simple lors des périodes d'affluence et il y a un risque de forts embouteillages, en particulier à certaines heures. De plus, le sens unique du pont limite la mobilité en n'autorisant le déplacement que dans un seul sens, et l'accès à la Villa des Dames depuis le parking ne sera pas facile. Les coûts d'entretien de ces parkings souterrains sont également élevés par rapport à l'état actuel, même si nous reconnaissons que l'état actuel n'est pas souhaitable.

Par ailleurs, dans ce projet, il n'y a pas de réflexion sur l'emplacement de l'école de Villette. Il est prévu de la placer à l'extérieur du village, ce qui n'est pas idéal pour la

mobilité des écoliers. Étant donné que Villette, Le Châble, Montagnier et les villages environnants sont des communautés, il serait dommage de placer cette école à l'extrémité du village du point de vue de la mobilité.

Maintenant, Lionel va présenter les opportunités et les menaces.

Sailen Lionel : Ce projet offre effectivement une opportunité de devenir pionniers dans le domaine de l'intermodalité. Il nous permet de repenser la façon dont Martigny est connectée au fond de la vallée grâce à une réflexion approfondie. Nous pouvons envisager une route de contournement par le sommet du Châble pour réduire le trafic dans le village, et éventuellement accélérer le développement d'un projet de télécabine entre Le Châble et La Chaux, favorisant ainsi le tourisme tant en hiver qu'en été.

Cependant, nous devons également prendre en compte les menaces associées à ce projet. Il est connu que l'offre de stationnement crée une demande, ce qui peut entraîner un risque d'embouteillages. De plus, il existe une possibilité de cristallisation des querelles au sein de la population concernant ce projet, ce qui pourrait potentiellement conduire à un référendum et à l'abandon du projet.

Egger Caroline : Le 22 mai 2023, la Commission Formation, Jeunesse et Cohésion Sociale, ainsi que la Commission Cadastre, Contributions et Populations se sont réunies pour réaliser une analyse SWOT sur le projet Curala, conformément à la demande du Conseil communal. Je vais commencer par présenter les opportunités et les menaces identifiées.

En ce qui concerne les opportunités, nous avons souligné que le projet Curala pourrait offrir un lieu de rencontres intergénérationnelles, favorisant les échanges entre les familles, les jeunes et les seniors. Cela pourrait être rendu possible grâce à la création d'espaces conviviaux propices à des activités culturelles, sportives et artistiques. Ce nouveau pôle de rencontres et de socialisation pourrait contribuer à relever les défis d'intégration et de cohésion sociale de notre commune.

Le projet pourrait également offrir des logements adaptés et accessibles aux habitants locaux, notamment aux familles et aux seniors. Il pourrait servir d'exemple en termes de durabilité et devenir une référence en matière de développement durable dans la région alpine. De plus, la zone d'utilité publique mise à disposition pourrait être utilisée pour des programmes sportifs, scolaires et parascolaires, en tirant parti des synergies existantes dans l'espace.

En ce qui concerne les menaces, il a été clairement identifié qu'il existe un besoin urgent de construire une nouvelle école à Villette. Le projet Curala tel qu'il est actuellement prévu utilise les dernières zones d'intérêt public disponibles sur la commune, sans inclure d'emplacement pour une école. Cela constitue une menace majeure, car nous nous demandons où la nouvelle école sera construite si aucune zone d'intérêt public n'est disponible. Dans ces conditions, il semble difficile de dissocier le projet Curala de la construction de la nouvelle école.

Le manque d'adaptabilité du projet a également été identifié comme une menace. En effet, l'ensemble du site du projet Curala serait entièrement construit, sans laisser de place pour un développement futur. Les besoins de la collectivité et de la société peuvent évoluer au fil du temps, ne serait-ce que par l'augmentation de la population. Des

réserves de terrains et d'espaces devraient être prévues pour répondre à ces besoins futurs.

Il a également été relevé que l'imperméabilisation des sols entraînera la formation d'îlots de chaleur en été, limitant ainsi la possibilité pour la population de profiter des espaces extérieurs. Il est essentiel d'avoir des arbres plantés en pleine terre et de véritables espaces verts.

Du point de vue architectural, la perte d'identité alpine a été identifiée comme un risque majeur, car les constructions semblent démesurées et en rupture avec le reste du village du Châble et de Villette.

Amos Guillaume : Je présenterai les forces et les faiblesses qui se regroupent souvent avec les opportunités et les menaces, telles qu'identifiées dans l'état actuel du projet qui nous a été présenté. En ce qui concerne les forces, elles sont étroitement liées aux opportunités offertes par le projet actuel. Celui-ci propose de transformer l'espace de stationnement habituel en un lieu de référence animé pour la vie de quartier, comprenant des espaces commerciaux, des logements mixtes et une plateforme de transport multimodale. Cette initiative vise à créer un lieu animé et dynamique. Une deuxième force réside dans le domaine des services publics, car les logements proposés favoriseront la mixité sociale et la cohésion entre différentes catégories de population, notamment les saisonniers et les habitants locaux.

En ce qui concerne les faiblesses et les menaces, nous avons identifié l'imperméabilité du projet face au réchauffement climatique. Le projet actuel ne semble pas garantir une qualité de vie optimale en termes de fraîcheur, en particulier par rapport aux aménagements prévus dans la présentation qui nous a été faite. Une autre faiblesse est liée à l'imperméabilité de la zone de Saint-Marc, qui comprend un grand parking, par exemple. Il serait souhaitable de s'assurer que le bien-être de la population, notamment des personnes âgées pour lesquelles des logements adaptés sont envisagés, réponde à ces critères de fraîcheur.

Enfin, le projet actuel présente également une faiblesse en ce qui concerne la participation citoyenne. Il nous semble que cette démarche a été négligée dans le processus de développement, bien qu'elle soit prévue a priori à l'automne 2023. Cela peut être considéré comme tardif ou inversé, mais au moins elle aura lieu. Ce manque de participation citoyenne a peut-être conduit à une certaine dilution des zones d'utilité publique, qui sont considérées comme une valeur importante dans la commune. Avant de les réduire ou de les perdre, il est essentiel de s'assurer que nous disposons d'autres alternatives suffisantes pour les projets qui en auraient besoin.

Merci pour votre attention.

Egger Nicolas : Le 23 mai, les membres de la Commission de Gestion se sont réunis en présence de M. Pierre-Yves Gay et M. Guillaume Colin. Nous avons eu l'occasion de discuter du projet Curala, qui, de manière générale, a convaincu les membres de la commission. Les points que nous avons abordés concernent la planification, l'agenda et le financement. Parmi les forces et les opportunités, nous retenons un accord avec des partenaires locaux fiables qui sont prêts à investir des sommes importantes et à apporter leur expérience dans les domaines du logement pour les caisses de pension, ainsi que dans la construction et la gestion d'établissements touristiques et hôteliers en région de montagne. De plus, la commune de Val de Bagnes conserve la maîtrise du sol. Les investisseurs bénéficient d'un droit distinct et permanent, ce qui empêche la réalisation

de plus-values immobilières à court terme et favorise les investissements à long terme. Il y a également la création d'emplois sur place et une augmentation de l'offre de logements dans la vallée de Bagnes pour faire face à la croissance démographique et étendre le marché de l'emploi. Enfin, le projet offre des opportunités pour les entreprises régionales et valaisannes en termes de travail et d'emploi, tant pendant la phase de construction que par la suite.

Cependant, certaines faiblesses ont été soulevées. L'enchevêtrement de différentes procédures entraîne un délai important avant de pouvoir entamer les travaux. Le projet existe depuis plus de 10 ans et maintenant que les partenaires sont prêts à investir, il est nécessaire de pouvoir avancer. Actuellement, la population ne semble pas convaincue par le projet, il est donc essentiel d'assurer une communication adéquate afin de permettre aux citoyens de comprendre les enjeux du projet. D'autres projets liés indirectement à Curala suscitent des questionnements légitimes au sein de la population et des élus du Conseil général, comme la route de la vallée et l'école de Villette. Il est donc important de trouver des solutions pour rassurer et convaincre la population.

En conclusion, le projet Curala devrait avoir un impact positif sur l'ensemble du territoire grâce à l'offre de logements, à la densification du bâti et aux retombées économiques pour la région. Une communication proactive permettra de réduire les risques d'opposition ou de référendum. De plus, les finances de la commune permettent actuellement la réalisation d'un tel projet. Les investissements publics, tels que les parkings, les espaces publics, les aménagements des rives de la Danse, les rues et les ponts, ainsi que la participation au hub, ne doivent pas seulement offrir des services et du confort à la population, mais également à nos autres besoins. En cas de crise majeure, il conviendra d'évaluer l'impact sur les finances de notre commune.

Nous remercions l'exécutif pour l'organisation de ces soirées participatives et pour la prise en compte des remarques formulées par le Conseil général.

Martin Sacha : Nous avons concentré nos efforts sur les thématiques de la volumétrie et de l'architecture, en nous interrogeant sur ce que nous souhaitons pour notre commune. Notre vision est celle d'une porte d'entrée accueillante et multifonctionnelle, qui reflète l'identité de notre communauté et offre à ses résidents et visiteurs un quartier de qualité. Nous aspirons à une relation harmonieuse entre les constructions et les espaces naturels, en favorisant une variété de formes architecturales. C'est là notre objectif principal pour ce projet.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers la commune, et plus particulièrement envers Guillaume Colin, pour avoir organisé ces ateliers participatifs. Pour nous tous, cette approche a été très instructive car ce projet est complexe et demande une maîtrise des plans ainsi qu'une compréhension de tous les enjeux, notamment en matière de mobilité et de volumétrie. Ce travail a permis à de nombreuses commissions et participants de prendre conscience de l'ampleur du projet et des questions qui se posent aujourd'hui.

Notre intervention s'est principalement axée sur l'architecture et la volumétrie, mais nous tenons néanmoins à souligner qu'il est difficile de parler d'architecture sans évoquer l'affectation des bâtiments. En effet, l'affectation, qu'il s'agisse de logements, d'écoles ou autre, influe nécessairement sur l'architecture et son impact environnemental. Nous nous sommes également interrogés sur la conciliation entre le développement touristique et l'offre destinée aux résidents et au public.

Il est important de rappeler en préambule que le débat actuel ne porte pas tant sur les détails tels que les avant-toits ou les balcons, mais sur une question fondamentale : souhaitons-nous un développement à cette échelle et dans cette affectation spécifique ? Cette question sera abordée cet automne lorsqu'il sera question de modifier les zones et les affectations. Nous devons décider si nous sommes prêts à sacrifier une partie de ces zones pour le tourisme et le public.

Enfin, il est essentiel de souligner que lorsqu'on parle de volumétrie architecturale, on parle non seulement des volumes des bâtiments, mais aussi de tout ce qui les entoure. L'architecture ne se limite pas aux constructions elles-mêmes, mais englobe également les aménagements extérieurs, l'architecture paysagère, la mobilité, et bien d'autres éléments.

La commission ATCM et les bâtiments se sont réunis le 5 juin afin d'examiner les points soulevés. Nous tenons à remercier le dicastère de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer.

Les forces du projet résident dans l'amélioration du pôle de transport, la réflexion sur un plan de quartier et l'amélioration du point d'entrée du territoire, en favorisant également le développement des modes de transport respectueux de l'environnement.

En ce qui concerne les opportunités offertes par le projet Curala, nous pensons qu'il pourrait devenir l'emblème du Val de Bagnes en tant qu'espace de rencontres et de lien. Cependant, il est essentiel d'élargir notre réflexion au-delà du périmètre actuel en analysant de manière approfondie les besoins en infrastructures publiques et les terrains disponibles pour les futurs développements de la commune.

Les matériaux excavés pourraient, par exemple, être valorisés dans des projets parallèles tels qu'une route de déviation, le renouvellement de champs agricoles ou le réemploi de matériaux dans la construction. Le projet pourrait également améliorer l'offre commerciale existante et future, à condition que le concept de mobilité et de stationnement soit en adéquation avec le développement du site. Il est primordial de mettre ces espaces à disposition des acteurs locaux en répondant aux besoins des citoyens et des touristes, que ce soit à travers des produits du terroir, des magasins de sport, des services publics, et autres.

Il est également crucial pour la commission du Val de Bagnes de garantir des logements abordables afin d'éviter l'exode des familles, comme nous l'avons mentionné précédemment.

La principale faiblesse que nous identifions est le sacrifice de zones d'intérêt public au profit exclusif du tourisme. Nous constatons également un concept paysager lacunaire, avec peu d'espace le long de la Dranse, l'absence de plantation en pleine terre et un manque d'espaces de vie verdoyants. De plus, le manque de diversité et de nuances dans les volumétries et l'architecture, qui devraient être en accord avec les bâtiments déjà présents dans cette région, entraîne la minéralisation des sols et empêche l'infiltration des eaux.

En ce qui concerne les menaces, l'architecture générique et identique du quartier, qui ne respecte pas le code régional, risque de créer une sorte de quartier isolé, détaché des villages environnants. Une menace potentielle serait la divergence d'intérêts entre la commune et les investisseurs. Les charges fixes d'un parking souterrain pourraient entraîner des frais importants à l'avenir, ce dont nous avons déjà discuté avec la COGEST en termes de charges pour les autorités. De plus, en cas de crue de la Dranse

ou de la nappe phréatique, des dommages souterrains pourraient représenter un risque réel pour les infrastructures, notamment celles situées deux niveaux sous la nappe.

Le sacrifice d'un espace culturel et sportif au profit d'un parking, comme dans le cas du parking Saint-Marc, constitue également une menace. Aujourd'hui, lors de la présentation du Verbier Festival, il a été mentionné l'importance d'un deuxième pilier axé sur la culture. Nous pensons que cette zone doit être préservée pour renforcer l'aspect sportif et culturel. En conclusion, il est primordial de préserver l'intérêt général et les développements futurs. Il est nécessaire de prévoir dès maintenant la mise en place de routes de déviation entre Verbier et la vallée afin d'éviter la congestion de Villette et du Châble, ainsi que d'adopter un concept de mobilité durable. Enfin, nous encourageons l'exécutif à rester à l'écoute de sa population et à consulter davantage les jeunes dès les phases initiales des projets. Merci beaucoup.

Gay Pierre-Yves : Merci pour votre retour. Effectivement, de nombreux sujets et éléments ont été soulevés et débattus lors de ces commissions, parfois de manière animée, mais toujours de manière constructive. Il serait difficile de réexaminer tous ces éléments ici, car cela prendrait beaucoup de temps. Cependant, de manière générale et unanime, il est clair qu'il sera essentiel pour l'exécutif de présenter au Conseil général un plan directeur pour le Châble et la région Châble-Verbier. Ce plan devra offrir une vision globale de tous les projets, avec plus de certitudes que d'incertitudes, comme je l'ai mentionné précédemment.

Certains sujets reviennent régulièrement, tels que la route de contournement, la salle de sport et les infrastructures scolaires, y compris les écoles. Il sera donc crucial de prendre en compte ces éléments lors de l'élaboration du masterplan.

Effectivement, ce master plan devra être présenté en amont de la session plénière où vous devrez prendre des décisions concernant les plans de zones et les plans de quartier. Cette présentation est prévue pour la mi-2024. Dans l'ensemble, il est largement consensuel que cette vision globale doit être présentée. Bien entendu, tous les détails ne seront pas définitifs et précis à ce stade, car il est nécessaire de respecter une certaine séquence logique. Cependant, le master plan devra tout de même fournir des certitudes et refléter la vision d'ensemble. Il s'agit d'éviter de mettre la charrue avant les bœufs, mais en même temps, de présenter une vision claire et cohérente en complément de Curala.

Une constatation unanime s'est dégagée des différents ateliers. Il semble que tous partagent le désir d'avancer de manière constructive et de faire progresser ce projet. En conclusion, je tiens également à vous remercier pour votre travail, car comme vous avez pu le constater, chaque commission a réalisé un travail considérable en parallèle des tâches liées aux comptes, ce qui n'est pas toujours évident. Je vous en suis reconnaissant à cet égard.

Les prochaines étapes relatives à Curala qui vous concernent sont les suivantes : les démarches participatives concernant les espaces publics en bordure de la Dranse et le secteur de Saint-Marc auront lieu au cours du deuxième semestre 2023. Parallèlement, un avis de principe sera également transmis aux services cantonaux au cours du deuxième semestre 2023, afin de parvenir à une consolidation et à une mise à l'enquête du plan de zone et des plans de quartier au cours du premier semestre 2024. Comme je l'ai mentionné précédemment, la décision du Conseil général concernant les plans de zone et les plans de quartier sera prise lors du plénum, vers le milieu de l'année 2024.

Martin Sacha : J'ai une petite question concernant l'organisation : est-ce que la mise à l'enquête est publiée avant la décision du Conseil général concernant le plan de zone ? En d'autres termes, le plan de zone est-il d'abord soumis à une enquête publique avant d'être présenté au Conseil général ?

Gay Pierre-Yves : Il sera validé définitivement par le Conseil général.

Amos Samuel : J'ai une question concernant la démarche participative prévue pour le deuxième semestre 2023. Est-ce qu'il y a des précisions supplémentaires concernant le contenu et la nature de cette démarche ? Par exemple, certaines personnes se demandent s'il s'agit simplement d'une opération de communication sur le projet actuel, ou bien s'il s'agit d'un exercice de co-design où les participants auront une réelle influence sur le processus de conception ?

Gay Pierre-Yves : La démarche participative envisagée aborde des éléments et des domaines pour lesquels nous avons besoin des retours de la population. Il est essentiel que ces éléments soient ouverts, dans la mesure du possible, afin d'obtenir des idées de la part de la population concernant l'espace public, les rives de la Dranse et le secteur de Saint-Marc. Nous avons une vision, mais celle-ci est loin d'être définitive. Il est important de préciser que cette démarche n'est en aucun cas une simple campagne de communication, mais plutôt un outil de travail qui sera utilisé dans la mesure du possible, tout en tenant compte du fait qu'il y aura toujours des opinions divergentes.

Amos Samuel : Je vous remercie. Pour poursuivre dans le débat, il est inévitable qu'il y ait des divergences d'opinions, avec certains soutenant des positions opposées. Toutefois, l'objectif primordial entre le Conseil général, le Conseil municipal et la population est de parvenir à un consensus sur le projet, afin de créer une vision citoyenne commune. On entend souvent l'expression "dans la mesure du possible". Une autre question sous-jacente, notamment chez certains élus, concerne les limites du possible dans l'état actuel du projet. Lors des réunions SWOT, nous avons été amenés à réaliser cet exercice. Nous avons également tenté de poser la question de la faisabilité dans l'état actuel du projet, pour déterminer ce qui est réellement possible.

Gay Pierre-Yves : Il est clair que nous ne pourrions pas entrer dans les détails maintenant, mais dans le cadre des possibilités, prenons un exemple extrême : imaginons que nous souhaitions construire un étage supplémentaire pour le tourisme, cela ne serait pas réalisable en raison d'aspects économiques tels que la rentabilité. Il y a des limites quant à notre capacité d'intervention. Cependant, comme Sacha l'a mentionné précédemment, nous ne sommes pas ici pour discuter de la couleur des stores, ce n'est pas le sujet actuel.

Une chose est certaine, lors de ces ateliers participatifs auxquels nous avons assisté, nous avons réalisé que ce n'est en aucun cas de la simple communication. Tous les éléments que nous recevons sont extrêmement importants pour nous. Cependant, il est essentiel de comprendre que certains aspects, comme les logements qui seront présents dans les 10 prochaines années, ne peuvent pas tous être réglés à l'heure actuelle. Il y a des discussions et des négociations en cours, et les éléments qui ressortent, surtout ceux qui sont soutenus de manière unanime par les commissions, sont d'une importance cruciale et nous sensibilisent. Il est essentiel de les mettre en avant lors de nos discussions.

En général, que ce soit pour le projet Curala ou d'autres projets, nous avons récemment mis en place cette approche, comme cela a été le cas pour la place de l'Ermitage, par exemple. Ces ateliers participatifs revêtent une grande importance et je pense qu'ils seront de plus en plus fréquemment utilisés à l'avenir.

Amos Guillaume : Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre présentation. Je souhaite également aborder la procédure consultative concernant la place d'Ermitage à laquelle j'ai pu participer. J'ai trouvé cette démarche remarquablement menée et il est réjouissant de constater ce type d'initiatives participatives. En ce qui concerne Curala, il semblerait que la prochaine décision, notamment du Conseil général, porte sur le plan des zones.

Il est évident que nous ne pouvons pas encore expliquer précisément ce qui est encore possible et quelle est notre marge de manœuvre en ce qui concerne les bâtiments. Cependant, j'aimerais savoir si, en ce qui concerne les plans de zones, les citoyens peuvent légitimement espérer une éventuelle modification ou si cette question est déjà relativement figée. Je me demande si cela concerne les constructions pour lesquelles nous devons tenir compte des investisseurs et de la rentabilité, entre autres. Dans quelle mesure sommes-nous engagés sur certaines zones et dans quelle mesure avons-nous encore une certaine latitude de décision pour d'autres zones ?

Gay Pierre-Yves : Je préfère ne pas fournir de réponse détaillée à votre question. Cependant, je tiens à souligner que le projet en question est déjà bien avancé et ne date pas d'aujourd'hui. Nous travaillons activement sur ce projet et reconnaissons qu'il est important d'améliorer la communication et l'écoute. Cela fait partie de nos efforts actuels.

Quant aux plans de zones, ils seront soumis à des propositions de modification en lien avec le projet. Il est important de comprendre que ces décisions sont déjà prises et ne pourront pas être modifiées. J'apprécie grandement votre intérêt et je suis convaincu que nous aurons d'autres occasions de discuter de ce projet à l'avenir.

Vaudan Julien : Je vous remercie, ainsi que l'exécutif et les responsables de service, pour tout le travail accompli. Je suis convaincu que ce travail considérable portera ses fruits. Nous attendons avec impatience les prochaines étapes afin de pouvoir poursuivre les discussions et continuer à participer activement.

02. Mise à jour du programme de législature 2021-24

Maret Christophe : Le conseil municipal a mis à jour son plan de législature 21-24. Je vais vous présenter brièvement l'état des mesures au printemps 2023, en mettant en évidence celles qui sont déjà terminées. Tout d'abord, la création de Verbier Tourisme a été approuvée lors du dernier plenum. Ensuite, nous avons mis en place le pack "Bienvenue et intégration" pour nos citoyens. Également, nous avons obtenu le label "Commune en montagne", comme Corinne l'a récemment mentionné. Un autre accomplissement important de cette législature a été l'obtention du label "Valais Excellence". De plus, nous avons apporté un soutien aux agriculteurs en matière d'irrigation et d'alpages.

Cependant, il reste une tâche à entamer, à savoir le développement des circuits courts liés à la consommation locale.

Je vous invite tous à consulter le site programme.valdebagnes.ch, où vous trouverez l'intégralité du plan de législature avec l'état d'avancement des différentes mesures.

Vous pourrez y voir quelles mesures ont déjà été lancées, ainsi que les projets en cours, les montants engagés et les mesures à venir. Cela vous donnera un aperçu complet de notre plan de législature. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

03. Postulat sur le Plan de mobilité scolaire (Amos)

Lack Anne-Michèle : Un rapport sur l'état d'avancement du postulat déposé par la commission "Jeunesse, formation et cohésion sociale" concernant la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école est disponible. Comme précédemment annoncé, nous avons opté pour une approche par étapes. Cette année, le centre scolaire de Versegères a été sélectionné pour l'étude. Un diagnostic a été réalisé en collaboration avec les enfants et les parents, suivi d'une visite sur le terrain avec le Bureau de la prévention des accidents (BPA) et les services concernés.

Une liste de recommandations et de mesures a été établie, et les actions à entreprendre ont été transmises aux différents services concernés. La communication avec les parents et les élèves ayant participé à ce diagnostic sera effectuée lors de la rentrée scolaire en août.

Pour les habitants de Vollèges, il est important de noter que l'année prochaine, une démarche similaire sera entreprise pour l'école de Vollèges et celle du Levron. N'hésitez pas à partager cette information. Avez-vous des questions éventuelles ?

Amos Samuel : La commission tient à exprimer ses sincères remerciements pour le suivi accordé à ce postulat. Nous sommes ravis de constater les résultats positifs obtenus grâce aux efforts déployés à Versegères. Cela nous permet de les diffuser auprès de la population, ce qui est une excellente nouvelle. De plus, nous sommes heureux d'annoncer que la prochaine étape pour Vollèges et Le Levron est validée.

Concernant Verbier et Villette, une validation ultérieure est prévue pour la suite. Nous tenons à remercier chaleureusement le Conseil général pour avoir soutenu notre commission dès le début de la législature lors de la soumission de ce postulat.

04. Situation et prochaines étapes du chantier du Centre sportif

Gay Pierre-Yves : Un point d'étape concernant l'avancement du centre sportif, notamment le bâtiment détente comprenant l'espace aquatique, le restaurant, la salle de fitness, et autres, est le suivant : les travaux de démolition et de terrassement de la partie incendiée ont repris ce printemps et sont en cours.

Le mandat d'ingénieur pour les installations techniques du bâtiment a été adjugé sans recours, contrairement au mandat d'architecte ingénieur civil qui fait actuellement l'objet d'une procédure de recours au tribunal cantonal.

Concernant le Conseil général, une planification des informations générales a été établie. Nous avons précédemment évoqué des visites sur place du centre sportif, afin que vous, en tant que conseillers généraux, puissiez constater l'état actuel des travaux et avoir un aperçu de l'évolution du projet. Cela vous permettra également de répondre aux différentes interpellations, car il s'agit d'un sujet qui suscite de l'intérêt. Ces visites commentées auront lieu les 12, 17 et 19 juillet. L'horaire précis sera confirmé ultérieurement, mais retenez bien ces trois dates.

La mise à disposition de la documentation complète, comprenant les données chiffrées et autres informations, est prévue pour le 24 juillet. Cette documentation sera essentielle en vue du plénum qui se tiendra le 13 septembre, au cours duquel vous serez invité à vous prononcer sur la demande de crédit complémentaire d'engagement relative au centre sportif.

05. Carte d'accès Gastrovert et Ecorecyclage communal

Vaudan Jean-Baptiste : Permettez-moi de vous informer sur la carte communale qui sera bientôt mise à votre disposition. Cette carte vous donnera accès à la fois au centre de recyclage et au système gastro-vert. Vous commencerez à la recevoir à partir du mois de juillet, et sa distribution se fera progressivement, avec une carte par logement pour tous les résidents permanents. Pour les résidents non permanents, tels que les résidences secondaires et les saisonniers, la carte sera également disponible moyennant une caution de 40 francs. Vous pourrez également vous la procurer sur le site internet dédié.

Quant au centre de recyclage, comme vous l'a mentionné Eric, il devrait être opérationnel d'ici la fin septembre. Le nouveau nom de ce centre sera "Éco-recyclage communal de Val de Bagnes", accompagné d'un logo représentant notre engagement commun en matière de tri des déchets. Nous profiterons également de ces travaux pour utiliser ce nouveau logo dans toutes les communications liées à l'environnement et au tri des déchets.

Et qu'en est-il du gastro-vert ? Vous en avez probablement déjà entendu parler et vous avez peut-être déjà vu ces installations dans nos communes voisines, comme à Sembrancher. Pour rappel, le gastro-vert est un système de collecte des déchets alimentaires. Vous pourrez les déposer dans les bacs à roulettes verrouillés par un châssis, situés dans les éco-points où vous déposez déjà vos autres déchets de tri tels que le vert et le papier. L'accès à ces bacs se fera grâce à la carte communale dont vous avez pris connaissance précédemment.

Ce qui rend ce système intéressant du point de vue environnemental, c'est que les déchets collectés seront utilisés pour produire du biogaz et de l'engrais à partir de l'année 2023. Cette année, 33 points de collecte seront installés sur notre commune, et d'autres suivront en 2024.

Il se peut que nous accusions un léger retard en raison du grand nombre de points de collecte à installer, ainsi que des problèmes rencontrés avec les matières premières et la fourniture des emplacements par la SATOM. Vous trouverez des informations sur l'emplacement des points de collecte grâce à un QR code qui sera fourni. Il vous suffira de l'utiliser comme tout autre code QR pour connaître les emplacements. Si vous avez des questions concernant la carte communale, le gastro-vert ou le centre de recyclage, n'hésitez pas à les poser.

Egger Nicolas : La déchèterie de Verbier aura aussi besoin de cette carte, par exemple, où elle n'est utile que pour Merdenson ?

Vaudan Jean-Baptiste : Également pour Verbier. Elle sera utile pour toutes les déchetteries.

07. 7. Divers

Maret Christophe : Je suis ravi de vous annoncer que nous avons réussi à obtenir deux véhicules Mobility, financés par la commune, qui seront mis à disposition à la gare du Châble. Ils n'ont pas encore été décorés, mais cela sera fait prochainement. L'un des véhicules est rouge et l'autre est blanc. Je vous encourage à utiliser ces deux véhicules si vous en avez besoin. Ils sont entièrement électriques, donc respectueux de l'environnement. C'est une initiative nouvelle et novatrice, car c'est la première fois que

Mobility propose ce service dans une station et une région périphérique. Toutes les informations concernant leur aspect et leur utilisation sont disponibles sur le site de la commune.

Je tiens à souligner l'importance de respecter les délais de validité des réservations. Nous avons rencontré quelques difficultés, car certaines personnes n'ont pas utilisé les véhicules et nous les ont réclamés plusieurs mois après pour les valider. Nous vous encourageons donc à faire en sorte que cela fonctionne. Merci beaucoup. Merci infiniment

Vaudan Julien : Je tiens à souligner quelques dates importantes à retenir avant de conclure cette séance. Tout d'abord, le prochain plénum aura lieu le 13 septembre à la salle de Comba de Verbier. D'ici là, nous espérons que nous n'aurons plus besoin de la climatisation, mais nous verrons comment la situation évolue. N'oubliez pas cette date importante.

Ensuite, je souhaite évoquer la soirée officielle de la commune au Verbier Festival, qui se tiendra le 20 juillet 2023. Nous avons tous reçu un message à ce sujet.

Si vous n'avez pas d'autres questions ou commentaires, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à ce plénum. Nous avons débuté en musique et terminons également sur une note musicale, ce qui est très agréable. Cela met en évidence la richesse du Verbier Festival, qui est l'une des belles choses présentes dans notre commune. Bien sûr, il y a aussi d'autres attraits, tels que le ski, le vélo, etc. Je tiens également à remercier les personnes en charge des comptes, car cela a demandé beaucoup de travail.

En parallèle de notre travail sur le SWOT concernant Curala, je pense que cela a été un exercice intéressant qui se répétera à l'avenir. Comme quelqu'un l'a mentionné, nous avons commencé par cette discussion, ce qui est assez inhabituel, mais cela a apporté une perspective intéressante.

En conclusion, je suppose qu'il y aura une boisson à disposition en sortant. Je vous souhaite à tous un très bel été, en particulier à ceux qui vont bientôt prendre des vacances, notamment les enseignants présents dans la salle. Merci à tous.

La séance est levée à 22h20

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation du Verbier Festival
 3. Présentation des Comptes 2022
 4. Postulat et préavis En marche vers la mobilité durable

5. Postulat et préavis Fonds d'aide au maintien des petits commerces
6. Question et réponse L'école publique déperit-elle ?
7. Question et réponse Liaison zone commerciale
8. SWOT des commissions sur le projet de Curala
9. Mise à jour du programme de législature
10. Suite du postulat Plan de mobilité scolaire
11. Présentation de la situation du chantier du Centre sportif
12. Rapports

Plénum du 21.06.23

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Alter	François		1			Madame	Jaillet	Constance	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Léo	Anne-Marie		1	
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Löf	Tora		1	
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1				Madame	Lovey	Véronique		1	
Monsieur	Berset	Laurent		1			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Madame	Mento	Mélanie	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Morand	Sylvain		1	
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Madame	Chevrier	Célia		1			Madame	Oreiller	Marie	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Monsieur	Perraudin	Florian	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Rossoz	Sébastien			1
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	1				Monsieur	Roux	François	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Egger	Caroline	1				Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Farquet	Claude	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Madame	Favre	Aurélie	1				Madame	Vaudan	Fanny		1	
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fellay	Simon	1				PLR COGEST - Darbellay Jérôme					1
Monsieur	Fournier	Romain	1				PLR SSP - Martine Gailloud					1
Monsieur	Frossard	Alain		1			Centre - JFCS - Céline Del Sordo					1

26 4 0

20 6 4

60

46 10 4

A stylized white logo for a 30th anniversary. The number '3' is followed by a '0' that is designed as a circle with a central dot, resembling a vinyl record or a target. The background of the entire image is a composite of a mountain range and a piano keyboard. The top half shows a blue-tinted mountain range with snow and a lake. The bottom half shows a close-up of a piano keyboard with hands playing. The mountain range is reflected in the piano keys, creating a visual metaphor for music and nature.

30

verbierfestival

14 - 30.07 2023

Présentation Conseil Général Val de Bagnes

21.06.2023



30

verbierfestival
14 - 30.07 2023

NOTRE MISSION

Le Verbier Festival est un évènement international de musique classique qui a lieu chaque été depuis 1994 dans la station du Val de Bagnes.

La mission du Festival est de construire une **communauté d'échange** entre les grands maîtres et les jeunes artistes du monde entier, et d'être **leader dans son domaine** en proposant des programmes d'éducation musicale significatifs.





30

verbierfestival
14 - 30.07 2023

CE QUI NOUS DÉMARQUE

Tous les étés la station accueille les plus grands interprètes classiques d'aujourd'hui et plus de 300 talents musicaux en plein essor et au potentiel exceptionnel.

Avec le Schleswig-Holstein en Allemagne, le Sapporo Music Festival au Japon, Aspen et Tanglewood aux Etats-Unis, le **Verbier Festival** compte parmi les cinq festivals les plus importants au monde basés sur l'éducation et l'excellence.

30

verbierfestival
14 - 30.07 2023

30 ANS AU SOMMET: LES 3 PÔLES DU FESTIVAL

30 ans de moments musicaux forts, à accueillir les plus grandes stars de la musique classique à Verbier au travers son plateau artistique et pôle principal, le **MAINSTAGE**

Chapiteau de Médran (1994-2009)



Salle des Combins (depuis 2010)



SECOND PÔLE: L'ACADEMY, INCUBATEUR DE TALENTS

Sept programmes de formation mondialement reconnus:

- Verbier Festival Orchestra
- Verbier Festival Junior Orchestra
- Conducting
- Soloists & Ensembles
- Atelier Lyrique
- Creative Project Development Residency
- Audio Recording

CANDIDATS CANDIDATES

1'220

dont of which

118

Acceptés par sélection
du jury Accepted from
juried selection

104

Réinvités de 2021
Re-invited from 2021

Femmes Women



671

Hommes Men



517

Non-binaires
Non-binaries

4

Non-précisés
(Ensembles)

28

ÉTUDIANTS ADMIS & PARTICIPANTS STUDENTS ACCEPTED & ATTENDED

219

Femmes Women



102

Hommes Men



117

30

verbierfestival
14 - 30.07 2023

TROISIÈME PÔLE: UNLTD (UNLIMITED)



Le Festival exerce une présence au-delà de Verbier même et tout au long de l'année. En été le programme **UNLTD** offre une pléthore d'activités gratuites (53 évènements en 2022) qui invitent à découvrir le Festival sous un autre angle.



Tout au long de l'année, avec le projet Storytellers entre autres, le Festival s'engage sur le long terme pour l'éducation musicale auprès des enfants, principalement en Valais.

L'ÉDITION 2022 EN CHIFFRES

17 Jours

111 Événement
Payants

149 Événement
Gratuits

14'173

Nuitées réservées par le Festival
16% de nuitées d'été à Verbier hors R2

55,1 M

Portée globale

38 K

Spectateurs en salle
issus de

56
pays

210+ Artistes invités
Guest artists

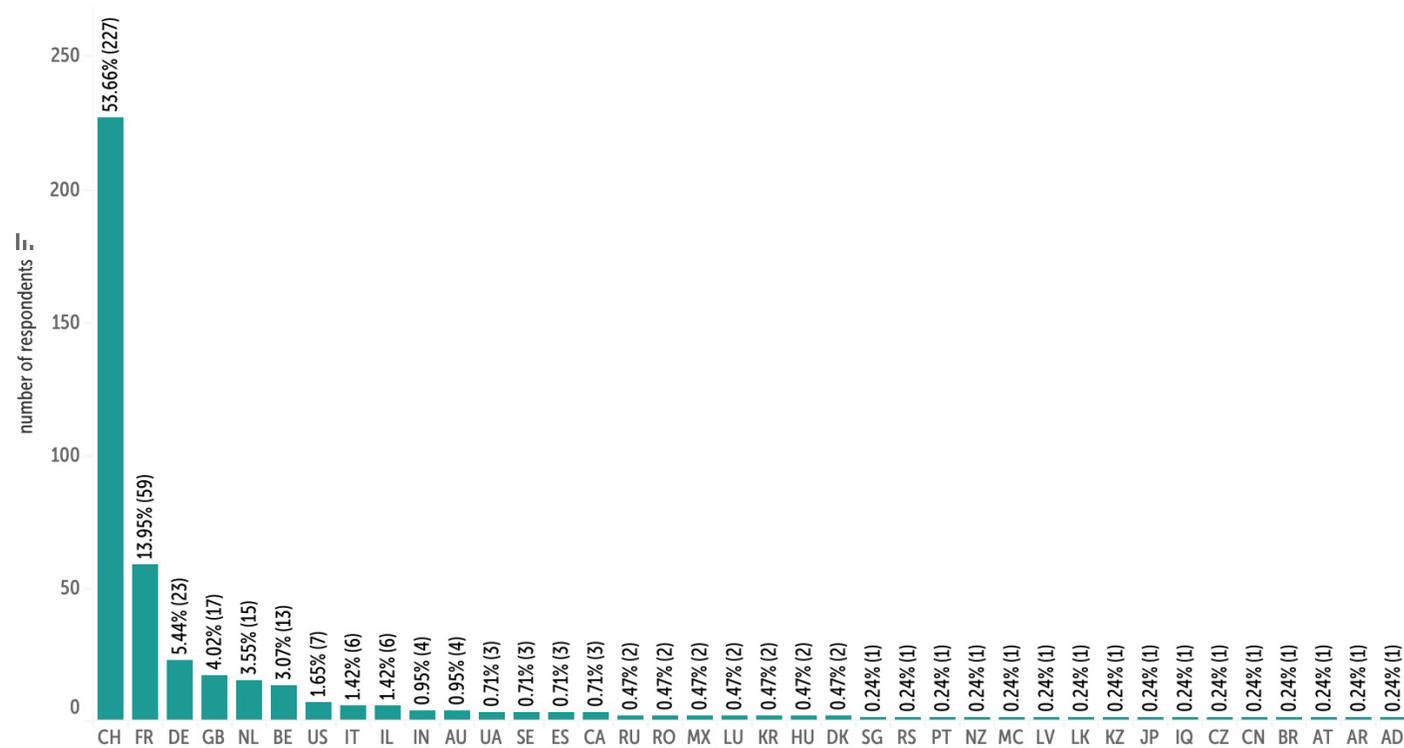
222 Artistes en formation
Artists in training

970 K

Vues
depuis
163
pays

NOTRE PUBLIC: PROVENANCE

Etude "Muse" 2022

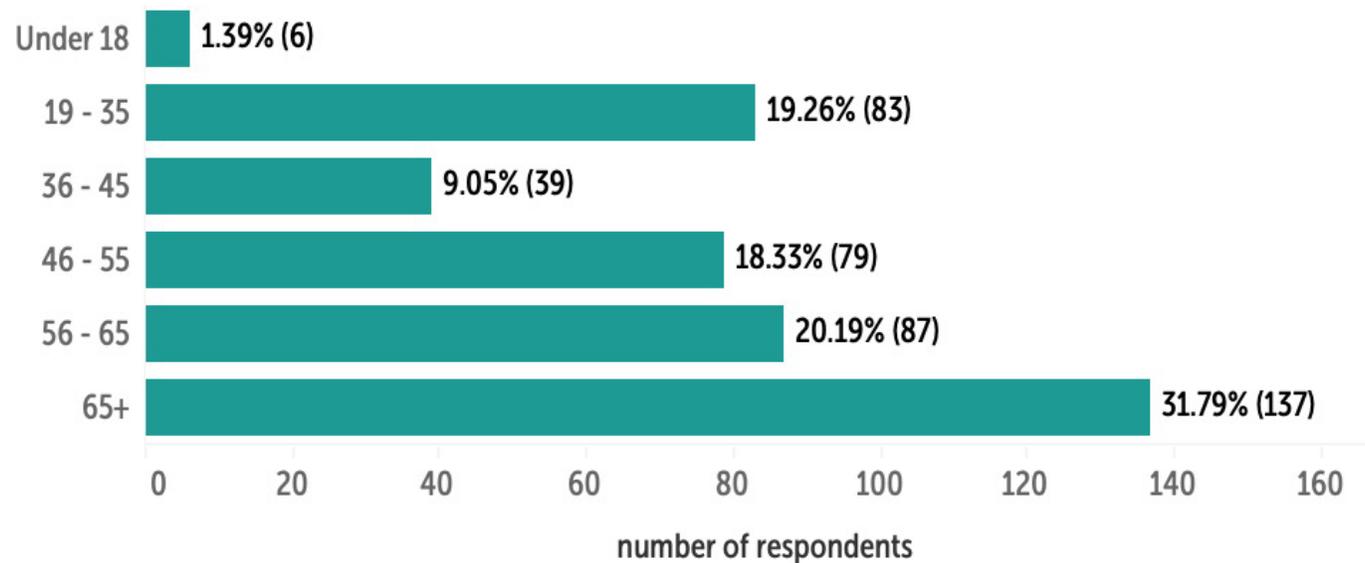


n= 423

La plus grande partie des participants réside en Suisse (53.7%), suivi de la France (14%) et de l'Allemagne (5.4%).

NOTRE PUBLIC: ÂGE

Etude "Muse" 2022

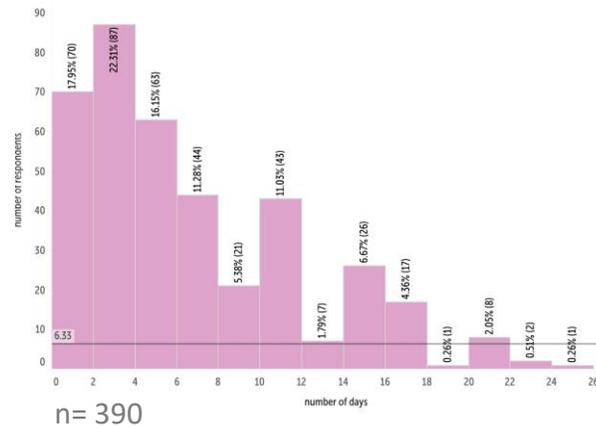


n= 431

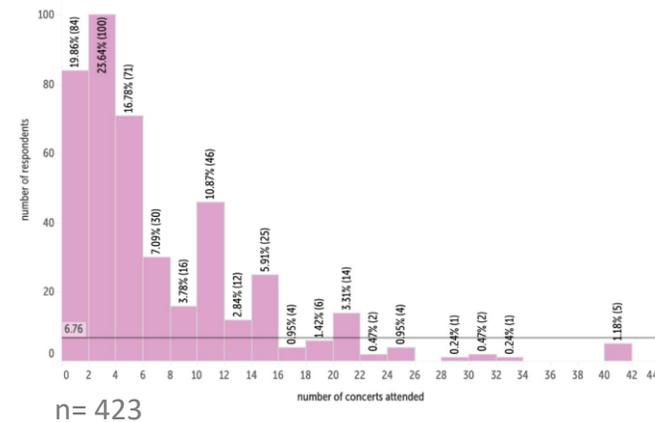
Le groupe 65 ans et plus est le groupe majoritaire (31.8%) suivi par le groupe 56-65 ans (20.2%). Le troisième est celui des 19-35 ans avec 19.3%.

NOTRE PUBLIC: JOURS AU FESTIVAL

Etude "Muse" 2022



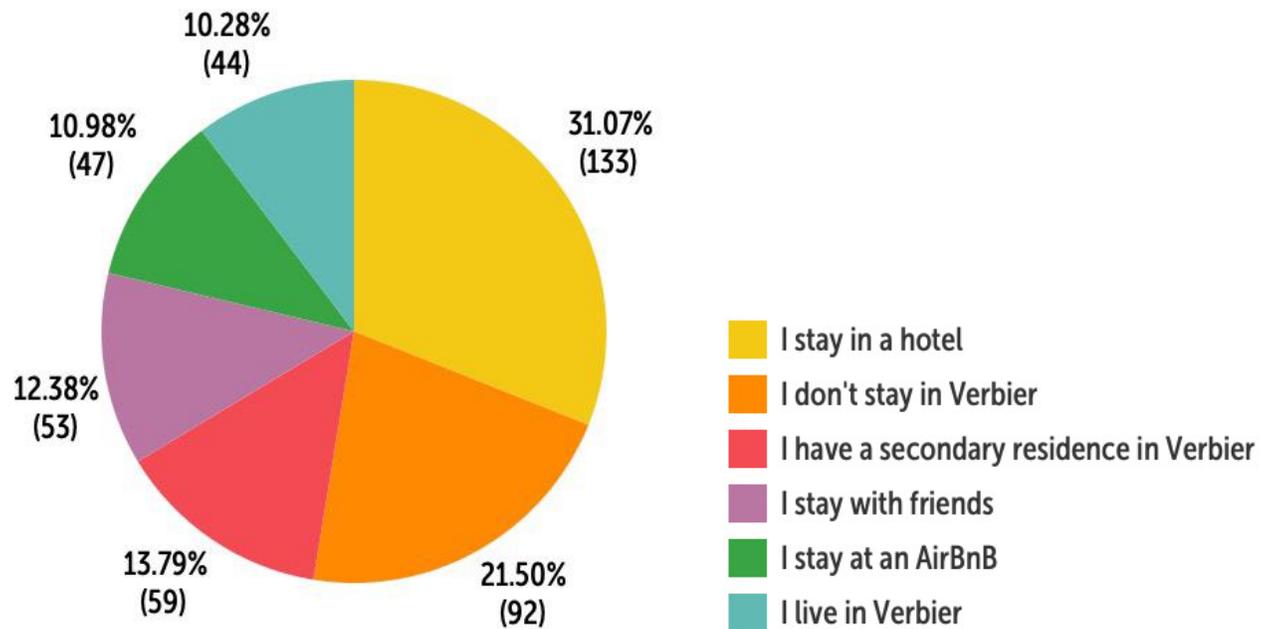
En moyenne, les participants restent **6.3 jours** à Verbier pour le Festival.



En moyenne, les participants assistent à **6.8 concerts** pendant le Festival

NOTRE PUBLIC: LOGEMENT

Etude "Muse" 2022



n= 428

78.5% des participants restent dormir à Verbier, répartis comme suit:

- 31% à l'hôtel
- 13.8% en R2
- 12.4% chez un(e) ami(e)
- 11% dans un AirBnB
- 10.3% sont résidents de Verbier

COUVERTURE MÉDIATIQUE & RAYONNEMENT

En 2022

73 Journalistes

66 Médias

370+

Billets de concerts offerts à la presse

345 Articles

(55% print / 45% digital)

48,6 M Impressions

La couverture médiatique du Festival a été estimée à environ 1.2 millions par répartis par source:

- Dépenses médiatiques directes (promotion, articles, ...) dont celles des Sponsors médias et partenaires (ex Le Temps)
- Couverture nationale et internationale générée via presse, TV, radio, articles en ligne, publications et blogs
- Réseaux sociaux et référencement en ligne

MEDICI.TV

medici.tv Discover ▾ Live Verbiér Festival



Login

Start free trial



En 2022

32 Concerts Live sur medici.tv

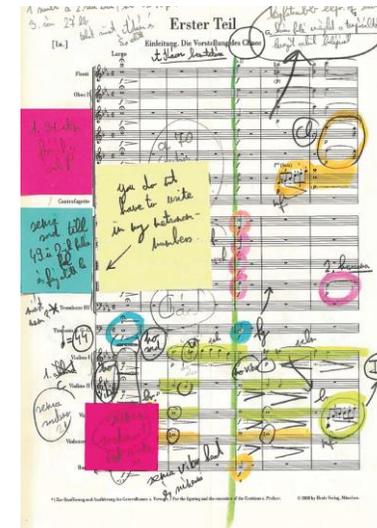
970k Vues depuis 163 pays

Depuis 2007, le partenariat avec le diffuseur en ligne medici.tv (groupe Les Echos) a permis de diffuser tous les étés plus de 30 concerts ensuite mis à la disposition des internautes du monde entier.

ARCHIVES: UN PATRIMOINE UNIQUE

Le Verbier Festival a constitué une collection patrimoniale exceptionnelle,
l'une **des plus importantes au monde** :

- 3'000 heures d'enregistrements audio
- 1'000 heures d'enregistrements vidéo
- 10'000 Négatifs inédits
- 1'500 Partitions annotées
- 150'000 Photographies
- 300+ Affiches, programmes et imprimés



La pérennisation de ce matériel exceptionnel passe par un **vaste chantier d'archivage**, soit le patrimoine du Festival et de la région.



30

verbierfestival
14 – 30.07 2023

BUDGET ET FINANCEMENT

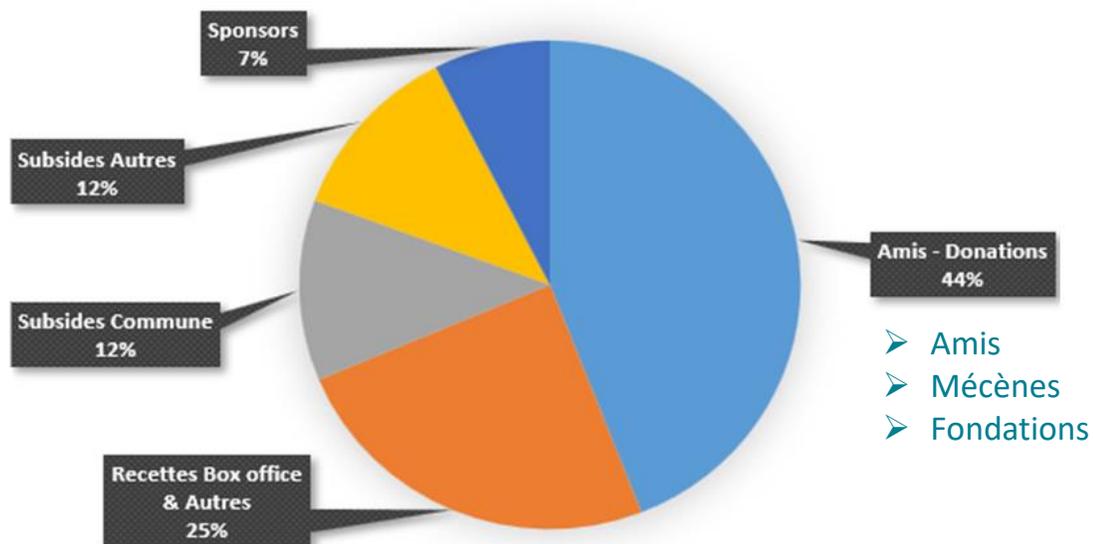
Le budget de la Fondation du Verbier Festival s'élève à environ CHF 12 millions.

Le Festival reçoit tous les ans environ CHF 10 millions de soutien de la part de donateurs individuels importants, de sponsors officiels, de fondations, de subsides nationaux, régionaux et locaux ainsi que des Amis du Verbier Festival.

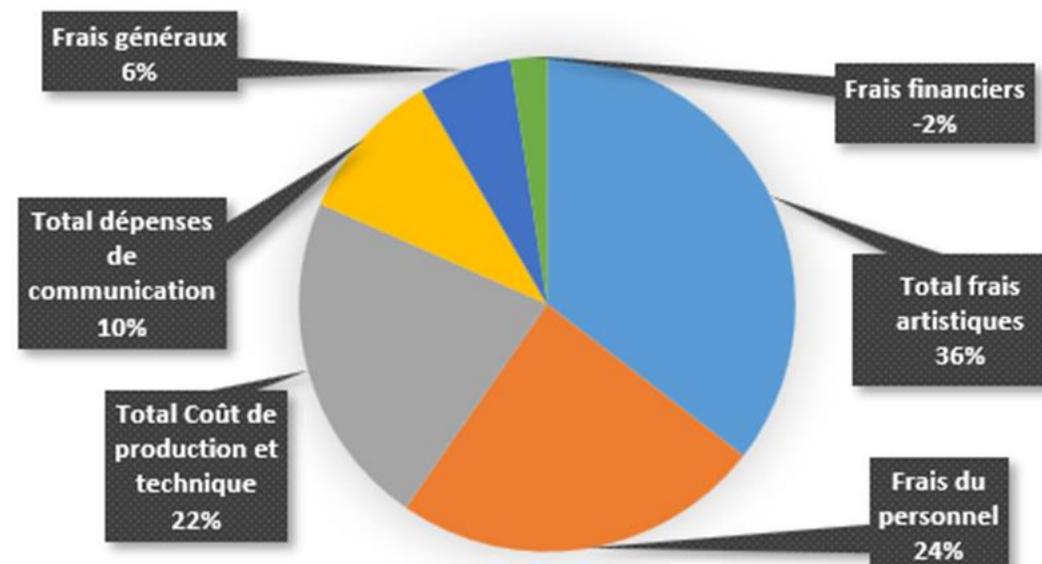
La billetterie génère environ entre CHF 2.2 et 2.6 millions en recettes.

STRUCTURE DES RECETTES ET DES COÛTS

Répartition revenus 2022



Répartition charges 2022





30

verbierfestival

14 - 30.07 2023

IMPACT ÉCONOMIQUE SUBSTANTIEL

"L'étude [McKinsey 2014] estime **un retour d'environ 22 millions** répartis entre la commune et le canton grâce à des apports économiques directs et indirects... C'est un excellent retour sur investissement, déclare Eloi Rossier. Non seulement sur un plan économique mais aussi pour l'image d'une station active."

Sophie Dorsaz, Le Nouvelliste, 23 juillet 2014



30

verbierfestival
14 - 30.07 2023

PLATEFORME D'ÉCHANGE

Le cadre décontracté du Verbier Festival facilite la rencontre de grands acteurs économiques. A l'impulsion des membres du Conseil de Fondation, des rencontres importantes sont organisées pendant le Festival.

Des personnalités telles que Klaus Schwab (World Economic Forum), Alain Berset (Conseiller fédéral), Mark Funk (Lonza) et Kenneth Roth (Human Rights Watch) fréquentent régulièrement le Festival, permettant des **échanges privilégiés entre différents secteurs et industries.**



GRIE IEN 
verbierfestival

30
verbierfestival
14 – 30.07 2023

Né d'une initiative des collaborateurs, un comité de développement durable s'est créé au sein du Festival.

Il mène des actions concrètes et diverses afin de réduire l'impact environnemental de la manifestation, comme la sensibilisation des collaborateurs et des festivaliers aux enjeux écologiques, l'encouragement à prendre les transports publics ou la mise à disposition de gourdes pour réduire les bouteilles en PET pour ne citer que quelques exemples.



30

verbierfestival
14 – 30.07 2023

LES DÉFIS À VENIR

Augmentation des coûts & inflation

- Transports, hébergement, logistique, énergie

Évolution de la station & défis logistiques

- Pénurie de logements
- Manque d'infrastructure

Conservation du patrimoine

- 30 ans d'archives à sauvegarder & valoriser



30

verbierfestival

14 - 30.07 2023

MERCI!

Rendez-vous à Verbier du 14 au 30 juillet 2023



01 Comptes 2022

01 Examen des comptes 2022

Plan de la présentation

- **Contexte général et faits marquants**
- **Chiffres clés**
- **Compte de résultats**
- **Compte d'investissement et de financement**
- **Bilan**
- **Conclusion**

Contexte général et faits marquants

- Marché immobilier de Verbier en particulier, très attractif et croissance des ventes à des prix > CHF 10 millions
- Recettes fiscales des personnes physiques toujours croissantes
- Flambée du prix de l'électricité génère une hausse des revenus de valorisation de la production
- Investissements et frais d'entretien de l'éclairage public ont provoqué des dépassements budgétaires
- Rectification d'erreurs du passé dans l'irrigation
- Nouvelle attribution à la réserve de politique budgétaire
- Haut niveau d'investissement maintenu grâce aux prêts aux sociétés du groupe Altis
- L'auto-financement du ménage courant dépasse le montant total des investissements



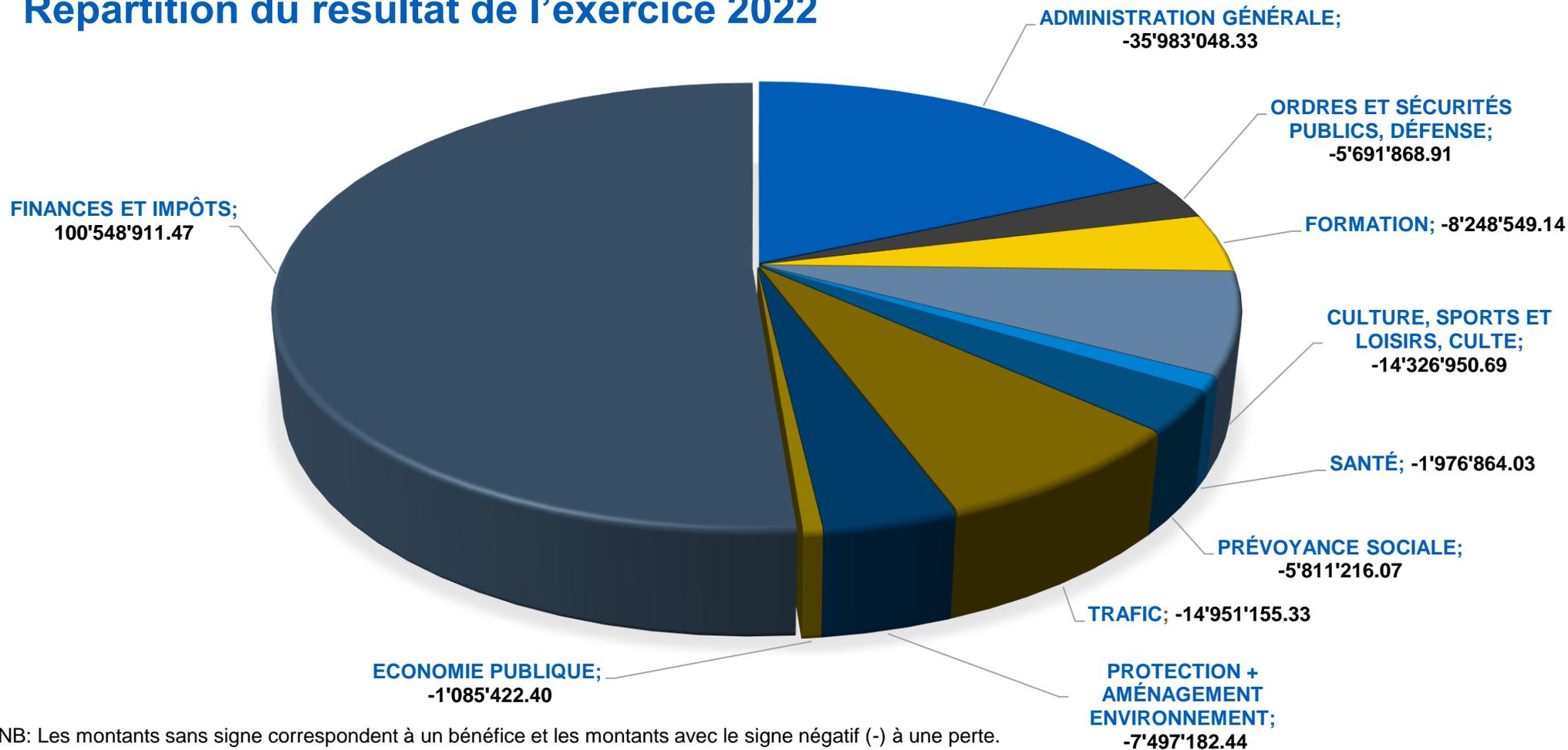
Chiffres-clés

■ Excédent de revenus de l'exercice	CHF 4'976'654
■ Marge d'autofinancement	CHF 50'770'855
■ Excédent de financement	CHF 1'890'399

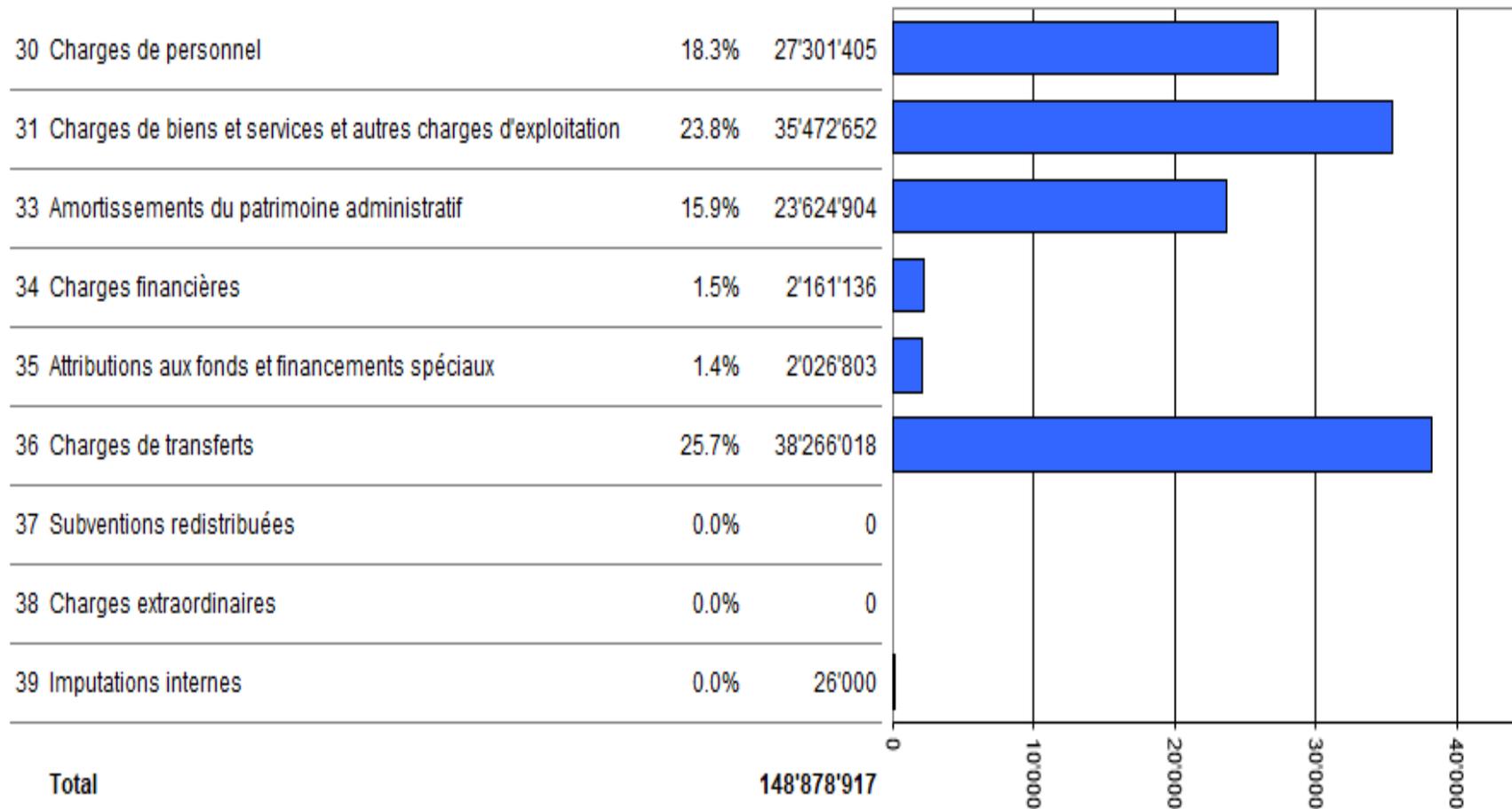
Compte de résultat

	Budget 2022 en CHF	Comptes 2022 en CHF	Comptes 2021 en CHF
▪ Recettes financières	122'577'360	152'901'734	149'504'255
▪ Charges financières	102'237'700	102'131'379	95'287'473
▪ Marge d'autofinancement	20'339'930	50'770'355	54'216'782
▪ Amortissements	26'286'800	24'720'735	2'9656'283
▪ Attribution/(prélèvement) sur financements spéciaux	1'182'300	1'072'966	1'190'051
▪ Attribution à la réserve de politique budgétaire	0	20'000'000	25'000'000
▪ Excédent recettes / (dépendances)	-7'128'970	4'976'654	3'061'448

Répartition du résultat de l'exercice 2022

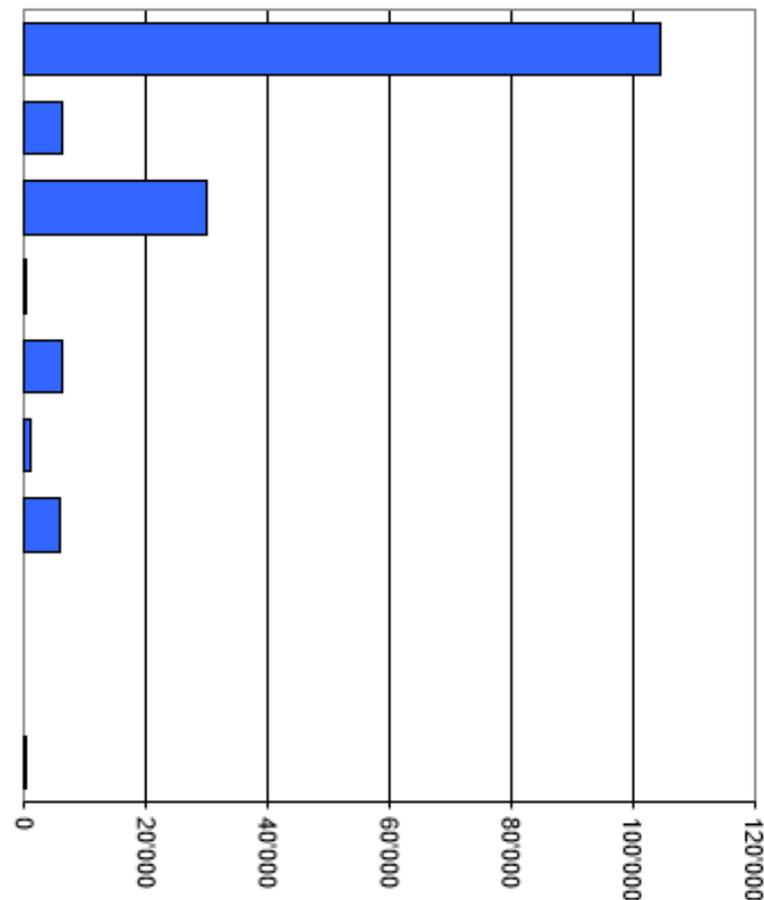


Compte de résultats selon les natures, charges

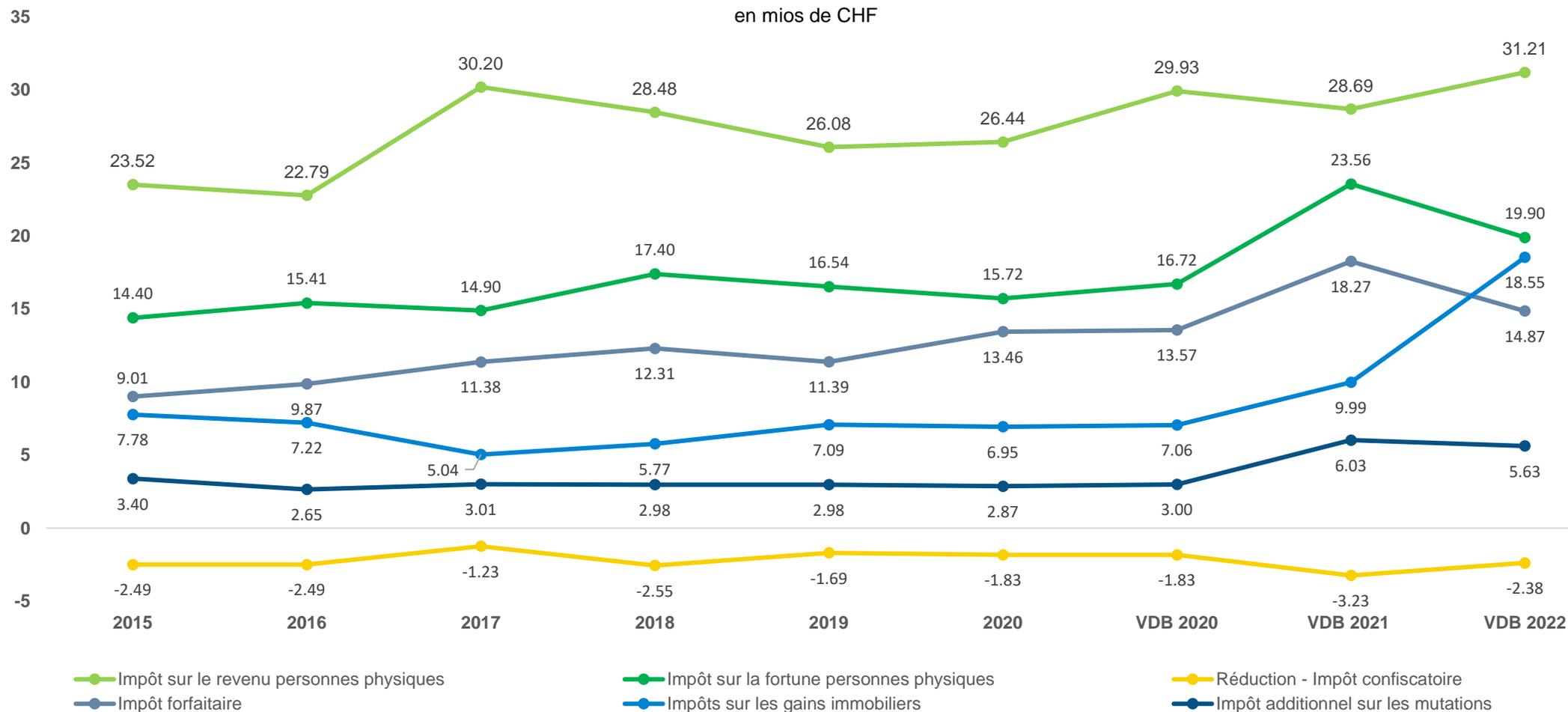


Compte de résultats selon les natures, revenus

40 Revenus fiscaux	68.0%	104'633'156
41 Patentes et concessions	4.1%	6'327'357
42 Taxes	19.5%	29'927'436
43 Revenus divers	0.1%	120'000
44 Revenus financiers	3.9%	6'054'034
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.6%	953'837
46 Revenus de transferts	3.8%	5'813'752
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	26'000
Total		153'855'571



Evolution recettes fiscales de 2015 à 2022 en mios de CHF



Compte d'investissement et de financement

	Budget 2022 en CHF	Comptes 2022 en CHF	Comptes 2021 en CHF
▪ Dépenses d'investissements	54'486'250	52'369'735	29'932'190
▪ Recettes d'investissements	2'035'000	3'489'779	5'112'434
▪ Investissements nets	52'451'250	48'879'956	24'819'756
▪ Marge d'autofinancement	20'340'130	50'770'355	54'216'782
▪ (Insuffisance) / Excédent de financement	32'111'120	1'890'399	29'397'026

Investissements

- Renouvellement d'infrastructures routières et liées à l'eau potable et usée
- Nouvelle déchetterie du Merdenson
- Investissements financiers (prêts)

Investissements corporels et incorporels

Aménagements routiers et tapis divers	CHF 8'457'079
Dépenses liées à l'eau potable (nettes de taxes de raccordement)	CHF 8'638'386
Nouvelle déchetterie au Merdenson	CHF 3'200'000
Dépenses liées à l'eau usées (nettes de taxe de raccordement)	CHF 2'853'719
Remise en état des torrents y.c. Merdenson	CHF 2'853'413
Amélioration du réseau irrigation et amélioration des prises d'eau	CHF 2'024'545
Acquisitions de la boîte grise (local de chauffe) du centre sportif	CHF 2'000'000

...

Total des investissements corporels

CHF 33'698'886

Investissements financiers (prêts et participations)

Gécal SA	CHF 4'000'000
EVB SA	CHF 4'000'000
Altis Groupe SA	CHF 2'000'000
Valeur nettes des investissements	CHF 43'698'886



Actifs	31.12		Passifs	31.12	
	2022	2021		2022	2021
PATRIMOINE FINANCIER	227.04	232.30	CAPITAUX DE TIERS	170.21	177.40
100. Disponibilités et placements à courts terme	41.34	34.96	200. Engagements courants	64.90	80.73
101. Créances	-39.60	-4.85	204. Passifs de régularisation	50.95	46.88
102. Placements financiers à court terme	37.40	30.00	205. Provision à court terme	0.62	0.40
104. Actifs de régularisation	130.87	113.59	206. Engagements financiers à long terme	13.80	14.19
106. Stock, fournitures et travaux en cours	0.02	0.02	208. Provisions à long terme	25.42	20.64
107. Placements financiers	44.01	45.57	209. Engag. envers les fin. spéciaux et fonds capitaux de tiers	14.52	14.56
108. Immobilisations corporelles PF	13.00	13.00			
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	310.61	286.45	CAPITAUX PROPRES	367.44	341.35
140. Immobilisations corporelles PA	275.81	261.51		17.26	16.54
142. Immobilisations incorporelles	2.10	2.33	291. Fonds enregistrés sous capital propre	1.12	0.73
144. Prêts	20.81	10.95	294. Réserves	45.00	25.00
145. Participations, capital social	2.03	2.03	299. Excédent/découvert au bilan	304.06	299.08
146. Subventions d'investissements	9.86	9.62	2999 Résultats cumulés des années précédentes	299.08	296.02
Total actifs	537.65	518.75	Résultat de l'exercice	4.97	30.61
			Total passifs	537.65	518.75

Conclusion

Excellent résultat 2022

- Un niveau de recettes fiscales fort réjouissant
- Une marge d'autofinancement qui permet de couvrir les investissements totaux de l'exercice
- Haut niveau d'investissement maintenu

Incidences futures

- La péréquation financière restera à un niveau très important
- Concrétiser la réalisation de projets d'investissement majeurs
- Effets de l'environnement international (prix de l'électricité, délais et prix des fournitures et équipements, taux de change et affluence touristique, etc.)



01 Comptes 2022

01 Examen des comptes 2022

02 **Rapport de l'organe de révision**



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022

Au Conseil général de la

Commune de Val de Bagnes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 16 à 177) sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil municipal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est un membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Responsabilités du Conseil municipal relatives aux comptes annuels

Le Conseil municipal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil municipal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune est nul ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 25 avril 2023

BDO SA

Bastien Forré
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé



01 Comptes 2022

01 Examen des comptes 2022

02 Rapport de l'organe de révision

03 **Approbation des comptes 2022 de la Municipalité de Val de Bagnes**

Question

Approuvez-vous les comptes 2022 de la Municipalité de Val de Bagnes ?

Bureau du Conseil Général
Par M. Vaudan Julien
Chemin des Grands-Vergers 17
1934 Bruson

Villette, le 29 mars 2023

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,

un postulat

Par ce courrier nous souhaitons déposer auprès du bureau ~~une motion~~. Vous trouverez l'original de la motion ci-joint, et une version électronique vous est transmise également par message électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article 31 du règlement du Conseil Général et son annexe.

Nous vous serions reconnaissant d'accuser la bonne réception de ce courrier par mail à martine.tristan@valdebagnes.ch

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs salutations.

Pour les cosignataires
Amos Guillaume





POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	Vendredi 31 mars 2023
Auteur/e du Postulat	PLR Val de Bagnes / Martine Tristan / Romain Fournier
Sujet/titre	Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable : transports publics offerts et développement de la mobilité douce
Description	<p>Contexte</p> <p>Ces dernières années, d'importants changements ont été initiés par la Commune de Val de Bagnes comme des cadences horaires ferroviaires renforcée et l'intégration de la télécabine Le Châble-Verbier comme transport public (transport régional de voyageur - TRV).</p> <p>Aujourd'hui nous pouvons constater que la gratuité des transports publics en station ainsi que la gratuité des transports pour les moins de 25 ans et les seniors sont grandement appréciés par les visiteurs de la station et par la population.</p> <p>Le PLR du Val de Bagnes souhaite poursuivre ce développement en allant plus loin et optant pour l'encouragement de l'utilisation des transports en commun dans une démarche de durabilité citoyenne.</p> <p>L'accès à une mobilité durable et respectueuse de l'environnement est un droit fondamental pour tous les citoyens. Services essentiels, les transports publics doivent être accessibles à tous les habitants de la région, indépendamment de leur revenu ou de leur statut social et de leur âge respectif.</p>



Plusieurs **opportunités** apparaissent, l'étude de cette question permettrait notamment ;

- de répondre au programme de législature, notamment l'objectif No2 du volet « infrastructure - Favoriser l'accessibilité à l'ensemble du territoire »;
- le développement durable et l'incitation à une mobilité durable sur l'ensemble du territoire;
- de simplifier l'exploitation pour les différents exploitants (plus de vente ni de contrôle de billets, diminution des temps de parcours (?), diminution des coûts l'exploitant (?), etc.
- de simplifier pour l'usager (tarification parfois complexe, gratuité pour tous et non plus pour certaines catégories d'âges, ou uniquement dans certains secteurs de la commune) ;
- d'augmenter potentiellement l'utilisation des transports publics
 - ➔ Par ricochet augmentation de la desserte cofinancée par l'OFT et le canton, car le nombre de courses cofinancé est basé sur la fréquentation de la ligne.

Les auteurs de ce postulat sont conscients de **certains risques**,

- La gratuité des transports publics capte parfois des usagers de la mobilité douce (vélo ou piéton) plutôt que les usagers de la voiture. Cela est sans doute en particulier vrai dans un milieu urbain mais il vaudrait la peine de le tester dans une commune dite « de montagne » tel que la nôtre.
- Le coût pour la commune doit être évalué. Cependant, la part des recettes voyageurs dans les transports publics est relativement faible (généralement inférieur au quart des coût d'exploitation). Le coût est à évaluer mais l'augmentation de charges pour la commune devrait être supportable au regard des finances communales. Il s'agit plus de le considérer comme un investissement (positionnement positif de notre commune et de notre destination touristique).

Enfin, aujourd'hui plus que jamais, la mobilité douce, qui comprend la marche, le vélo, la trottinette électrique, doit être encouragée et facilitée pour réduire autant que possible l'impact sur l'environnement au sens large. Le présent postulat vise à encourager toutes les mesures incitatives allant dans ce sens.



Par ce postulat, nous demandons d'étudier;

1. La mise en place des transports publics offerts par la commune, jusqu'à Sembrancher pour les résidents de la région et d'en évaluer les coûts.
2. La mise en place d'infrastructures favorisant la mobilité douce, tels que les infrastructures de stationnement pour les vélos, e-bikes, trottinettes et autres moyens de transport doux ; les infrastructures déjà en place doivent être sensiblement améliorées et augmentées afin d'en faciliter l'utilisation et l'accessibilité (Nombre de places...)
3. Monitorer l'évolution de l'utilisation des transports pour évaluer l'impact de la gratuité
4. La mise en place une communication positive et proactive pour inciter la mobilité durable

A remplir par le/la signataire :

Tristan Martine

Nom, Prénom

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

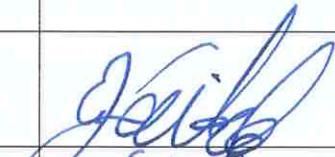
3.4.2023

date

Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Délicieux	Gabriel	
Saillen	Lionel	
Amos	Guillaume	
Ducher	Felicien	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



Nom, Prénom

Signature

Cosignataires voir page suivante



PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE POSTULAT

de Mme Tristan et M. Fournier du 31.03.2023

intitulé « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable »

En séance du 18 avril, le Conseil municipal a pris connaissance du postulat déposé auprès du bureau par Mme Tristan et M. Fournier concernant les transports publics et le développement de la mobilité douce.

Le Conseil a demandé à la commission « Aménagement du territoire et mobilité » de préavisier le dossier pour s'assurer de la faisabilité juridique, financière et opérationnelle des démarches proposées. En amont de l'entrée en matière, le Conseil municipal relève les éléments suivants :

Gratuité des transports publics

La gratuité générale des transports publics faisant l'actualité (voir jurisprudence) dans certaines villes suisses, le service a commandé un avis de droit sur la thématique. Celui-ci a révélé que la mise en place de la gratuité générale semble anticonstitutionnelle. Cependant, d'autres alternatives visant à inciter l'utilisation des transports publics pourraient être étudiées.

Mobilité douce

La Commune continue d'investir chaque année dans le développement d'infrastructures de mobilité douce tel que container ou racks à vélo, bornes électriques, signalétique ou sentiers. Elle investiguera volontiers sur un renforcement de mesures allant dans ce sens.

Communication

La mobilité regroupe plusieurs acteurs qui sont partenaires de la Commune (TMR, Téléverbier, Verbier Tourisme, ALTIS). Il convient de penser globalement la communication et l'information des transports multimodaux pour une bonne compréhension et connaissance des utilisateurs. La Commune peut prendre des mesures complémentaires pour renforcer l'information à ce sujet.

Vu ce qui précède et avec les réserves légales qu'il convient d'apporter à la thématique de la gratuité générale des transports publics, le Conseil municipal préavise favorablement ce postulat et recommande aux membres du Conseil général de l'approuver.

Approuvé en séance du Conseil municipal du 20 juin 2023

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Bureau du Conseil Général
Par M. Vaudan Julien
Chemin des Grands-Vergers 17
1934 Bruson

Villette, le 29 mars 2023

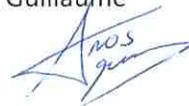
Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,

Par ce courrier nous souhaitons déposer auprès du bureau un postulat. Vous trouverez l'original du postulat ci-joint, et une version électronique vous est transmise également par message électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article 30 du règlement du Conseil Général et son annexe.

Nous vous serions reconnaissant d'accuser la bonne réception de ce courrier par mail à martine.tristan@valdebagnes.ch

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs salutations.

Pour les cosignataires
Amos Guillaume

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amos Guillaume', with a stylized flourish at the end.



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	30.03.2023
Auteur/e du Postulat	PLR VDB / Martine Tristan
Sujet/titre	Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages
Description	<p>Il est certain que la Commune Val de Bagnes est indissociable de Verbier.</p> <p>Depuis quelques années, nous parlons d'un tourisme quatre saisons qui serait situé sur Verbier bien sûr mais également dans l'ensemble de la Vallée</p> <p>Plusieurs randonnées à pieds (Tour des villages) et/ou à vélo/VTT existent.</p> <p>Il est cependant à déplorer que lorsque ces randonnées sont effectuées, il n'est pas toujours possible de boire quelque chose ou se restaurer, ni d'acheter de quoi faire un pique-nique parce que les cafés et commerces ont fermé.</p> <p>C'est très dommage, notamment lorsque ces balades se passent en famille avec de jeunes enfants.</p> <p>Certains hameaux ont de la peine à maintenir leur population, notamment depuis la centralisation scolaire.</p> <p>Or le fait que les familles avec enfants cherchent la proximité de l'école implique un vieillissement de la population des villages.</p> <p>Quand un café ou une épicerie doit fermer, il y a pourtant des personnes (souvent des jeunes qui ont choisi de rester au village) qui seraient intéressées mais n'ont pas de fonds propres pour faire l'une ou l'autre rénovation ; de plus les banques sont frileuses à l'égard des jeunes.</p>



	<p>Par ce postulat, nous demandons :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'étudier la possibilité de créer un fonds « aide pour travaux lors de reprise d'un bistrot ou d'une épicerie/échoppe »• Si le fonds se crée, de rédiger un règlement strict du fonds afin de circonscrire les demandes et d'y fixer une limite supérieure pour la somme allouée (Fr 100'000.-)
--	---

A remplir par le/la signataire :

Tristan Tartiere / Heïnis Olivia
Nom, Prénom

Heïnis Olivia
Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

3.4.2023

date

[Signature]
Signature



PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE POSTULAT

de Mme Tristan et Mme Heinis du 30.03.2023

intitulé « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés du villages »

En séance du 18 avril, le Conseil municipal a pris connaissance du postulat déposé auprès du bureau par Mme Tristan et Mme. Heinis concernant la constitution d'un fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages.

Le Conseil a demandé à la commission « Finances et gestion » de préavisier le dossier pour s'assurer de la faisabilité juridique, financière et opérationnelle des démarches proposées. En amont de l'entrée en matière, le Conseil municipal porte à la connaissance des membres du Conseil général

Commerces de proximité

L'importance du maintien des commerces de proximité dans les villages de montagne ne relève d'aucune contestation. Les magasins sont des lieux d'échanges de produits et surtout d'échanges humains indéniables. Ils jouent ainsi un rôle social avéré.

Bases légales

Ces dernières années, la Commune a été approchée à quelques reprises pour des demandes de soutiens financiers. Malheureusement, sans bases légales, il n'est pas possible d'octroyer des aides qui les justifieraient. L'interrogation réside dans les limites du champ d'application de ces aides. Aussi, pourquoi tels secteurs privés devraient être soutenus par la Commune et pas d'autres ?

Prochaines étapes

La création d'un fonds nécessiterait donc un nouveau règlement. Avant d'en arriver là, et pour respecter la volonté des dépositaires du postulat - s'il est accepté par le Conseil général – l'Administration devrait mandater un bureau pour l'accompagner dans la réflexion avec l'appui du nouveau délégué à la promotion économique. L'étude qui résulterait du postulat permettrait de se doter d'un éventuel règlement.

Saluant la démarche proposée, le Conseil municipal préavisie favorablement ce postulat et recommande aux membres du Conseil général de l'approuver.

Approuvé en séance du Conseil municipal du 20 juin 2023

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	Lundi 15 mai 2023
Auteur/e de la Question	Commission « Jeunesse Formation et Cohésion sociale » par Caroline Egger
Sujet/titre	L'école publique de Val de Bagnes se dépeuple-t-elle ?
Description	<p>Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Municipal,</p> <p>La commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » a débattu récemment à propos de la situation de l'école publique sur le territoire de la commune.</p> <p>A titre d'illustration, prenons le cas de l'école primaire de Verbier. Après avoir reçu plusieurs retours inquiétants de la part d'enseignantes et de parents de Verbier sur la baisse de fréquentation de l'école primaire, notre commission se questionne sur la vision communale pour le futur de cette dernière.</p> <p>Selon les chiffres transmis par la direction des écoles primaires, la fréquentation est passée de 145 élèves en 2015 à 67 en 2023, soit une baisse de plus de 50% en 8 ans alors que la population habitant Verbier n'a pas diminué sur cette période. De plus, l'ensemble des établissements primaires de la commune fonctionne à flux tendu en terme de nombre de classes.</p> <p>La pénurie de logements et l'augmentation des loyers poussent beaucoup de familles à déménager et « descendre » dans la vallée. Nous sommes conscients de la volonté communale de scolariser les élèves dans leur village de résidence, mais nous pensons que, au vu de cette baisse, il faudrait par exemple tolérer quelques cas annuels de parents qui souhaiteraient laisser leurs enfants à l'école de Verbier malgré un déménagement.</p>



La cohabitation entre les écoles privées et l'école publique est également à relever. Notre commission reconnaît la valeur d'un système qui offre le choix entre le privé et le public mais s'inquiète du « dépérissement » de l'école publique.

La commune a par exemple récemment octroyé un DDP soutenant le développement de la « Verbier International School » mais nous n'aimerions pas que ce genre de soutien se fasse au détriment de l'école publique, augmentant le risque d'une perte de cohésion sociale dans le village.

En s'appuyant sur la tendance actuelle, la commission s'interroge sur la vision communale à propos de l'école publique. Cette problématique semble également inquiéter le conseil municipal et nous souhaiterions connaître son avis sur cette dernière.

Le cahier distribué dernièrement lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants est une très bonne initiative que nous saluons et encourageons à approfondir mais suite à de multiples échanges avec le personnel enseignant ainsi que les parents, il semble évident que des lacunes en terme de primo-information personnalisée auprès des parents nouveaux-arrivants subsistent.

Quelle est la vision du Conseil Communal à propos de cette problématique et quelles sont les actions prévues afin de prévenir une détérioration du système public et de notre cohésion sociale ?

A remplir par le/la signataire :

Egger Caroline (pour la commission JFCS)

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

17.5.2023

date

Signature



RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE

de Mme Caroline Egger du 15.05.2023

intitulée « L'école publique de Val de Bagnes déperit-elle ? »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil municipal porte une attention toute particulière à notre jeunesse, non seulement au travers de notre école publique, mais tout au long du parcours de formation des jeunes de notre commune. La création du dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale en est le premier exemple. Il doit porter cette vision globale sur notre jeunesse et sur les défis qui se présentent à elle.

L'école primaire

Concernant notre école primaire, le Conseil municipal partage en partie le constat de notre conseillère générale, mais tient à nuancer les chiffres avancés :

- La population en âge scolaire a diminué à Verbier depuis 2010. L'étude démographique commandée par la commune nous montre cependant une augmentation de la population en âge de scolarité pour les 15 prochaines années pour l'école de la Combaz.
- En cette fin d'année scolaire 2022-2023, nous avons 98 élèves (et pas 67) au centre scolaire de Verbier, répartis en 5 classes dont 4 classes à deux niveaux.
- Pour l'année scolaire 2023-2024, la dotation signée par le chef de service de l'enseignement fait état de 98 élèves, répartis en 6 classes dont 5 classes à deux niveaux.

Chaque année, le nombre de classes dans les établissements scolaires sont réévaluées par le service de l'enseignement du canton en fonction du nombre d'élèves. La scolarisation des élèves dans leurs villages de résidence est non seulement un choix communal, mais aussi une volonté cantonale, le but étant de ne pas extraire l'élève du contexte de vie dans lequel il évolue au quotidien.

Il paraît évident pour le Conseil municipal que si la pression sur l'un ou l'autre centre scolaire devait s'accroître et dégrader la qualité de l'enseignement (par exemple des classes à trois niveaux), des solutions devraient être trouvées afin de pallier ces difficultés.

Le Conseil municipal a pour ambition d'offrir à notre jeunesse ainsi qu'à nos enseignants et enseignantes les meilleurs outils pour que la scolarité obligatoire sur notre commune soit variée, dynamique et de qualité. Ceci passe aussi par des investissements dans les infrastructures ou le soutien à des activités sportives proposées par les directions de nos écoles.

Cet été par exemple, la cour de récréation de l'école de la Combaz sera entièrement rénovée.

Etat des lieux des dotations pour le centre scolaire de Verbier

Année	Nombre d'élèves	Nombre de classes	EPT
2023-2024	98	6	6.5
2022-2023	95	5	5.6
2021-2022	111	7	6.8
2020-2021	118	6	6.3
2019-2020	111	7	6.5
2018-2019	118	7	7.3

Développement des écoles internationales

Actuellement, le dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale ainsi que la direction des écoles primaires ne sont pas inquiets du transfert des élèves de l'école publique vers les écoles internationales. Nous ne touchons pas la même catégorie de population. Aujourd'hui, ces familles viennent scolariser leurs enfants à Verbier justement grâce à l'offre des écoles privées. Ce constat devra être affiné ces prochaines années.

En conclusion

1. L'étude démographique commandée montre une augmentation de la population en âge de scolarité sur Verbier ces 15 prochaines années.
2. Le Conseil municipal est soucieux de la qualité des conditions d'enseignement sur tous les centres scolaires de la commune et reste attentif à maintenir cette qualité.
3. Le Conseil municipal s'engage à réévaluer ces prochaines années l'influence des écoles internationales sur les effectifs de nos écoles publiques.

Conséquences de la question posée et de la réponse donnée

Conséquence sur la bureaucratie : faible (point 3 de la conclusion)

Conséquences financières : faible

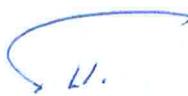
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : faible

Approuvé par le Conseil municipal le 13 juin 2023

Pour le Conseil municipal



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

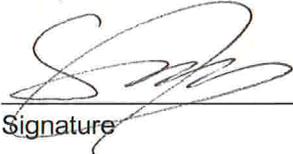
Date du dépôt auprès du bureau	19 Mai 2023
Auteur/e de la Question	Samuel Amos
Sujet/titre	Liaison zone commerciale de Villette et Chemin de la Gare
Description	<p>Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,</p> <p>Le développement d'un hub multimodal à Curala pointe à l'horizon et nous nous en réjouissons. Cependant, entretemps, depuis la construction de la nouvelle gare TMR en 2019, l'accès piéton au site Curala depuis le rond-point des eaux gazeuses s'est malheureusement détérioré. Desservi auparavant par deux routes d'accès dont l'une à sens unique et peu fréquentée par le trafic automobile, la situation actuelle concentre tous les flux sur une seule voie. Les piétons, cyclistes et véhicules automobiles sont donc regroupés sur une route à deux voies pour les véhicules et une voie piétonne délimitée par une ligne jaune continue. Il est donc fréquent de voir des parents avec poussettes ou cyclistes, croiser, à la fois les bus et le flux automobile parfois chargé lors de période d'affluence. La sécurité de cet accès est aujourd'hui réduite au strict minimum, soit la ligne jaune mentionnée plus haut. C'est sans compter, que le point d'arrivée actuel pour le piéton est d'abord l'entrée du parking situé sur le toit de la gare, entrée à partager avec les véhicules et une zone à traverser avant d'emprunter un escalier encore plus loin ou de pouvoir accéder à l'ascenseur. Pour les cyclistes, le parcours est encore plus long, puisqu'il nécessite de poursuivre la route ou alors de traverser l'ensemble du parking pour accéder à la rampe d'accès de la gare. A l'heure où la commune souhaite encourager la mobilité douce et la multimodalité au sein du territoire, il est difficile de voir ici une quelconque incitation en la matière. Au contraire, l'aménagement actuel décourage fortement la mobilité piétonne par le rallongement du parcours et le manque de</p>



	<p>sécurité. Pourtant lors de la fin des travaux de la gare, des alternatives piétonnes se sont dessinées naturellement. Ainsi la création de deux sentiers informels à travers le pré démontrait l'utilité et l'habitude des usagers. Pour des raisons de sécurité, l'un de ces derniers a été condamné. Néanmoins, l'observation de la pratique et l'espace actuel suggère qu'il serait intéressant d'avoir un accès piétons/cycliste permettant de joindre directement le passage piéton de la Raiffeisen au parking situé sur le toit de la gare et dans le prolongement, la rampe d'accès aux étages inférieurs, tels que représenté en rouge sur l'illustration annexée. Il est évident que cette problématique serait résolue avec le nouveau projet de quartier Curala, mais cela ne sera pas le cas avant plusieurs années. Dans l'intervalle, il est toujours plus sympathique de traverser un ruisseau et un espace vert que de croiser le bus TMR dans le virage du Chemin de la Gare actuel...</p> <p>Dans le contexte des objectifs 1,2,3 et 4 du chapitre Infrastructures du programme de législature, je souhaiterais donc savoir si le Conseil municipal étudie ou envisage la possibilité d'un tel tracé ou du moins d'une alternative piétonne pour rendre l'accès entre la zone commerciale de Vilette et la gare plus pratique et surtout plus attractif pour les piétons et cyclistes ?</p> <p>En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à ma question, je vous transmets, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal, mes salutations les meilleures.</p>
Annexe	Illustration de la zone concernée.

A remplir par le/la signataire :

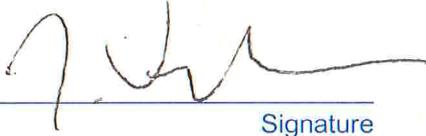
Amos, Samuel
Nom, Prénom



Signature

A remplir par le Président du CG
Déposé le :

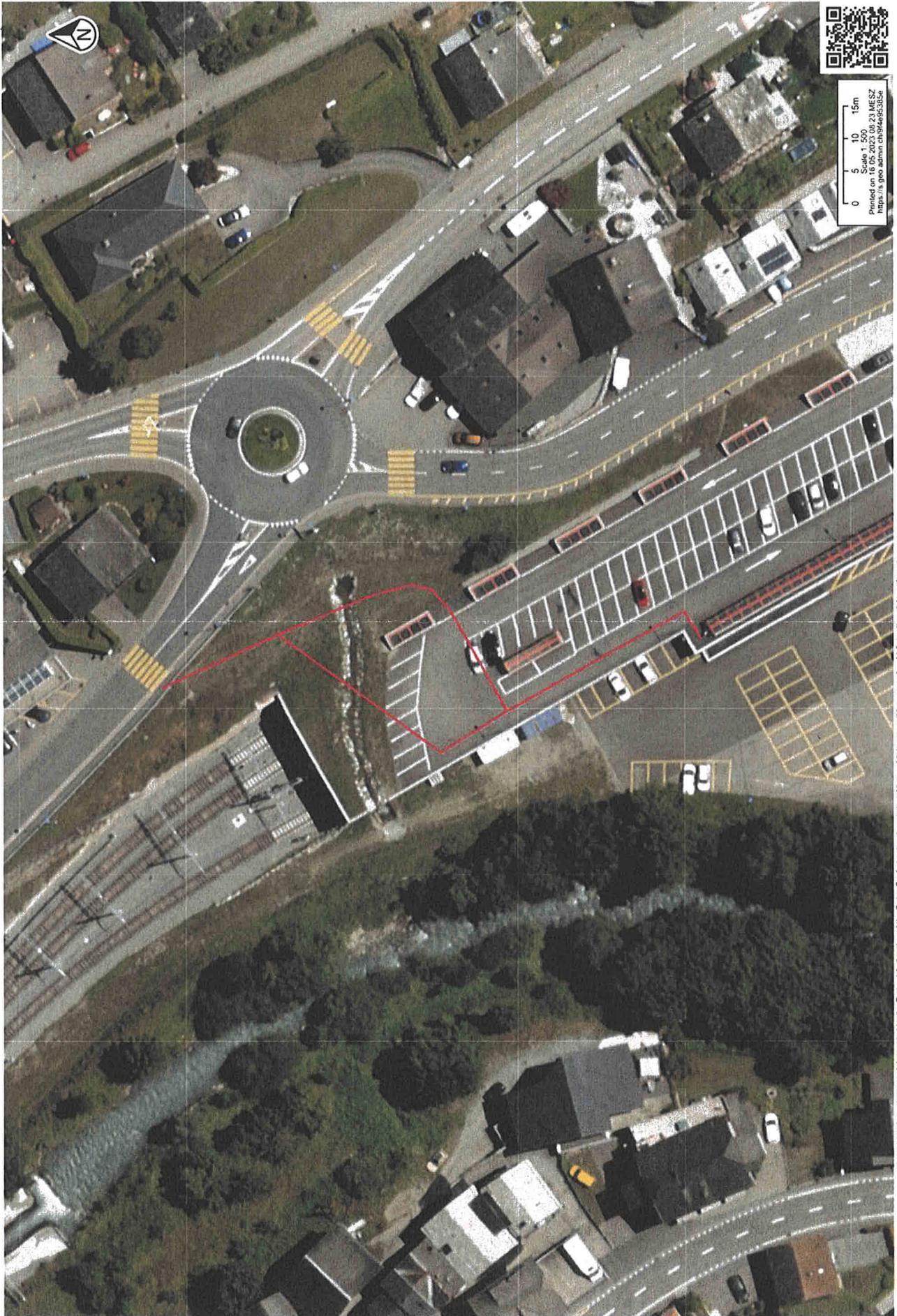
19.05.2023
date



Signature



Annexe



Printed on 16.05.2023 09:23 MESZ
http://www.geo.admin.ch/38693/386

0 5 10 15m
Scale 1:500

www.geo.admin.ch is a portal provided by the Federal Authorities of the Swiss Confederation to gain insight on publicly accessible geographical information, data and services.
Limitation of liability: Although every care has been taken by the Federal Authorities to ensure the accuracy of the information published, no warranty can be given in respect of the accuracy, reliability, up-to-dateness or completeness of this information. Copyright: Swiss federal authorities.
© CHES, SpatiImage, swissTopo, NPOG, public.geo.admin.ch



RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE

de M. S. Amos du 19.05.2023

intitulée « Liaison zone commerciale de Villette et Chemin de la Gare »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En séance du 30 mai, le Conseil municipal a pris connaissance de la question écrite de M. Samuel Amos concernant la liaison piétonne entre la zone commerciale de Villette et le Chemin de la Gare.

Le Conseil a demandé à la commission « Travaux publics et environnement » de traiter la demande. Pour ce faire, cette dernière a également concerté le service de l'aménagement du territoire notamment en lien avec la future révision du plan de zone et le projet Curala qui va changer l'organisation du territoire et du trafic multimodal dans ce secteur.

Selon le développement envisagé de ce secteur, le service de l'aménagement du territoire informe que la question du cheminement précité est déjà planifiée dans le projet Curala. Ici, il s'agirait d'en anticiper la demande d'autorisation et la réalisation afin d'améliorer dès que possible la liaison correspondante. Cette solution apparaît d'autant plus intéressante qu'elle répond aussi partiellement aux attentes exprimées des commerçants du secteur Villa des Dames, à la suite du réaménagement des places de stationnement.

Vu ce qui précède, le service des travaux publics peut confirmer, à ce jour, qu'il va étudier la faisabilité technique et légale de la création d'une liaison pédestre dans le talus situé sous le rond-point des Fleurettes.

Conséquences de la question posée et de la réponse donnée

Conséquences sur la bureaucratie : moyen
Conséquences financières : faible
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : faible

Approuvé en séance du Conseil municipal du 20 juin 2023

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

06 Informations

01 Synthèse des travaux des commissions sur le projet Curala

Introduction par le Conseil municipal

Objectif : faire s'exprimer les commissions législatives

5 rencontres thématiques

- Tourisme, 11 mai 19h00 - TCS
- Mobilité et stationnement, 15 mai à 19h00 - *TPE + ATCM + SSP*
- Service publics, aînés, logements, écoles-crèches, 22 mai à 20h00 - *JFCS + CCP*
- Planification, agenda et financement, 23 mai à 19h00 - *COGEST*
- Volumétrie et architecture, 5 juin à 19h00 - *ATCM + BBA*

Restitution : 1 enjeu, 1 matrice SWOT



Tourisme

Développer un **tourisme de proximité** en capitalisant sur l'**intermodalité** au travers d'une offre hôtelière **complémentaire** qui potentialise notre patrimoine et savoir-faire local



Forces

- Dynamiser un espace pour l'instant sous-exploité
- Améliorer le visuel
- Créer un lieu de rencontre, un nouveau pôle d'attraction
- Projet permettant de promouvoir la cohésion sociale et l'intégration au travers de la mixité intergénérationnelle et socio-économique
- Intermodalité: Lieu stratégique connecté par différents transports publics : bus, train, cabines
- Offre hôtelière différentielle et complémentaire de l'offre de Verbier
- Aménagement des rives de la Dranse
- Piste cyclable/pédestre le long de la Dranse
- Pouvoir d'attraction du projet

Faiblesses

- Problème de perception vs réalité: Pouvoir de décision de la commune dilué dû à une participation significative de fonds, caisses de pension etc... Risque que les intérêts des uns ne servent pas ceux des citoyens Val de Bagnes alors que le foncier appartient à la commune
- Perception sur l'utilisation de cette zone. Certaines incohérences entre les principes présentés en 2016 et celui de 2022. Quid de l'intérêt général?
- Développement hôtelier : Où vont être logés tous les employés de l'hôtellerie? Peut-on faire un projet sans intégrer les besoins du personnel alors que la situation est déjà préoccupante
- Parking sous-terrain (60K) vs. Parking en silo (25K) = solution évolutive améliorant notre capacité d'adaptation.
- 45 millions pour le stationnement est-ce de la durabilité ? Quid d'augmenter les transports publics et améliorer la desserte du reste de la vallée, de Bruson et de Vollèges pour encourager les gens à laisser leur voiture. (Ex. de la cabine de Verbier).
- Manque d'infrastructure sportive
- Mobilité (circulation à sens unique). Ne résout pas le problème de trafic
- Situation géographique (ensoleillement)

Opportunités

- Instabilité géopolitique, la Suisse un lieu sûr et stable
- 50% des émissions du touriste sont liées aux déplacements: Développer le tourisme de proximité (VS, Suisse et pays frontalier) pour avoir une formule plus durable.
- Développer l'offre de camp de vacances afin d'offrir une expérience de qualité et innovante (mission master plan)
- Intermodalité
- Développer une mobilité de transport public à l'image de Verbier sur toute la Commune, concept de durabilité qui profite aux hôtes et à tous les résidents. Permet aussi de varier l'offre (randonnées, visite patrimoine, rapprochement de la nature, observations d'animaux ...)
- Offre la possibilité de développer des infrastructures d'intérêt général telles que des infrastructures sportives dont les résidents, écoliers, mais aussi les touristes peuvent bénéficier 24/7
- Valoriser le patrimoine et l'artisanat local

Menaces

- Cherté du CHF
- Risque d'engorgement en lien avec le projet de développer une offre hôtelière de 700 lits. Problème lié à la capacité et au débit des cabines actuels. Quid de nos besoins vs. Priorités?!
- Fin des forfaits fiscaux (perte d'une ressource financière significative pour porter un projet de cette taille)
- 3ème guerre mondiale
- Aggraver fortement la problématique du logement pour les employés et habitants
- Porter préjudice aux commerces du Châble
- Si cet espace n'est pas utilisé pour développer des infrastructures d'intérêt général (type sportive, scolaire ou culturelle). Quid de trouver un autre espace?

Mobilité et stationnement

Développer le projet en faveur de la mobilité douce et de l'intermodalité, et apporter une réflexion élargie pour la fluidité du trafic et la qualité de vie dans un esprit rassembleur

Forces

- Améliorer la mobilité douce & la qualité de vie
- Stimuler l'intermodalité

Faiblesses

- Densification importante sur un goulet
- Gestion des flux lors des grandes affluences
- Sortie parking côté Châble / Villa des dames
- Coûts d'entretien **P** souterrain-silo & quid du parking vélos

Opportunités

- Apporter une réflexion élargie pour le trafic
- Réfléchir à la fameuse route de contournement
- Projet pionnier dans un concept de modalité
- Accélérer la télécabine «Chaux Express»

Menaces

- L'offre de stationnement crée la demande
- Risque d'embouteillage
- Cristallisation de querelles existantes



Services publics, aînés, logements, écoles-crèches

Réunir les populations dans un quartier de référence qui répond aux besoins de celles-ci, tout en maintenant l'identité locale et en développant les liens sociaux.

Forces

- Lieu de référence pour une vie de quartier animée (logements, services, activités, ...)
- Mixité / diversité de logements

Faiblesses

- Perte de qualité à cause du trafic et du manque de fraîcheur
- Nuisance des travaux
- Manque de démarche participative
- Zone St-Marc : imperméabilisation et perte de zone d'intérêt public

Opportunités

- Rencontre et lieu intergénérationnel
- Quartier durable, référence alpine, toute l'année
- Logements pour tous, à confirmer

Menaces

- Manque de zone d'intérêt public sur la Commune pour de futurs équipements (écoles, sport)
- Faible adaptabilité du projet pour les enjeux sociaux et environnementaux
- Identité locale ?
- Ilot de chaleur ?

Planification, agenda et financement

Favoriser le développement économique avec le soutien de la population dans le but de renforcer l'attractivité de la région de manière durable, tout en respectant l'espace de vie locale.

Forces

- Partenariat avec des acteurs locaux et fiables
- Création d'emplois et de logements dans la Vallée
- Travail pour des entreprises valaisannes (chantier)

Faiblesses

- Délai long lié à l'imbrication des procédures
- Adhésion insuffisante de la population

Opportunités

- Impact positif pour l'ensemble du territoire
- Apport économique induit (retombées)

Menaces

- Risque d'oppositions / référendum
- En cas de crise majeure, fort impact du projet sur les finances communales



Volumétrie et architecture

Être une porte d'entrée accueillante et multifonctionnelle qui porte l'identité de la Commune et offre aux habitants et aux visiteurs un quartier de qualité grâce à une relation harmonieuse entre bâti et non bâti par une volumétrie et une architecture variées.

Forces

- Amélioration du pôle de transport
- Réflexion à l'échelle du quartier
- Curala, point d'entrée du territoire

Faiblesses

- Peu de pleine-terre et étroitesse des rives
- Manque de panachage et de nuance dans les volumétries et l'architecture
- Perte de zone d'intérêt public
- Peu d'infiltration des eaux

Opportunités

- Curala porteur de l'identité du Val de Bagnes
- Espace de lien et de rencontre
- Nouvelle réflexion au-delà du périmètre
- Analyse des fonctions publiques nécessaires
- Valorisation des matériaux d'excavation
- Magasins & produits du terroir
- Logements pour la population locale

Menaces

- Quartier à l'identité générique
- Risque de quartier ghetto / isolé du reste
- Divergences entre Commune et Investisseurs
- Charges fixes du parking
- Effet du vent ?
- Inondation du parking ?

Remerciements du Conseil municipal

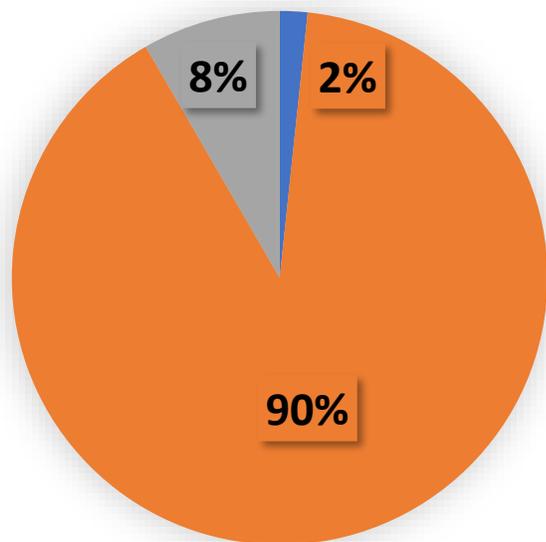
Prochaines étapes

- Démarche participative (espaces publics, rives de la Dranse et secteur Saint-Marc), 2^e semestre 2023
- Avis de principe des services cantonaux, 2^e semestre 2023
- Consolidation et mise à l'enquête du Plan de zones et Plan de quartier, 1^{er} semestre 2024
- Décision du Conseil général / Plan de zones et Plan de quartier, mi-2024

06 Informations

02 Mise à jour du programme de législature 2021-2024

Etat des mesures printemps 2023



■ Non-commencé ■ En cours ■ Terminé

Terminées

- Création de Verbier Tourisme SA
- Pack bienvenue et intégration
- Label «Commune de montagne – la jeunesse notre avenir»
- Label «Valais Excellence»
- Soutiens aux agriculteurs (irrigation / alpage)

Non commencée

- Circuits courts (consommation locale)

 programme.valdebagnes.ch



06 Informations

03 Postulat sur le Plan de mobilité scolaire (Amos)

Bilan du plan de mobilité scolaire de Versegères :

- Diagnostic établi par les enfants et les parents (mode de transport, sécurité)
- Visite avec le Bureau de prévention des accidents (BPA) et les services concernés
- Recommandations et établissement des mesures d'amélioration :
Ex. : cheminement vers le chemin de l'ancien Stand, interdiction de stationner
- Restitution aux enfants et aux parents à la rentrée scolaire 2023

Prochaines étapes:

- Plan de mobilité scolaire pour Vollèges – Levron avec la même méthodologie que Versegères, prévu pour l'année scolaire 2023-2024
- Plan de mobilité scolaire pour Verbier et pour Villette – Bruson – CO avec la même méthodologie que précédemment, doit être validé par le Conseil municipal

06 Informations

04 Situation et prochaines étapes du chantier du Centre sportif

Point d'avancement

- Les travaux de démolition et terrassement de la partie incendiée ont repris au printemps.
- Le mandat d'ingénieurs pour les techniques du bâtiment (CVSE) a été adjudgé, sans recours.
- Le mandat d'architecte-ingénieur civil fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal cantonal.

Planning d'information au Conseil général

- **12, 17 et 19 juillet** : visites commentées du Centre sportif avec le nouveau programme
- **24 juillet** : mise à disposition de la documentation complète
- **13 septembre** (plenum) : Demande de crédit d'engagement complémentaire



Membres présents à la séance du 05.06.2023

Présents	: Baptiste Darbellay Anne-Marie Léo	Nicolas Egger Marie Oreiller	Félicien Bircher Florian Perraudin
Invités	: Sari Bruchez Christophe Maret	Lionel Saillen Eric Rosset	Jérôme Maret
Excusé(s)	: François Alter Mélanie Mento	Sébastien Rossoz	Sébastien Fellay

02 Règlement sur les structures d'accueil communales

Les modifications dudit règlement ont été exposées lors de la séance de la commission Jeunesse, formation et cohésion sociale par Anne-Michèle Lack et Mathieu Moulin, deux membres de la COGEST étaient présents. Il en ressort que ces modifications sont dues à la mise en place d'un nouveau système de gestion de l'accueil en ligne, ainsi que par la diversification des plages horaires pour la facturation, l'heure d'annonce d'absence des enfants a également été modifiée de 9h à 8h pour des raisons de coordination avec les cuisines.

Les membres de la commission Jeunesse, formation et cohésion sociale ont demandé si l'heure d'annonce des absences pouvait être 8h30.

Les membres de la COGEST souhaitent que le dicastère soit indulgent envers les personnes qui ne maîtrisent pas les outils digitaux.

Convaincus par ces modifications du règlement sur les structures d'accueil communales, les membres de la COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité des membres présents.

03 Règlement de soutien à la jeunesse

Les modifications dudit règlement ont également été exposées lors de la séance de la commission Jeunesse, formation et cohésion sociale par Anne-Michèle Lack et Mathieu Moulin, deux membres de la COGEST étaient présents.

Il en ressort que les modifications apportées au nouveau règlement bénéficient à la jeune population, en effet, le montant attribué aux 16 – 25 ans est augmenté, les délais pour les demandes ont été allongés ce qui permettra aux étudiants en attente d'attestations des écoles et universités de bénéficier de ce soutien. Les jeunes ne seront plus pénalisés en cas de contentieux entre la commune et les parents.

Les membres de la commission Jeunesse, formation et cohésion sociale recommandent à l'unanimité d'approuver ce nouveau règlement.

Convaincus par ces modifications du règlement de soutien à la jeunesse, les membres de la COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité des membres présents

04 Postulat : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce

Les membres de la COGEST ont pris connaissance du postulat.

En préambule, il est constaté que le tribunal fédéral dans un arrêt du 31 mars dernier a confirmé l'invalidation d'une initiative cantonale fribourgeoise demandant la gratuité des transports publics. La gratuité demandée ne serait donc à priori pas applicable.

En effet, une gratuité est contraire à la Constitution fédérale, qui stipule que les usagers doivent couvrir « une part appropriée des coûts en matière de transports publics ».

Une étude sur l'amélioration des transports publics et la mobilité douce paraît toutefois judicieuse. Si la gratuité n'est pas possible, l'instauration d'un abonnement à un prix préférentiel devrait être étudiée dans le but de favoriser la mobilité douce, ceci avec le concours des différents partenaires concernés (TMR SA, REGIONALPS SA, Téléverbier SA, Verbier Tourisme SA, etc.). Il sera également important d'assurer une égalité de traitement envers les citoyens de la commune, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui en rapport avec la gratuité pour les juniors et seniors (Chemin-Dessus, Etiez).

Bien entendu, et comme demandé par les signataires, il y a lieu d'évaluer les coûts à charge de la commune en rapport avec les prestations offertes.

Au vu de l'importance de la mise en place d'un concept de mobilité, les membres de la COGEST, donnent, à l'unanimité, un préavis favorable au postulat.

05 Postulat : Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages

Les membres de la COGEST ont pris connaissance du postulat.

L'idée de soutenir le maintien des petits commerces est bonne. En complément nous précisons qu'il serait important de délimiter le type de commerce éligible, leur situation géographique ainsi que d'analyser la crédibilité des projets afin de soutenir des

projets viables à long terme. Aussi, en plus d'une aide pour les travaux, un soutien pour l'établissement d'un business plan serait intéressant.

Attentifs à la présence de commerces permettant d'offrir un service, ainsi qu'un lien social dans les villages de notre vallée, les membres présents de la COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité.

Le 16.06.2023

Pour la Commission « COGEST »



Baptiste Darbellay
Président/e

Rapport compte 2022 commission AT constructions Mobilité

La commission ATCM c'est réunie 2 fois durant le mois de mai 2023.

Elle a analysé en détail les comptes et elle a reçu toutes les réponses à ses questions. Elle remercie le conseiller Pierre-Yves Gay et les membres de son dicastère pour leurs précisions lors des séances de la commission.

Nous constatons que l'excellente conjoncture génère des excédents de recettes pour l'exercice 2022 provenant principalement des forfaits fiscaux et des droits de mutations exceptionnels.

Notre commission encourage le conseil communal à diversifier ses recettes par du foncier et de l'immobilier pour sécuriser ses revenus à l'avenir et éviter un retournement de situation par une nouvelle lois Européenne ou l'arrivée d'une mauvaise conjoncture.

Les comptes 2022 de la commune Val de Bagnes ont été accepté par l'unanimité des membres présents et donne décharge au conseil communal.

La commission ATCM aimerait ajouter à ce prévis quelques remarques en lien avec son dicastère.

CENTRE SPORTIF

Nous avons été mis au courant durant la dernière séance qu'une visite du centre sportif sera organisé le 17 juillet in-situ pour le conseil général et qu'une demande **de crédit complémentaire pour la reconstruction de ce dernier sera demandé** lors du prochain **plénum de septembre**.

CURALA

Nous remercions la commune et plus particulièrement Guillaume Colin pour l'organisation des différents ateliers participatifs en lien avec le projet Curala qui nous a permis de nous plonger plus profondément dans ce dossier complexe, d'identifié les enjeux majeurs et de transmettre au conseil communal les inquiétudes de la population qui sont :

- Utilisation des zones d'intérêts publics pour un programme touristique.

- La relocalisation de l'école de Villette dans le site de Probé
- Le dimensionnement des parkings et la gestion des nuisances du trafic généré par le projet
- L'affectation des programmes et sa volumétrie
- Le développement de la mobilité douce et l'aménagement de zone vertes.
- Plus globalement l'interaction du projet avec son contexte bâti qui doit être mis en relation avec les autres projets d'importance communal.

Notre commission **recommande fortement le conseil communal** d'intégrer ces remarques et ces réflexions au plus vite dans le développement de Curala pour répondre aux attentes de la population et pour éviter le risque de perdre l'engagement des investisseurs dans des procédures d'oppositions interminables.

ECOLE DE VILETTE

Notre commission rappelle également qu'il est prioritaire de mettre à l'étude le déplacement de l'école de Villette qui n'est plus aux normes dans un site proche des infrastructures sportives et de voies piétonnes.

ROUTES DE CONTOURNEMENT ET MOBILITE

Pour conclure, au vu des excellents résultats de l'exercice 2022, la commission suggère la commune de relancer au plus vite et à ses frais la mise à l'enquête des routes de contournement de Verbier et du Châble si l'état du valais ne veut toujours pas rentrer en matière. Il est essentiel de résoudre les problèmes de la circulation avant tout développement futur touristique tel que Curala. Nous attendons également avec impatience la présentation du concept de mobilité douce qui redessinera l'avenir de notre commune.

Pour la commission : Val de Bagnes, le 12.06.2023 Stéphane Roserens, Président.

Rapport Postulat mobilité.

En date du 30 mai 2023, le dicastère nous a soumis le postulat « Transports publics offerts et développement de la mobilité douce » lancé Martine Tristan et Guillaume Amos.

La Commission ATCM soutient la dépose du postulat dans la mesure où il est primordial d'uniformiser sur tout le territoire la gratuité des transports pour les moins de 25 ans et plus de 65 ans.

Et ce pour la raison qu'à l'heure actuelle, les habitant(e)s résidents sur l'ancienne commune de Vollèges ne profitent pas de la gratuité lorsqu'ils empruntent le train pour rejoindre le territoire de Bagnes.

Par ailleurs, il est prioritaire de mener une **politique active** dans le développement de la **mobilité durable et douce** sur notre territoire afin de désengorger les voies de circulations, d'encourager les déplacements en transports en commun et ainsi réduire notre empreinte carbone communale.

Lors de la séance Tourisme, AT et Cogest du 25 mai 2023 et durant notre commission du 30 mai 2023, **il nous a été rappelé que la gratuité pour tous était anti-constitutionnel pour la raison du pollueur payeur.**

Néanmoins, notre commission pense qu'il serait intéressant de creuser la piste **d'une abonnement général** Entremont **avec une offre de transport densifié à moindre coût** pour encourager l'utilisation des transports publics par les citoyens(ne)s

C'est pourquoi la **commission ATCM préavise favorablement ce postulat.**



RAPPORT DU 26.05.2023 DE LA COMMISSION « CONTRIBUTIONS, CADASTRE & POPULATION »

OBJET(S) TRAITE(S) : Comptes 2022

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Commission	02 mai 2023	22 mai 2023
Amos Guillaume	P	P
Pembe Tornay Colette	P	P
Oakmann-Rossier Christine	P	P
Bressoud Aurélie	P	P
Mento Mélanie	P	P
Baillifard Raphaël	E	E
Invités		
Perraudin Florian	E	E
Fellay Sébastien	E	E
Rossoz Sébastien	A	A
Moulin Bruno	E	P
Gordio Alexandre	P	P

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission décide de s'informer des comptes 2022 lors de la séance du 2 mai 2023 avec une présentation détaillée des recettes fiscales par Monsieur Alexandre Gordio. La commission a ensuite une semaine pour faire part des ses éventuelles questions ou remarques sur les comptes. En date du 22 mai la commission se réunissait à nouveau avec la présence de Monsieur Bruno Moulin pour la réponse aux questions posées.

03. Discussions de détail

La commission a détaillé trois questions à l'intentions de l'exécutif sur les comptes 2022. Deux questions à l'intention du dicastère « Contributions, cadastre et population ».

Q1 : Selon les comptes 2022, les droits de mutation rapportent 5,6 millions. L'instauration de cet impôt additionnel sur les droit de mutation a été validé en 2013 par le CG (depuis que le canton le permet). Serait-il possible de savoir quel était l'objectif poursuivi par la mise en place de cet impôt en 2013 (par exemple générer des revenus)? Est-ce que l'objectif qui a motivé l'instauration de cet impôt est le même aujourd'hui ?



Q2 : De 2010 à 2017, le nombre de forfaits fiscaux établis sur la commune connaissait des parfois des grandes variations (+17 en 2010 ; - 13 en 2014 ; + 11 en 2016 ; -17 en 2017). Depuis 2018, le nombre reste très stables. Il y a-t-il des explication structurelles, conjoncturelles, politique, à cette stabilité constatée ces dernières années ?

Les réponses ont été présentées lors de la séance du 22 mai par Monsieur Bruno Moulin et Monsieur Alexandre Gordio.

R1 Suite à la présentation détaillée, il a été conclu que l'impôt additionnel sur les droits de mutations est toujours d'actualité et remplit toujours sa fonction. Plus d'informations disponibles dans la présentation jointe à ce rapport.

R2 Suite à la présentation détaillée, il semblerait que ces modifications soient dû principalement à des modifications de loi fédérale et de l'actualité politique (brexit, modification du barème, etc). Plus d'informations disponibles dans la présentation jointe à ce rapport.

De plus, une question sur les comptes 2022 a été formulée à l'attention de la commission « Tourisme, culture et sport ».

Q3 (à destination de la commission TCM) :

Rubrique 3291.300 Manifestations : L'explicatif mentionne que le poste de coordinateur des manifestations a été remis au budget et n'a pas encore été repourvu à ce jour (ce qui explique le montant budgétisé qui ne se retrouve pas dans les comptes). En remontant les années on constate que c'est pareil pour les années précédentes (Cf. comptes et budget 2022, 2021 et 2020). Il y a-t-il une explication au fait que ce montant et ce poste soit systématiquement mis au budget mais ne soit jamais repourvu ?

R3 Il semblerait que ce poste ait été repourvu au niveau de Verbier Tourisme SA et qu'il est occupé par Alexiane Bruchez (Responsable gestion de projets et événements) depuis, sans pour autant que le montant réservé au budget soit supprimé.

04. Vote final de la commission (préavis)

La commission émet un préavis positif à l'approbation des comptes 2022 à l'unanimité des membres présents.



Pour la commission « Contributions, cadastre et population »

Amos Guillaume, président

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

BIENVENUE

Conseil municipal / Présentation compte 2022 / Recettes fiscales

Gordio Alexandre, Contributions, cadastre et population

Le Châble, le 25.04.2023



Val de Bagnes
référence énergétique

Sommaire

- 1 RECETTES FISCALES GLOABLES**
- 2 REVENUS / FORTUNE 2022**
- 3 IMPÔT SUR LES GAINS IMMOBILIERS ET DROITS DE MUTATIONS**
- 4 IMPOSITION SUR LA DEPENSE**
- 5 STATISTIQUES IMPÔT FORFAITAIRE**
- 6 PERSONNES MORALES**
- PREREQUATION FINANCIERE**
- 8 CONSULTATION L'AVANT-PROJET DE REVISION PARTIELLE DE LA LOI FISCALE**

RECETTES GLOABLES

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Variation</u>	<u>Comptes 2021</u>	<u>Variation</u>
<u>91 Impôts</u>	102'371'290.53	78'864'000.00	23'507'290.53	99'572'273.60	2'799'016.93
<u>910 Impôts des personnes physiques</u>	94'628'579.28	71'869'000.00	22'759'579.28	90'982'258.60	3'646'320.68
<u>911 Impôts personnes morales</u>	7'742'711.25	6'995'000.00	747'711.25	8'590'015.00	-847'303.75

➤ Les comptes 2022 présentent une amélioration des recettes fiscales (+23.5 mios par rapport au budget) qui concerne notamment les impôts directs des personnes physiques et par une activité florissante du marché immobilier.

REVENUS / FORTUNE 2022

910.4000.01	Comptes 2022	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
<u>Impôts sur le revenu des personnes physique</u>	31'211'970.46	27'000'000.00	4'211'970.46	28'692'504.00	2'519'466.46

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques a progressé par rapport au budget (+15.6%) ainsi qu'au compte 2021 (+8.8%).
- Par l'arrivée de nouveaux contribuables possédant d'importants revenus et une stabilité des contribuables à des revenus élevés expliquent cette augmentation.

910.4001.01	Comptes 2022	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
<u>Impôts sur la fortune des personnes physique</u>	19'903'107.50	17'200'000.00	2'703'107.50	23'564'518.00	-3'661'410.50

- L'impôts sur la fortune a augmenté par rapport au budget 2022 (+15.7%) et a diminué par rapport au compte 2021 (-15.5%).
- Cette augmentation par rapport au budget est due à la situation exceptionnelle de certains de nos contribuables qui possèdent de grandes fortunes, ainsi qu'à de nouvelles domiciliations dans notre commune.

IMPÔT SUR LES GAINS IMMOBILIERS

910.4022.01	Comptes 2022	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
<u>Gains immobiliers</u>	18'547'112.65	6'500'000.00	12'047'112.65	9'988'244.00	8'558'868.65

- L'impôt sur les Gains Immobiliers est difficile à estimer d'année en année, car il dépend des différentes transactions immobilières effectuées durant l'année. Toutefois, cette augmentation peut s'expliquer par la pandémie qui a incité les contribuables à se rapprocher de la nature et par l'expansion du télétravail qui offre la possibilité d'être éloigné de son lieu de travail.
- Les perspectives 2023 sont excellentes car les recettes fiscales à ce jour s'élèvent à plus de CHF 3'300'000.
- Quant à l'avenir, il y a certaines incertitudes car certains acheteurs pourraient être freinés par l'inflation et la hausse des taux d'intérêts.

DROITS DE MUTATIONS

910.4023.01	Comptes 2022	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
<u>Droits de mutations et de timbre</u>	5'631'743.40	2'800'000.00	2'831'743.40	6'030'896.00	- 399'152.60

➤ L'impôt sur les droits de mutations a doublé par rapport au budget et a diminué de 6.6% par rapport aux comptes 2021.

➤ Pour rappel, l'impôt additionnel a été décidé par le Conseil général en décembre 2013 et homologué par le Conseil d'Etat en février 2014. Il prévoit le prélèvement d'une taxe lors d'un achat d'un bien immobilier sur notre commune. Ci-dessous les taux d'imposition:

- 10 francs pour des valeurs de 1'001 francs jusqu'à 50'000 francs;
- 0.5% pour une valeur de 50'001 francs jusqu'à 500'000 francs;
- 0.65% pour une valeur de 500'001 francs jusqu'à 1'000'000 de francs;
- 0.75% pour une valeur à partir de 1'000'001 francs.

➤ A ce jour, nous comptabilisons environ CHF 1'100'000.00 de recettes.

IMPOSITION SUR LA DEPENSE

910.4009.01	Comptes 2022	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
<u>Impôts forfaitaires</u>	14'872'032.15	15'400'000.00	-527'967.85	18'268'974.00	-3'396'941.85

➤ Malgré la stagnation de résidants, la période 2022 a connu une diminution par rapport au budget (-3.4%) et aux comptes 2021 (-18.6%) qui est due par certains départs ou par le changement de statut d'imposition et la neutralisation de deux revenus extraordinaires.

IMPÔT SUR LA DÉPENSE

- A partir du 1^{er} janvier 2016 les principaux changements sont :
 - La base de calcul passe de 5 à 7 fois la valeur locative.
 - Pour l'IFD, la base minimale est de 400'000.- et pour le canton et les communes, de 250'000.- (décision acceptée par le Grand Conseil.)
 - Tenir compte d'un impôt sur la fortune qui est calculé sur la base du forfait (4x).

- Au vu des conditions de l'obtention d'un permis pour les ressortissants d'Etat tierces et au vu de la charge administrative supplémentaire (formulaire « imposition d'après la dépense – Détermination de la dépense universelle), nous constatons une stagnation de résidents imposés à forfait.



IMPOSITION SUR LA DEPENSE

- Remplir les formulaires « imposition d'après la dépense – Détermination de la dépense universelle

 Département des finances et de l'énergie Service cantonal des contributions Imposition d'après la dépense Avenue de la Gare 35 – 1951 Sion	 Département de la sécurité, des institutions et du sport Service de la population et des migrations Avenue de la Gare 39 – 1950 Sion
Renseignements à l'intention des autorités fiscales et des migrations en vue de l'obtention d'un permis de séjour	
Contribuable 1 :	Contribuable 2 :
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Etat civil : _____	Etat civil : _____
Nationalité (s) : _____	Nationalité (s) : _____
Nombre d'enfants mineurs à charge : _____	
Commune de domicile prévue en Valais : _____	
Adresse en Valais : _____	
Ancien domicile fiscal avant l'arrivée en Valais (indiquer le pays ou le canton suisse) : _____	
Avez-vous été imposé de manière illimitée en Suisse durant les 10 dernières années ? _____	
Prévoyez-vous d'exercer une activité lucrative en Suisse ? _____	
Détermination de la dépense universelle annuelle prévue dès l'arrivée en Valais (montants annualisés) :	
1. Frais de logement, d'entretien et de nourriture (montants annuels)	
1.1 Four les locataires : loyer (y compris les charges, chauffage, nettoyage, entretien)	_____
1.2 Pour les propriétaires : intérêts hypothécaires, frais d'entretien des immeubles, assurances, etc.	_____
1.3 Nourriture, habillement, frais médicaux et de santé, cures	_____
1.4 Charge de personnel attaché au service	_____
2. Impôts, assurances sociales, pensions alimentaires (montants annuels)	
2.1 Impôts suisses et étrangers	_____
2.2 Assurances (AVS, caisse-maladie, etc.)	_____
2.3 Contributions d'entretien et pensions alimentaires	_____
3. Déplacements, loisirs, formation et culture (montants annuels)	
3.1 Déplacements, véhicules, voyages	_____
3.2 Loisirs, sports, vacances	_____
3.3 Formation, enseignement	_____
4. Divers (montants annuels)	
4.1 Location et/ou entretien de véhicules, bateaux, avions, etc.	_____
4.2 Entretien d'animaux domestiques coûteux	_____
4.3 Autres (à préciser) : _____	_____
Dépense universelle totale prévue pour l'année :	0,00
Date : _____	Signature : _____
A joindre : <input type="checkbox"/> copie de documents d'identité (passport ou carte d'identité)	Nom du mandataire : _____
<input type="checkbox"/> si arrivée d'un autre canton : dernière décision de taxation exécutoire	
Décision de l'autorité fiscale (ne rien indiquer ci-dessous)	
Sur la base des renseignements portés à sa connaissance par cette déclaration, l'autorité fiscale du canton du Valais atteste les éléments suivants :	
Date : _____	
Timbre et signature de l'autorité fiscale : _____	
Renseignements ☎ 027 606 26 31 ✉ getnem@admin.vs.ch	

 Département des finances et de l'énergie Service cantonal des contributions Imposition d'après la dépense Avenue de la Gare 35 – 1951 Sion	Nom : _____
	Prénom : _____
	Commune de domicile : _____
	No de contribuable : _____
Questionnaire sur les frais annuels du contribuable et des personnes dont il a la charge en Suisse et à l'étranger (dépense universelle)	Période fiscale : _____

IMPOSITION D'APRES LA DEPENSE - DETERMINATION DE LA DEPENSE UNIVERSELLE	
1. Frais de logement, d'entretien et de nourriture (montants annuels)	
1.1 Pour les locataires : loyer (y compris les charges, chauffage, nettoyage, entretien)	_____
1.2 Pour les propriétaires : intérêts hypothécaires, frais d'entretien des immeubles, assurances, etc.	_____
1.3 Nourriture, habillement, frais médicaux et de santé, cures	_____
1.4 Charge de personnel attaché au service	_____
2. Impôts, assurances sociales, pensions alimentaires (montants annuels)	
2.1 Impôts suisses et étrangers	_____
2.2 Assurances (AVS, caisse-maladie, etc.)	_____
2.3 Contributions d'entretien et pensions alimentaires	_____
3. Déplacements, loisirs, formation et culture (montants annuels)	
3.1 Déplacement, véhicules, voyages	_____
3.2 Loisirs, sports, vacances	_____
3.3 Formation, enseignement	_____
4. Divers (montants annuels)	
4.1 Location et/ou entretien de véhicules, bateaux, avions, etc.	_____
4.2 Entretien d'animaux domestiques coûteux	_____
4.3 Autres (à préciser) : _____	_____
Dépense universelle totale pour l'année :	0,00

Date : _____ Signature : _____

Renseignements ☎ 027 606 26 31 ✉ getnem@admin.vs.ch



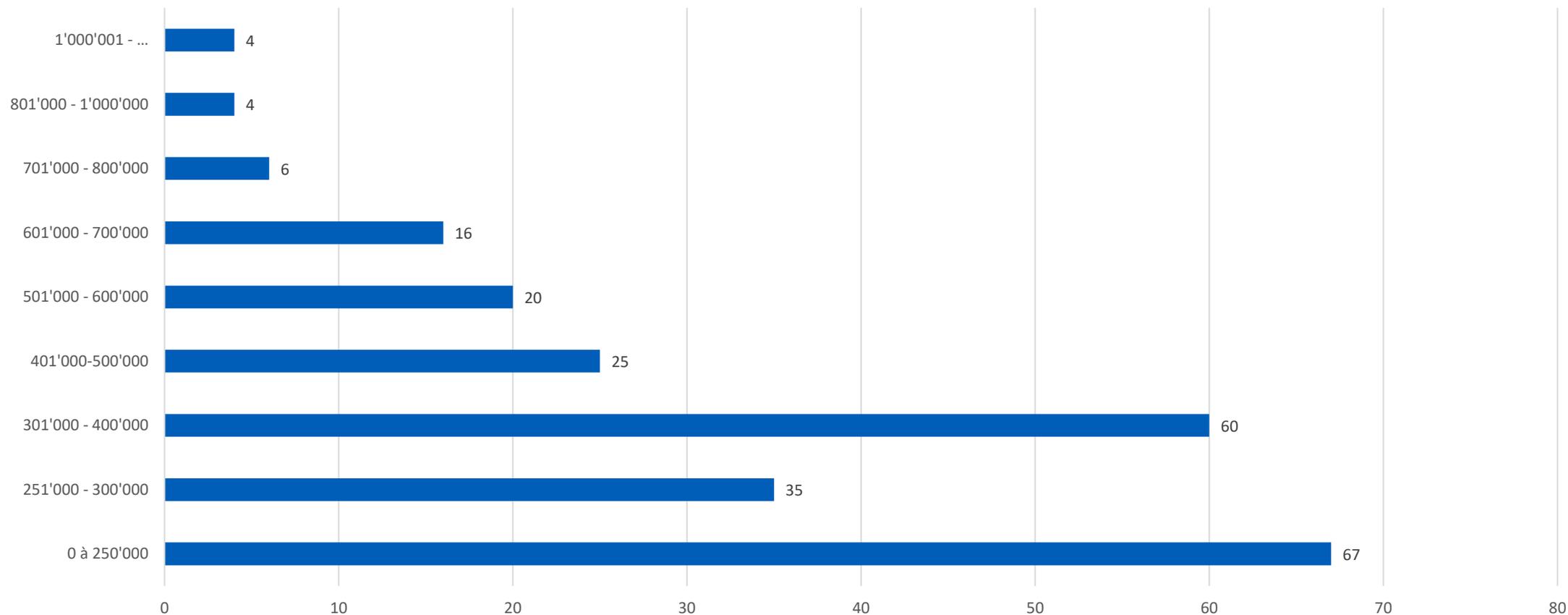
STATISTIQUES IMPOSITION SUR LA DEPENSE

Situation au 31.03.2023

Année	Arrivées	Départs	Variation annuelle	Résidants au 31.12.	Reste à taxer	Montant à encaisser (environ)	Comptes
2010	37	20	+ 17	261			8'190'509
2011	27	24	+ 3	264			8'875'877
2012	28	30	-+ 2	262			8'959'908
2013	26	26	+ 0	262			9'860'589
2014	13	26	-13	249			9'517'039
2015	29	26	3	245			9'012'947
2016	19	8	11	256			9'872'481
2017	6	23	-17	239			11'383'942
2018	20	22	-2	237			12'310'440
2019	15	16	-1	236			11'390'071
2020	24	26	-2	234			13'458'201
2021	22	21	1	235			18'268'974
2022	14	15	-1	234			15'400'000
2023	5	2	3	237			

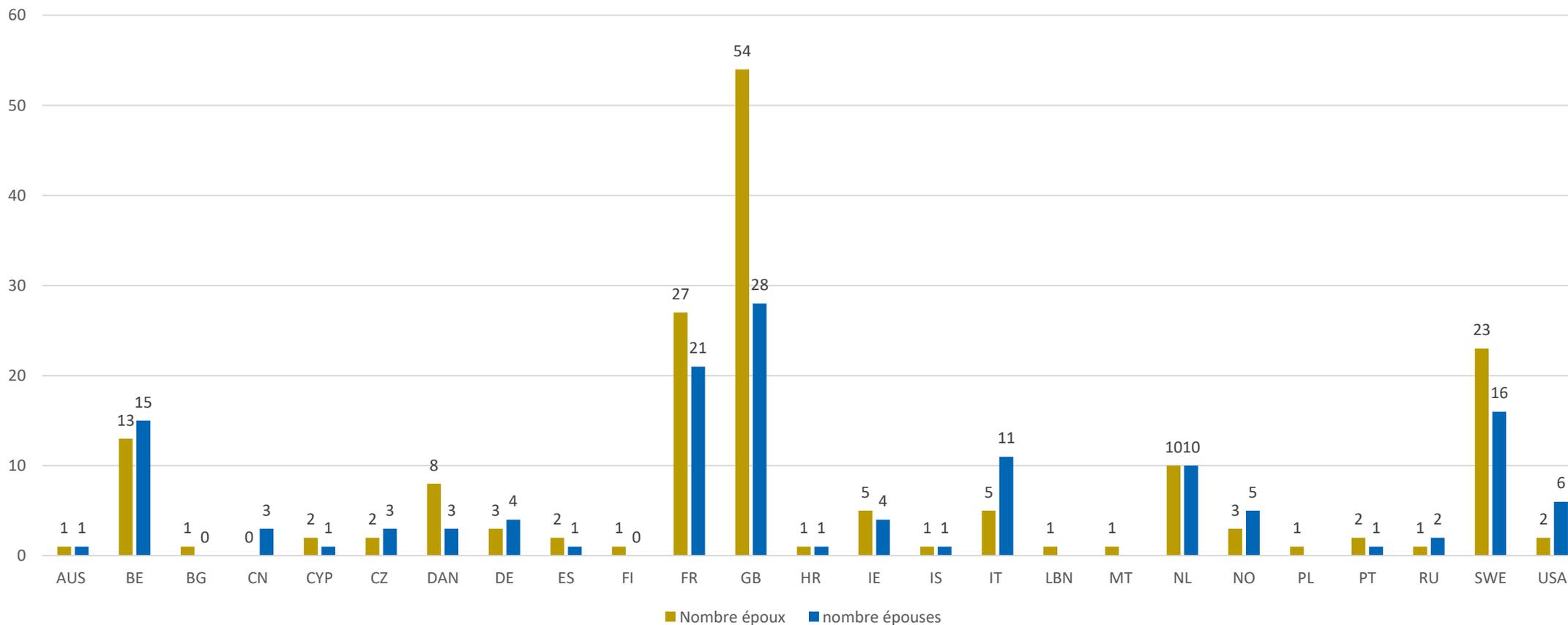
STATISTIQUES IMPÔT FORFAITAIRE

Situation au 20.04.2023



STATISTIQUE FORFAITS PAR NATIONALITE

Statistiques Nationalités - Forfaits au 20.04.2023



PERSONNES MORALES

911.40	Comptes 2022	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
<u>Personnes morales</u>	7'798'485.45	7'045'000.00	753'485.45	8'640'759.00	-842'273.55

- Les impôts directs sur les personnes morales s'établissent également à un niveau supérieur au budget (+10.7%).
- Impactés par la mise en œuvre de la troisième et dernière phase du volet cantonal de la réforme fiscale RFFA, ces revenus diminuent de 9.7% par rapport au compte 2021.
- Toutefois, nous constatons une stabilité et une augmentation du nombre de sociétés.

PERSONNES MORALES

Révision fiscale PM (sera votée en VS en automne 2019)

Infos demandées à M. Bernard Morand (027/606.24.88) du SCC par téléphone le 19.08.2019

Impôt sur capital très peu de changement, sauf sur l'innovation, patente box...

Impôt foncier pas de changement pour les communes, mais le canton n'aura plus les outils de produ

Bénéfice	2019	3.00% sur le 1er palier jusqu'à 150'000
		9.50% sur le 2ème palier
	2020	2.75% sur le 1er palier jusqu'à 150'000
		8.60% sur le 2ème palier
	2021	2.75% sur le 1er palier jusqu'à 200'000
		7.65% sur le 2ème palier
	2022	2.75% sur le 1er palier jusqu'à 250'000
		6.75% sur le 2ème palier

Impôt minimum	2019	2‰ et 0.5‰
	dès 2020	1.2‰ et 0.3‰

Selon lui, il faut compter une baisse de 25% à 30% de l'impôt sur le bénéfice. (-25% en 2020 / -28% en 2021)
C'est impossible de faire une estimation plus précise, sans se pencher sur chaque société : car tout dépend s
répartitions intercommunales (avant 2018) n'indiquent pas les paliers, modification n

PEREQUATION FINANCIERE

<u>93</u>	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Variation</u>	<u>Comptes 2021</u>	<u>Variation</u>
<u>Péréquation financière</u>	- 10'187'883.00	-10'170'000.00	-17'883.00	-9'159'301.00	-1'028'582.00
<u>Péréquation financière - comps. Charge</u>	2'098'645.00	2'096'000.00	2'645.00	4'596'576.00	-2'784'033.00
<u>Péréquation financière</u>	-8'089'238.00	-8'074'000.00	-15'238.00	-4'562'725.00	-3'526'513.00

Consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

5. Possibilité de déléguer la perception des impôts communaux à l'administration fiscale cantonale

- ▲ Adapter les dispositions légales qui permettront aux communes intéressées de déléguer à l'administration fiscale cantonale la perception de leurs impôts.
- ▲ Un émolument sera prélevé par le canton pour couvrir ses charges supplémentaires.

Consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

6. Ranking avant et après la révision

Mesures	Ranking avant la révision	Ranking après la révision	
Augmentation de la déduction pour les primes de l'assurance-maladie	10 ^e	4 ^e	
Augmentation de la déduction pour les frais de garde par des tiers à 10'000 fr. au plus	26 ^e	9 ^e	
Déduction pour les retraités vivant seuls de 3'000 francs à 1'000 francs (revenu de 30'000 francs à 50'000 francs et si la fortune nette imposable < 100'000 fr.)	nouvelle déduction	moyenne suisse	
Augmentation de la déduction sur le revenu le plus bas qu'obtient l'un des conjoints à 8'100 fr. au plus	4 ^e	3 ^e	
Augmentation de la déduction pour personnes nécessiteuses à 2'500 fr.	20 ^e	moyenne suisse	
Indexation de 3%	évaluation impossible	évaluation impossible	
Réduction de l'impôt sur la fortune	Augmentation de la déduction forfaitaire	24 ^e	15 ^e
	Réduction de 5 % du taux de l'impôt	22 ^e	21 ^e

Consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

7. Incidences financières

Mesures	Incidences financières pour le canton (fr.)	Incidences financières pour les communes (fr.)
Augmentation de la déduction pour les primes de l'assurance-maladie	12 millions	12 millions
Augmentation de la déduction pour les frais de garde par des tiers à 10'000 fr. au plus	3 millions	3 millions
Déduction pour les retraités vivant seuls de 3'000 francs à 1'000 francs (revenu de 30'000 francs à 50'000 francs et si la fortune nette imposable < 100'000 fr.)	2.5 millions	2.5 millions
Augmentation de la déduction sur le revenu le plus bas qu'obtient l'un des conjoints à 8'100 fr. au plus	9 millions	9 millions
Augmentation de la déduction pour personnes nécessiteuses à 2'500 fr.	0.1 million	0.1 million
Indexation de 3%	13 millions	0
Réduction de l'impôt sur la fortune	Augmentation de la déduction forfaitaire	3.7 millions
	Réduction de 5 % du taux de l'impôt	7 millions
Total	50.3 millions	38.7 millions

Questions:

- Selon les comptes 2022, les droits de mutation rapportent 5,6 millions. L'instauration de cet impôt additionnel sur les droit de mutation a été validé en 2013 par le CG (depuis que le canton le permet). Serait-il possible de savoir quel était l'objectif poursuivi par la mise en place de cet impôt en 2013 (par exemple générer des revenus, frein à la spéculation immobilière,...) ? Est-ce que l'objectif qui a motivé l'instauration de cet impôt est le même aujourd'hui ?
- De 2010 à 2017, le nombre de forfaits fiscaux établis sur la commune connaissait des parfois des grandes variations (+17 en 2010 ; - 13 en 2014 ; + 11 en 2016 ; -17 en 2017). Depuis 2018, le nombre reste très stables. Il y a-t-il des explication structurelles, conjoncturelles, politique, à cette "bonne" stabilité constatée ces dernières années ?

Q1: Réponse:

Loi sur les Droits de mutation (LDM)

- La nouvelle LDM, Loi sur les droits de mutation du 15 mars 2012 (annexe 2) est entrée en vigueur au 1er janvier 2013. Elle remplace la loi sur le timbre de 1953.
- Avec cette nouvelle loi, les taux pour les droits cantonaux sont modifiés et les transferts en ligne directe et entre époux ou entre partenaires enregistrés ne sont plus imposés.
- L'impôt pour les droits de gage (en particulier les cédules hypothécaires), qui est uniquement perçu par le Canton, est également abaissé avec la nouvelle loi de 0.4% à 0.2%.
- Pour les Communes, la possibilité est donnée de prélever un impôt additionnel communal sur les droits de mutation des transactions immobilières sur leur territoire, dont le taux ne pourra excéder les 50% des droits de mutation cantonaux.
- Pour ce faire, les Communes doivent établir un règlement communal qui fixe le taux de prélèvement. Ce règlement doit être homologué par le Conseil d'Etat.

Q1: Réponse: Message d'accompagnement du CC.

- Lorsque la situation financière de la Commune le permettait, notre Municipalité a toujours tenu à en faire profiter ses citoyens contribuables. Dans ce sens, l'augmentation de l'indexation du barème d'impôt de 150% à 160% et la diminution successive du coefficient d'impôt de 1.20 à 1.15 puis à 1.10 en 2008 ont permis de diminuer la charge globale d'impôt d'environ CHF 5 mios par an.
- Malgré ces diminutions successives de la charge fiscale des personnes physiques, nos recettes fiscales globales continuaient de croître, principalement grâce à la progression de l'impôt sur les personnes morales et des éléments extraordinaires.
- Depuis quelques temps, la progression des recettes fiscales est en train de s'amenuiser pour ne pas dire diminuer, tant en ce qui concerne les personnes physique, domaine dans lequel se sont fait sentir les effets des allègements fiscaux votés sur le plan cantonal, qu'en ce qui concerne les personnes morales confrontées au tassement général de l'économie.
- Du côté des charges, le rythme de fonctionnement de notre Commune poursuit sa progression, en particulier par l'offre, année après année, de prestations supplémentaires génératrices de nouvelles charges permanentes (petite enfance, aménagements routiers, etc.) ainsi que par sa contribution toujours plus importante à l'action sociale en faveur des plus démunis.

- De plus, notre Commune doit faire face à de nouvelles charges attribuées par le Canton dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, la RPT II.
- **Dans ce contexte, de nouvelles recettes sont indispensables si notre Commune souhaite améliorer de manière continue la qualité de vie de nos citoyens tout en préservant un développement harmonieux. Ainsi, cette taxe serait affectée à la rénovation des résidences principales, à un soutien à l'hôtellerie et aux infrastructures publiques.**
- Cet impôt a l'avantage de ne cibler que des transactions financières. Les personnes qui seront appelées à s'en acquitter pourront très précisément l'intégrer dans leur processus de décision, respectivement de financement externe en tant qu'élément somme toute marginal par rapport au montant total de leur investissement.
- Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Droit de mutations (2014), nous avons encaissé CHF 31'814'663.-. Soit une moyenne de CHF 3'534'962.- par an.

Q2: Réponses

- Le Conseil fédéral a été favorable à un durcissement de la réglementation afin de renforcer l'acceptation de cette forme d'imposition au sein de la population. Le 29 juin 2011, il a transmis au Parlement un message relatif à la modification de l'imposition d'après la dépense. Les modifications de loi sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (modifications de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes: LHID) **et le 1^{er} janvier 2016 (modifications de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct; LIFD).**
- En 2014, le peuple a refusé la suppression de l'imposition d'après la dépense.
- Dès 2016, la base d'imposition a été revue à la hausse. Par conséquent, le service cantonal des contributions a adressé à chaque contribuable concerné une lettre d'information quant à cette nouvelle disposition.
- Au vu de cette communication, le contribuable a pu planifier les dépenses futurs et celle-ci a généré une stabilité des contribuables.

Exemple lettre d'information

Nouvelles dispositions modifiant les bases d'imposition d'après la dépense

Monsieur et Madame,

Nous constatons que vous n'avez pas donné suite à notre correspondance du 18 janvier 2017 dont une copie est jointe à la présente.

Comme déjà indiqué, les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 durcissent les conditions d'application de l'impôt sur la dépense et nous forcent à revoir à la hausse les bases d'imposition vous concernant dès la période fiscale 2016 et selon l'échelle suivante :

<u>Période fiscale</u>	<u>Base minimum - revenu (IC/ICo/IFD)</u>		<u>Base d'imposition - fortune (IC/ICo)</u>	
2016	CHF	160'000*	CHF	0
2017	CHF	180'000*	CHF	0
2018	CHF	200'000*	CHF	0
2019 et 2020	CHF	220'000*	CHF	0

*Ce montant doit être au minimum égal au quintuple de la valeur locative.

<u>Période fiscale</u>	<u>Base minimum - revenu (IC/ICo)</u>		<u>Base minimum - fortune (IC/ICo)</u>
2021 et suivantes	CHF	250'000*	CHF 1'000'000**

*Ce montant doit être au minimum égal au septuple de la valeur locative ou au triple de la pension annuelle pour le logement et la nourriture.

** Ce montant doit être au minimum égal au quadruple du revenu IC/ICo déterminant.

Selon les dispositions de l'art. 14 al.3 LIFD nouvelle teneur, la base minimum en matière d'impôt sur la dépense est fixée, pour l'impôt fédéral direct, comme suit :

<u>Période fiscale</u>	<u>Base minimum - revenu (IFD)</u>	
2021 et suivantes	CHF	400'000

Nous vous prions de prendre note de ce qui précède et d'agréer, Monsieur et Madame, nos salutations distinguées.

Transitions par année

<u>Période fiscale</u>	<u>Base minimum (revenu)</u>	<u>Base minimum (fortune)</u>	<u>Contribuables concernés</u>	<u>Départs</u>
<u>2016</u>	160'000.00	0.00	12	10
<u>2017</u>	180'000.00	0.00	31	24
<u>2018</u>	200'000.00	0.00	43	22
<u>2019 et 2020</u>	220'000.00	0.00	71	34
<u>2021</u>	<u>250'000.00</u>	<u>1'000'000.00</u>	<u>157</u>	<u>90</u>

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



Merci de votre attention

Gordio Alexandre 

alexandre.gordio@valdebagnes.ch 

027/777.11.14 

www.valdebagnes.ch 



**PROCÈS-VERBAL
COMMISSION DE «TP-ENV-ENERGIE »
DU 03.05.2023 NO 02**

Lieu : Salle ART Vollèges
Heure : 19h30-21h45

Présidence : Lionel Saillen

Présents : Martine Tristan, Claude Farquet, Gabriel Délitroz
Félix Besson, Cédric Terrettaz,

Secrétaire : Lionel Saillen

Excusé(s) : Sylvain Morand (excusé)

Invité(s) : - -

ORDRE DU JOUR :

01. Approbation / modification de l'ordre du jour
02. Retour séance du 2 mai 2023 relative à la présentation des comptes.
03. PV de la COGEST
04. Projet de Fond de Bien-être
05. Projet Curala : séance trois commissions
06. Divers & prochaine séance....

01. Approbation / modification de l'ordre du jour

La Commission « TP-ENV-Energie » accepte l'ordre du jour tel que présenté, sans remarque.

02. Retour séance du 2 mai

Les éléments clés sont évoqués et s'appuieront sur le PV de la COGEST. Une attribution des pages via la répartition suivante est proposée :

Pages	Répartition – observation des comptes	Qui
64-67	Sport et sentier pédestre	Martine & Gabi
90-92	Trafic	Claude
96-102	Protection et aménagement de l'env.	Cédric & Lionel
111-114	Combustible et énergie autre exploitation	Sylvain
136-138 / 140-141	Trafic, environnement, combustible - énergie	Félix

03. PV Commission GOGEST

Présentation du PV de la COGEST avec les parallèles aux chiffres présentés au point 2.

04. Fond du bien-être

Le choix du terme peut effectivement prêter à confusion...importance d'un règlement à ce propos lié aux fusions de différents fonds. Nous reviendrons lors d'une prochaine séance.

05. Projet Curala : thématiques

Pour donner suite à la demande relative au projet CURALA, il s'avère donc nécessaire que nous devons nous rencontrer et discuter sur la thématique attribuée à nos trois commissions Il s'avère tout à fait possible de se rendre dans d'autres commissions si vous le désirez.

Thème 1 : **Mobilité - Stationnement**

Commission Travaux publics et environnement

Commission Constructions, aménagement du territoire et mobilité

Date	Thèmes	Lieu
Je 11 mai, 19h00	Tourisme	Salle ART Vollèges
Lu 15 mai 19h30	Mobilité Stationnement	Salle Communal St-Marc

05. Divers

- Idées d'un fond pour aider les « commerces-café-... » de la région
- Dans le cadre des travaux liés au Merdanson, suggérer la pause 2 de deux bancs 1 par pont...
- Proposer la pose d'un support « vélo » à Etiez vers les moloks derrière le dépôt « alu ».

Prochaine séance : lundi 15 mai 2023 à 19h30 Espace St-Marc.

Pour la Commission « TP-ENV-Energie »

Saillen Lionel
Président/e

Dito
Secrétaire





**PROCÈS-VERBAL
COMMISSION DE «TP-ENV-ENERGIE »
DU 12.06.2023 NO 03**

Lieu : à distance
Heure : ---
Présidence : Lionel Saillen
Présents : Martine Tristan, Claude Farquet, Gabriel Délitroz
Félix Besson, Cédric Terrettaz, Sylvain Morand
Secrétaire : Lionel Saillen
Excusé(s) : --
Invité(s) : --

ORDRE DU JOUR

1. Approbation / modification de l'ordre du jour
2. Rapport budget
3. Règlement soutien jeunesse.
4. Règlement structures d'accueil
5. Postulat mobilité
6. Postulat fonds
7. Divers & prochaine séance....

01. Approbation / modification de l'ordre du jour

La Commission « TP-ENV-Energie » accepte l'ordre du jour tel que présenté, sans remarque.

02. Retour séance du 2 mai / retour relatif aux comptes 2022

Notre commission s'était réunie le 3 mai. Une répartition sectorisée des comptes a été transmise en interne aux membres de notre équipe. Les questions et réponses ont été obtenues.

Dans le cadre de l'énergie, la rencontre trimestrielle associée à la participation à l'AG via la Cogest, nous a permis de bien saisir les enjeux financiers actuels d'Altis dans sa politique énergétique de développement et d'investissement.

Nous remercions les différents acteurs pour leurs collaborations et engagement et nous approuvons les comptes 2022.

03. Règlement soutien jeunesse

Le projet est accepté avec la modification de l'article 3 tout comme la section 3 de l'article 4

04. Règlement structure d'accueil

Le règlement propre aux structures d'accueil est approuvé.

05. Postulat transports publics offerts et développement de la mobilité douce

Postulat transports (environnement) ; le postulat demande d'étudier, de trouver un compromis, même si ce n'est pas gratuit, nous pouvons imaginer proposer un prix plancher.

Libre à chacun de se positionner

06. Postulat fond d'aide au petit commerce et café dans les villages

L'idée est de transformer le fonds COVID via des exemples qui nous paraissent hautement importants pour notre tourisme et également pour la vie de nos villages. Les bistrotts sont nécessaires dans tous les villages relativement importants ; et le fonds n'est pas là pour aider le bistrot à faire du chiffre, mais bien pour payer des rénovations nécessaires mais dont un jeune proprio n'obtiendrait pas de crédit (de plus en plus difficile). C'est juste une somme permettant de se lancer avec par exemple, un vitrage et un chauffage plus adéquat et plus environnement-compatible.

Libre à chacun de se positionner.

05. Divers

- Dans le cadre des travaux liés au Merdenson, suggérer la pose de deux bancs 1 par pont...
- Proposer la pose d'un support « vélo » à Etiez vers les moloks derrière le dépôt « alu ».

Prochaine séance : mercredi 21 juin Plenum à 19h30 St-Marc.

Pour la Commission « TP-ENV-Energie »

Saillen Lionel
Président/e

Dito
Secrétaire





CONSEIL GENERAL

**PROCÈS-VERBAL
COMMISSION SÉCURITÉ ET SANTÉ PUBLIQUE
DU 12.06.2023**

Lieu : Salle EMIC, Le Châble
Heure : 19h00

Présents : Sophie Deslarzes
Olivia Heinis
Tora Löff
Armand Alter
Emily Vaudan,

Secrétaire : Olivia Heinis

Excusé(s) : Sarah Farquet, Baptiste Darbellay

Invité(s) : Anne Bühler Moulin (AB), Louis-Ernest Sidoli (LES)

ORDRE DU JOUR :

01. Comptes 2022 – Réponses aux questions

02. Décision

03. Divers

PROCES VERBAL :

01. Comptes 2022

Sont passés en revue les divers postes des comptes concernés par notre Commission. Les réponses apportées par LES figurent en violet.

- La police du feu et la sécurité ont également connu des économies budgétaires de quelques CHF 744'000 - comment ça se fait ?
 - Il y a une différence de CHF 546'000.- et non pas 744'000.-

15	SERVICE DU FEU	2'042'184.88	2'157'30.06	2'538'400	165'000
150	SERVICE DU FEU ET SÉCURITÉ	2'042'184.88	2'157'30.06	2'538'400	165'000
1500	SERVICE DU FEU	966'672.04	156'359.15	1'154'500	150'000

1500.3632 : il s'agit surtout de rentrées supplémentaires + subventions cantonales et fédérales (OFROU)

1501.30 : Salaires mis au budget sont justes mais ventilés selon les différents secteurs et personnels affectés (police/service du feu par ex.). Il faudrait donner le point à la COGEST pour se coordonner.

- Qu'est-ce que l'explication « ne sont plus montrés » signifie ? Comment les charges et produits sont répartis actuellement ?

'ne sont plus montrés' : montants facturés aux autres communes qui ne sont pas directement liés à des interventions (facturés chaque année, représentent une part faible par rapport au montant budgétisé).

- 111.3010 pourquoi il y a 200'000 en plus qu'au budget et 100'000 de plus qu'en 2021 ?

dus à des arrêts maladie de 3 agents et du rengagement de personnel

- 111.3090 pourquoi une telle augmentation ?

frais formation agent d'un agent à Savatan

- 421.36 pourquoi une telle augmentation ?

Concerne le dicastère santé – B. Moulin

- 111.506 Bien meubles - qu'est-ce que ça inclut ?

matériel de signalisation routière

- 1501.506 Bien meubles - qu'est-ce que ça inclut ? Quelle est la différence ? Entre les deux ?

pas été dépensé pour véhicule tout terrain qui était prévu au budget

- 1162 Protection civile, rien au budget mais quand même 9250.90 chf de dépenses ?

Remarques générales et présentations des projets en cours

- Budget étude maison sécurité : 790.5290.24 : remis au budget pour l'année suivante car quasi pas utilisé
- Maison de la sécurité : ont reçu l'aval cantonal selon mesures qui devront être apportées (digues, filets). Prochaine étape : concours d'architecture va être lancé d'ici la fin de l'été. Bâtiments vont regrouper les 9 secteurs du dicastère.
- Il y a actuellement des projets prévus pour chacun des 9 secteurs du dicastère (mises à jour règlements, cours de formation,

02. Décision

Après discussion, notre commission est satisfaite des réponses apportées et les accepte à l'unanimité, donnant un ainsi un préavis favorable aux comptes 2022.

03. Divers

Prochaines séances :

Mardi 22.08.2023 : discussion règlement police

Mardi 29.08.2023 : séance réponses Règlement police avec Anne et Louis-Ernest (si besoin)

Lundi 30.10.2023 : séance préparation plénum du 22.11.2023 (si besoin)

Lundi 13.11.023 : séance budget- questions

Lundi 27.11.2023 : séance réponses pour budget – préparation plénum 13.12.2023

Clôture de la séance à 20h50

Pour la Commission « Santé et Sécurité Publique »

Farquet Sarah
Président/e

Olivia Heinis
Secrétaire



RAPPORT DU 05.06.2023 DE LA COMMISSION « JEUNESSE, FORMATION ET COHESION SOCIALE »

**OBJET(S) TRAITE(S) : Comptes 2022 de la Municipalité
de Val de Bagnes**

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Commission	08.05.2023	05.06.2023
Fanny Vaudan	P	E
Célia Chevrier	E	E
Anne-Claude Corthay Durrer	P	P
Caroline Egger	P	E
Laurent Berset	P	P
Samuel Amos	P	P
Invités		
Anne-Michèle Lack	P	N/A
Mathieu Moulin	P	N/A
Marie Oreiller	P	N/A
Anne-Marie Léo	P	N/A

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 8 mai 2023.

03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

La commission a étudié en détail les comptes relatifs au dicastère Jeunesse, Formation et cohésion sociale. Parmi les éléments de discussion, la commission relève que de manière générale l'augmentation des rentrées financières s'explique par une augmentation de la fréquentation et non par une augmentation des tarifs. Plusieurs retours mentionnent la nécessité pour des enseignant-e-s de devoir acheter à leur charge du matériel didactique (ACM,...), le poste correspondant dans les comptes 2022 dépasse effectivement le budget alloué. Fort de ce constat la commission suggère de revoir ce poste pour le budget 2024 et de l'adapter au besoin réel du personnel enseignant.

En anticipation du budget 2024, la commission relève qu'elle n'acceptera pas de poste budgétisé plus bas que l'année précédente pour les charges de personnel concernant les structures d'accueil, alors que la fréquentation augmente.



Ci-dessous, le détail des questions de la commission. Les réponses obtenues figurent dans l'annexe du présent rapport.

Poste	Question
212.3104	Qu'est-ce qui est inclus dans le matériel didactique ? Une augmentation du budget pour 2024 serait-elle à envisager ?
212.3170	A quoi cela correspond-il ?
543.3637	De quoi s'agit-il et pourquoi est-ce 3x plus élevé que le budget ? L'aide à la lecture dit que ce sont des coûts refacturés par l'Etat du Valais
544.30	Dépassement d'environ 50'000.-, pourquoi ?
5451 à 5458	De manière générale, on observe un dépassement de budget pour toutes les structures d'accueil au niveau des charges de personnel. La fréquentation de ces structures étant en hausse, ne faudrait-il pas envisager d'augmenter le budget dans ce domaine en 2024 ?
029.5040.50	S'agit-il de la crèche de Vollèges ?

Suite aux réponses données par le dicastère un complément d'information a été demandé concernant le point 212.3104

«Pour contenir une hausse du matériel scolaire (qui augmente comme le panier de la ménagère), nous avons demandé à nos écoles de faire des commandes regroupées auprès de la centrale d'achat de la CECAME»

Pourquoi la commune ne soutient pas les entreprises locales resp. leurs employés pour l'achat du matériel pour nos écoles car d'un autre côté la commune distribue des bons aux habitants pour soutenir justement ces mêmes entreprises.

Quelles sont les bénéfices qu'en tire la commune en contrepartie des dommages que subissent nos entreprises locales avec cette manière de procéder ?

Le dicastère a apporté le complément suivant :

Cette année, l'achat de matériel pour les écoles primaires s'effectuera en 2 parties :

1 partie achetée directement par l'école qui est tenue d'appliquer les procédures de marché public pour l'achat de son matériel.

La SECAM est une plateforme d'achat cantonale, elle-même soumise à la loi sur les marchés publics.

En commandant une partie de notre matériel sur cette plateforme, cela nous évite de refaire toute cette procédure.

La deuxième partie des achats se fera directement par les parents. Un chèque de CHF 50.- valable uniquement dans les commerces locaux sera distribué à chaque élève et permettra aux parents d'acheter le matériel demandé par l'école (liste fournie). Ce chèque parviendra aux familles à la fin du mois de juillet/ début août.

Ce bon de CHF 50.- n'est pas le même que les bons distribués dans le cadre de l'aide à la famille mais un bon supplémentaire.



04. Vote final de la commission (préavis)

La commission donne un préavis favorable à l'acceptation des comptes 2022, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 5 juin 2023.

05. Conclusion de la commission

La commission remercie Anne-Michèle Lack et Mathieu Moulin ainsi que tous le dicastère Jeunesse, Formation et Cohésion sociale pour la collaboration sur l'examen des comptes 2022. Toutes les questions ont pu être répondues dans les délais, permettant à la commission de se prononcer pour l'acceptation des comptes 2022 de la commune de Val de Bagnes. De plus, la commission encourage le dicastère à prendre en compte les remarques concernant l'élaboration du budget 2024 et se tient à dispositions pour en discuter.

Pour la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale »



Signature récupérable

X

Samuel Amos

Rapporteur ad interim

Signé par : e6805363-8b7c-4d1a-8d31-d8147657796b



NOTE EXPLICATIVE A L'ATTENTION DE LA COMMISSION JFCS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 08.05.2023

Réponses aux questions sur les comptes 2022

212.3104 : Qu'est-ce qui est inclus dans le matériel didactique ? Une augmentation du budget pour 2024 serait-elle à envisager ?

Ça va du matériel de papeterie, en passant par du matériel pour les ACM ou les différents manuels scolaires. Certains manuels scolaires sont changés par le canton pour l'année scolaire suivante sans que cela soit annoncé avant dans l'année civile précédente, d'où l'impossibilité de les provisionner. Pour contenir une hausse du matériel scolaire (qui augmente comme le panier de la ménagère), nous avons demandé à nos écoles de faire des commandes regroupées auprès de la centrale d'achat de la CECAME

212.3170 : A quoi cela correspond-il ?

Principalement frais de déplacement pour les directions d'école qui n'étaient pas budgétisées avec l'ASCOBAVO, participation des directions d'écoles à des séminaires de la conférence latine des chefs d'établissement, supervisions individuelles, les divers cadeaux de départ pour le personnel enseignant, repas du personnel.

543.3637 : De quoi s'agit-il et pourquoi est-ce 3x plus élevé que le budget ?

Ce n'est pas chez nous, c'est au dicastère Contributions, cadastre, population (mais pas possible de changer de N° car répartition MCH2)
C'est la répartition entre commune et canton pour le recouvrement des pensions alimentaire.

544.30 : Dépassement d'environ 50'000.-, pourquoi ? Cela correspond-il au nouveau poste de Sabrina Pralong ?

Oui, augmentation des charges du personnel en lien avec des départs et des arrivées comme Sabrina Pralong

5451 à 5458 : De manière générale, on observe un dépassement de budget pour toutes les structures d'accueil au niveau des charges de personnel.

Plus il y a d'enfants, plus on engage du personnel. Vous remarquerez que les produits ont augmentés en fonction ; ex. : crèche de Verbier budgétisé 343500 CHF de produit et finalement nous avons 594105 CHF de produit.

Jeunesse, formation et cohésion sociale

Adresse postale : CP 1, 1934 La Châble VS
Situation : Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. 027 777 11 00 – commune@valdebagnes.ch

www.valdebagnes.ch



RAPPORT DU 05.06.2023 DE LA COMMISSION « JEUNESS, FORMATION ET COHESION SOCIALE »

OBJET(S) TRAITE(S) : Règlement de soutien à la jeunesse

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Commission	08.05.2023	05.06.2023
Fanny Vaudan	P	E
Célia Chevrier	E	E
Anne-Claude Corthay Durrer	P	P
Caroline Egger	P	E
Laurent Berset	P	P
Samuel Amos	P	P
Invités		
Anne-Michèle Lack	P	N/A
Mathieu Moulin	P	N/A
Marie Oreiller	P	N/A
Anne-Marie Léo	P	N/A

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 8 mai 2023.

03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

Les représentant du dicastère, Anne-Michèle Lack et Mathieu Moulin ont présenté la nouvelle mouture du règlement. La commission a passé en revue l'ensemble du règlement et échanger directement avec les représentants du dicastère lors de la séance du 8 mai 2023. Cette nouvelle version est plus adaptée à la réalité du terrain et permet ainsi de garantir que l'entièreté du montant alloué au soutien à la jeunesse soit bien utilisé à sa destination. Il permet notamment d'éviter des inégalités de traitement potentiel en raison de demande de soutien tardive ou hors délai. Le détail de la discussion est disponible dans le PV du 8 mai 2023.

04. Vote final de la commission (préavis)



La commission donne un préavis favorable à l'acceptation de la nouvelle mouture du Règlement de soutien à la jeunesse, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 5 juin 2023.

05. Conclusion de la commission

La commission remercie le dicastère pour la collaboration et l'efficacité quant à l'adaptation de ce règlement, elle espère que ce règlement répondra pleinement aux attentes de la jeunesse ValBagnarde et favorisera ainsi son développement au cœur de la commune. La commission invite le Conseil général a accepté ce règlement.

Pour la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale »

 Signature récupérable

X 

Samuel Amos

Rapporteur ad interim

Signé par : e6805363-8b7c-4d1a-8d31-d8147657796b



RAPPORT DU 05.06.2023 DE LA COMMISSION « JEUNESSE, FORMATION ET COHESION SOCIALE »

OBJET(S) TRAITE(S) : Règlement sur les structures d'accueil communales

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Commission	08.05.2023	05.06.2023
Fanny Vaudan	P	E
Célia Chevrier	E	E
Anne-Claude Corthay Durrer	P	P
Caroline Egger	P	E
Laurent Berset	P	P
Samuel Amos	P	P
Invités		
Anne-Michèle Lack	P	N/A
Mathieu Moulin	P	N/A
Marie Oreiller	P	N/A
Anne-Marie Léo	P	N/A

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 8 mai 2023.

03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

Les représentant du dicastère, Anne-Michèle Lack et Mathieu Moulin ont présenté la nouvelle mouture du règlement, dont l'introduction du nouvel outil de gestion Mon Portail, nécessite d'adapter. Les membres de la commission ont passé en revue article par article la nouvelle mouture du règlement. La synthèse des questions et des réponses est disponible dans la note explicative ci-dessous.



NOTE EXPLICATIVE A L'ATTENTION DE LA COMMISSION JFCS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 08.05.2023

Réponses aux questions sur le règlement sur les structures d'accueil communales

Pourquoi pas une table des matières ?

En règle générale les règlements soumis au Canton n'ont pas de table des matières selon notre service juridique

Article 6

Pourquoi maintenir le « et » dans l'énoncé ?

Cet énoncé permet de couvrir certaines situations particulières, par exemple :

Un enfant domicilié sur la commune de Martigny dont l'autre parent vit sur la commune de Val de Bagnes. Si l'organisation familiale est une garde partagée nous pouvons entrer en matière pour une place dans nos structures d'accueil.

Voilà pourquoi notre service juridique a maintenu cette forme.

Article 10

Cette année, les parents ont jusqu'à 9h00 pour annoncer leur enfant malade

Dans notre souci de ne pas changer les prestations, nous avons rétabli l'heure de l'annonce de l'absence à 9h00 comme dans l'ancien règlement.

Article 26

Qui a pris la décision du tarif pour les permis L ?

Pour les permis L, le tarif 6 a été proposé par la commission du Conseil Général au moment de la rédaction du règlement sur les structures d'accueil lors de la législature 2013-2016.

Ce tarif avait été proposé comme tarif « acceptable » et « raisonnable » pour toute personne dont nous ne pouvons pas avoir de données fiscales N-2.

Le Châble, le 17 mai 2023



04. Vote final de la commission (préavis)

La commission donne un préavis favorable à l'acceptation de la nouvelle mouture du Règlement sur les structures d'accueil communales, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 5 juin 2023.

05. Conclusion de la commission

La commission se réjouit de l'introduction du nouvel outil de gestion Mon Portail et accepte après avoir étudié la nouvelle mouture du règlement, les modifications y découlant. Elle remercie le dicastère Jeunesse, Formation et Cohésion sociale pour la collaboration et l'entente trouvée pour maintenir l'annonce de maladie à 09h00, tel que c'est le cas à présent. Elle invite donc le Conseil général a accepté cette nouvelle version du règlement.

Pour la commission « Jeunes, Formation et Cohésion sociale »



Signature récupérable

X

Samuel Amos

Rapporteur ad interim

Signé par : e6805363-8b7c-4d1a-8d31-d8147657796b



RAPPORT DU 21.06.2023 DE LA COMMISSION « TOURISME CULTURE ET SPORT »

OBJET(S) TRAITE(S) : Comptes 2022

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Lieu : Salle ART, Vollèges

Heure : 19h00

Présidence : Gérald Maret

Présents : Markus Bratter
Laurence Bourgeois
Angéline Vincent
Gérald Maret

Secrétaire : Gérald Maret

Excusé(s) : François Roux
Sari Bruchez
Frédéric Deslarzes

Invité(s) : Vincent Michellod
Bertrand Deslarzes

Notre commission s'est réunie le 1^{er} juin 2023 en la présence de Vincent Michellod et Bertrand Deslarzes. La commission remercie ces Messieurs pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration. Nous n'avons rien relevé de particulier dans les comptes 2022 de la nouvelle commune Val de Bagnes. Nous les acceptons donc à l'unanimité.

Pour la commission « Tourisme, Culture et Sport »

Sari Bruchez
Présidente



Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance

Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : 5 jours avant le Plénum

Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION
COMMISSION « BÂTIMENTS-BOURGEOISIE-AGRICULTURE »
DU 21.06.2023 NO 7

Rapport de commission

Comptes 2022

La Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie en date du 24.05.2023 afin d'analyser les comptes 2022 de notre commune. Nous avons pu poser de nombreuses questions auxquelles l'exécutif et les collaborateurs concernés ont répondu avec clarté et nous les remercions.

Nous constatons une fois de plus l'excellente santé financière de notre commune et tenons à relever les points suivants qui concernent plus particulièrement notre commission :

- Les soutiens directs à l'agriculture sont un peu plus élevés que les budgets dû au financement de projets d'améliorations d'étables et d'alpage. Les montants mis pour la réalisation des pâturages boisés sont également plus élevés car la demande de la part des agriculteurs est importante. Nous saluons la volonté des acteurs de la branche agricole d'investir dans l'amélioration des structures.
- Les frais imprévus de fr.149'000.- dus aux réparations urgentes lors de la mise en eau du réseau d'irrigation montrent une fois de plus l'importance d'investir dans son renouvellement.
- Nous regrettons que les investissements prévus pour les bâtiments, en particulier le centre sportif, n'aient pas pu être réalisés dans leur ensemble au vu du temps que prennent les procédures (autorisation, oppositions etc.).

La commission donne un préavis positif à l'unanimité sur les comptes 2022.

Pour la Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture »

François Veuthey
Président